

**rapport relatif à
l'exercice
2021**

- 2 Message du président et du CEO
- 5 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 13 Stratégie et objectifs
- 25 Évolution des affaires
- 29 Appréciation des risques
- 32 Investisseurs

Rapport sur la responsabilité d'entreprise

- 39 Avant-propos
- 40 Nos priorités en un coup d'œil
- 41 Notre conception de la responsabilité d'entreprise
- 45 Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 47 Nos 15 thématiques clés en matière de durabilité

Rapport Corporate Governance

- 76 Structure du groupe
- 80 Structure du capital
- 82 Conseil d'administration
- 96 Comité de direction
- 99 Rémunérations, participations et prêts
- 100 Droits de participation des actionnaires
- 103 Prises de contrôle et mesures de défense
- 104 Organe de révision
- 106 Politique d'information
- 107 Périodes d'interdiction de négociation

Rapport relatif aux rémunérations

- 111 Avant-propos
- 112 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 114 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 116 Éléments de rémunération
- 119 Calcul de la rémunération variable
- 120 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 122 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 123 Rémunération de l'exercice sous revue
- 128 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 131 Comptes consolidés
- 135 Annexe des comptes consolidés
- 177 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 181 Publication des fonds propres et des liquidités
- 182 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 192 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding AG

Adresses

- 196 Nos adresses

L'exercice 2021

2 mars : lancement de la coopération

Valiant et la Vaudoise Assurances coopèrent dans le domaine hypothécaire. La Vaudoise transmet désormais les financements complexes directement à Valiant. En outre, Valiant peut augmenter son volume d'affaires grâce aux capacités de distribution de la Vaudoise.

18 mai : lancement de la nouvelle application

TWINT

Il est désormais possible de relier la nouvelle application TWINT Valiant à son propre compte Valiant et donc de payer en ligne et en magasin sans chargement préalable d'un avoir. Il s'agit d'une nouvelle étape permettant de fournir à la clientèle des services simples et avancés numériquement.

19 mai : 24^e assemblée générale annuelle

Les actionnaires ont approuvé à une large majorité toutes les propositions du conseil d'administration. Roger Harlacher a été élu nouveau membre du conseil d'administration.

24 août : fonds stratégiques axés sur le développement durable

Au troisième trimestre de 2021, Valiant a introduit de nouveaux fonds stratégiques axés sur la durabilité. Les investisseurs peuvent ainsi placer leur argent dans des entreprises responsables.

Expansion : ouverture de cinq succursales

Les succursales suivantes ont été ouvertes en 2021 : Bülach, Frauenfeld, Liestal, Wohlen AG et Zurich Oerlikon.

123,1 mio

En 2021, le résultat du groupe s'améliore de 1,0 %.

16,0 %

Avec un ratio de fonds propres globaux de 16,0 %, Valiant affiche une capitalisation solide, qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

5 francs

Un dividende inchangé de CHF 5.00 par action est proposé à l'assemblée générale annuelle.

99 pb

En dépit d'un environnement difficile, la marge d'intérêts a une nouvelle fois atteint un niveau élevé.

+5,3 %

Valiant augmente les prêts à la clientèle de 5,3 % à CHF 27,2 milliards.



Chiffres-clés

Bilan		2021	2020	2019	2018	2017
Total du bilan	en CHF 1 000	35 560 329	33 184 237	29 905 977	27 382 675	27 563 587
Prêts à la clientèle	en CHF 1 000	27 243 654	25 867 970	24 803 037	24 021 398	23 520 525
Fonds de la clientèle	en CHF 1 000	22 138 749	21 028 487	19 194 858	18 290 909	18 722 952
Fonds propres	en CHF 1 000	2 398 755	2 361 107	2 318 261	2 266 681	2 202 582
Fortune clientèle	en CHF 1 000	32 949 726	30 282 957	28 295 338	26 377 559	27 750 317
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1 000	341 644	330 411	314 697	307 305	296 017
Produits d'exploitation	en CHF 1 000	430 609	413 122	405 312	401 778	387 383
Charges d'exploitation	en CHF 1 000	-254 353	-241 604	-234 205	-226 019	-226 050
Résultat opérationnel	en CHF 1 000	143 959	147 030	142 899	151 882	136 225
Résultat du groupe	en CHF 1 000	123 125	121 869	121 059	120 328	119 236
Ratio coûts/revenus ¹	en %	57,2	56,5	57,0	55,9	58,3
Rentabilité						
RorE (Return on required Equity)	en %	10,8	10,9	11,2	11,4	11,3
RoE (Return on Equity)	en %	5,2	5,2	5,3	5,4	5,5
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1 000	14 408 311	14 037 317	13 475 177	13 221 662	13 176 503
Fonds propres pris en compte	en CHF 1 000	2 307 811	2 261 455	2 217 836	2 181 738	2 273 055
Quote-part des fonds propres de base tier1 + tier2	en %	16,0	16,1	16,5	16,5	17,2
Ratio de levier	en %	6,1	7,0	7,0	7,5	7,2
Effectifs						
Nombre de collaborateurs		1 130	1 061	1 045	1 013	1 000
Emplois à temps plein		995	937	918	890	873
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	151.89	149.51	146.80	143.53	139.47
Bénéfice net par action	en CHF	7.80	7.72	7.67	7.62	7.55
Dividende	en CHF	5.00 ²	5.00	5.00	4.40	4.00
Pay-out ratio	en %	64,1	64,8	65,2	57,7	53,0
Dernier cours de l'année	en CHF	91.30	86.50	98.40	108.00	105.40
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 442	1 366	1 554	1 706	1 665
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-term deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.

² Proposé

rapport de gestion 2021



Message du président et du CEO

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Voilà maintenant deux ans que nous avons lancé notre stratégie 2020–2024. Nous sommes heureux de constater que sa mise en œuvre est en très bonne voie et de pouvoir vous informer, chères et chers actionnaires, de nos succès. Nous avons progressé dans chacun des cinq axes stratégiques : nous avons introduit de nouvelles offres, développé les canaux de communication pour nos clientes et clients, poursuivi notre croissance, encouragé nos collaboratrices et collaborateurs et gagné en efficacité dans des processus importants.

Un exercice 2021 réussi

Les progrès réalisés dans les axes stratégiques se reflètent dans les résultats financiers. Nous avons réalisé un exercice 2021 très satisfaisant. En 2021, Valiant a enregistré un bénéfice consolidé de 123,1 millions de francs, soit une progression de 1,0 % en comparaison annuelle. Fait particulièrement réjouissant, nous avons pu augmenter le résultat des opérations de commissions et des prestations de services de 9,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Rien que dans les opérations sur titres et les placements, nous enregistrons une hausse de 15,3 %. Le renforcement de nos compétences et de notre personnel dans ce domaine a porté ses fruits. Les conditions favorables sur le marché ont également contribué à ces bons résultats. Nos résultats dans les opérations d'intérêts sont restés très solides, et nous avons pu à nouveau réduire les charges d'intérêts. Nous avons augmenté le résultat brut des opérations d'intérêts de 3,4 % en 2021. Dans le domaine des prêts à la clientèle, nous avons nettement dépassé notre objectif de croissance de 3 % par an, soit une hausse de 5,3 %.

Promotion de la durabilité

Valiant s'est toujours appuyée sur un modèle commercial durable. Pour autant, nous tenons à continuer à nous développer dans ce domaine et à ancrer encore davantage la durabilité dans notre entreprise. L'année dernière, nous avons mis sur le marché trois fonds stratégiques axés sur la durabilité. Et nos efforts portent leurs fruits : MSCI a relevé notre notation de durabilité. Nous sommes désormais notés « A » et non plus « BBB ». Nous voulons poursuivre sur cette voie. Nous avons élaboré un plan global pour l'avenir. Ces mesures concernent l'ensemble des domaines et des parties prenantes, en particulier les produits et services, les ressources humaines, l'écologie et la gestion des risques.

Nouveaux besoins de la clientèle

Il est important de savoir faire preuve de flexibilité et de répondre à tout moment à l'évolution des besoins de la clientèle. Les transactions aux guichets classiques et aux bancomats sont en recul. Parallèlement, les besoins en services financiers numériques augmentent, tandis que les applications bancaires mobiles gagnent rapidement du terrain. Nous avons montré que nous savons faire face à cet environnement exigeant, tirer parti des opportunités, stimuler l'innovation et développer des solutions pour notre clientèle.

Programme d'amélioration de la rentabilité

Notre réussite dans la mise en œuvre de notre stratégie nous donne la force d'agir. Cela signifie que nous nous attelons à l'étape suivante : l'amélioration de la rentabilité. Nous complétons notre stratégie par l'axe stratégique « Déployer le programme d'amélioration de la rentabilité ». En février 2022, nous avons lancé un programme qui devrait permettre de réaliser de premières économies de coûts dès 2022 et une économie annuelle de 12 à 15 millions de francs dès 2024. Le programme vise à augmenter le rendement des fonds propres d'environ 0,5 point de pourcentage. Valiant a décidé des mesures suivantes :

- Le réseau de succursales est réduit de 23 succursales. Ainsi, des sites qui sont géographiquement proches les uns des autres seront fermés dans la région d'origine de Valiant. Aucune succursale ne sera fermée dans les régions d'expansion.
- Valiant mise sur son concept éprouvé et transforme six autres succursales en zones clientèle modernes avec accueil vidéo et services numériques. Ce faisant, Valiant tient compte du recul des interactions de la clientèle au guichet physique et de l'évolution des besoins de cette dernière : extension des heures d'ouverture et développement des services numériques associés à un conseil personnalisé. Entre 2018 et 2021, Valiant a déjà transformé 60 succursales qui disposaient auparavant de guichets traditionnels.
- Dans le cadre de sa stratégie d'expansion de 2020 à 2024, Valiant va créer 170 emplois à plein temps, dont 140 dans le conseil à la clientèle. Nous maintenons cette augmentation des effectifs. L'optimisation du réseau de succursales et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacité permettront de supprimer 50 postes à plein temps. Nous avons pour objectif d'y parvenir par le biais des fluctuations naturelles. Au final, la stratégie d'expansion permet d'augmenter le nombre de postes à plein temps, mais moins que prévu initialement.

Avec élan dans de nouvelles régions de marché

Nous poursuivons l'ouverture de nouvelles zones de marché. Après la mise en service de cinq nouvelles succursales en 2021, des ouvertures sont prévues pour cette année à Wädenswil, Pully, Meilen, Winterthour et Uster. Entre 2020 et 2024, nous ouvrirons 14 succursales supplémentaires dans le cadre de notre expansion géographique.

Changement au sein du conseil d'administration et de la direction

Jean-Baptiste Beuret, membre du conseil d'administration depuis 2009, et Nicole Pauli, membre du conseil d'administration depuis 2017, renoncent à se présenter à nouveau à l'élection lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 18 mai 2022. Le conseil d'administration remercie d'ores et déjà Jean-Baptiste Beuret et Nicole Pauli pour leurs précieux services en faveur de Valiant pendant toutes ces années. Marion Khüny et Roland Herrmann seront proposés comme nouveaux membres du conseil d'administration à l'assemblée générale ; ils disposent tous deux d'une vaste expérience dans le secteur financier et dans la gestion d'entreprise.

Hanspeter Kaspar, responsable Finances et membre du comité de direction, a quitté Valiant fin octobre 2021 pour des raisons personnelles. Serge Laville, responsable du département Accounting et Controlling et CFO par intérim depuis novembre 2021, a été nommé au poste de responsable Finances et Infrastructures et membre du comité de direction de Valiant le 1^{er} février 2022.

Perspectives

Valiant mise sur une évolution stable des affaires pour l'exercice en cours, ainsi que sur un bénéfice du groupe légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende inchangé de 5 francs par action.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à Valiant.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a sharp upward curve at the end.

Ewald Burgener
CEO

« Nous récoltons aujourd'hui les fruits des orientations et des investissements réalisés ces dernières années »

Valiant a enregistré des taux de croissance élevés aussi bien pour les fonds de la clientèle que pour les prêts à la clientèle. L'expansion dans de nouvelles régions et le développement ciblé de capacités et de compétences dans des segments de croissance, tels que les activités de placement et de prévoyance, ont contribué de manière significative à cette évolution réjouissante.

Comment le renforcement des activités de placement et de prévoyance visé pour 2021 se traduit-il dans les chiffres ?

EWALD BURGNER : Le renforcement de nos compétences et de notre personnel dans ce domaine a porté ses fruits. En 2021, nous avons pu augmenter de 9,7 % le résultat des opérations de commissions et de prestations de services. De façon particulièrement réjouissante, les commissions sur les titres et les opérations de placement ont augmenté de 15,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

MARKUS GYGAX : Le succès très réjouissant des activités de placement et de prévoyance montre que Valiant est bel et bien passée du statut de banque hypothécaire à celui de prestataire de

services financiers proposant des solutions globales de conseil et de placement. Nous sommes ainsi bien armés pour aborder ce qui est probablement le plus grand segment de croissance du secteur bancaire suisse, à savoir la prévoyance. Ce domaine connaîtra un très grand besoin de conseil et d'assistance dans les 20 prochaines années.

Comment Valiant a-t-elle progressé en termes de numérisation en 2021 ?

EB : Nous avons très bien progressé, avec le succès de la combinaison des canaux personnels et numériques. Les applications bancaires mobiles ont connu une croissance rapide ces dernières années. En 2021, nous avons travaillé intensément sur une nouvelle application Valiant, que nous lancerons cette année. Notre clientèle aura ainsi un accès encore plus facile aux services bancaires.

La progression rapide de la numérisation est-elle liée au rajeunissement de votre clientèle, ou au fait que la clientèle plus âgée est de plus en plus ouverte aux applications numériques ?

MG : Les deux. Les jeunes sont de toute façon à l'aise dans le monde numérique, alors que la clientèle âgée s'y intéresse, si on lui en facilite l'accès et si on l'accompagne. Par ailleurs, la composition de notre nouvelle clientèle correspond relativement bien à la structure démographique suisse.

Dans quelle mesure les fonds de la clientèle et les prêts ont-ils progressé au cours de l'exercice sous revue ?

EB : En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Valiant a enregistré un volume de 27,2 milliards de francs, soit une augmentation de 5,3 %, dépassant ainsi nettement l'objectif de croissance annuelle de 3 %. Les fonds de la clientèle ont augmenté de 5,3 % et se chiffrent désormais à 22,1 milliards de francs. Les forts taux de croissance expriment la confiance de nos clientes et clients dans Valiant. Ils nous font confiance parce que nous sommes à la fois pragmatiques, compétents et en phase avec le numérique.

MG : Rien que les 1,4 milliard de francs que nous avons accumulés dans le secteur des prêts sont très réjouissants. Nous récoltons aujourd'hui les fruits des orientations et investissements entrepris ces dernières années. Je tiens toutefois à souligner cette croissance n'a pas été atteinte au détriment de notre politique de marge ou de risque.

Comment la concurrence toujours plus dure s'est-elle fait sentir dans le secteur des hypothèques ?

EB : Le financement du logement en propriété fait partie de notre cœur de métier et nous avons su tirer parti du souhait d'un nombre croissant de personnes d'accéder à la propriété. En Suisse, les taux d'intérêt sont favorables et le marché s'est bien développé, ce qui se ressent dans le durcissement de la concurrence et la pression sur la marge d'intérêt. Dans ce contexte, Valiant continue de miser sur la proximité avec sa clientèle et son savoir-faire professionnel. Lors de l'achat d'un logement en propriété, le besoin d'assistance et de conseils individuels est toujours important.

Qu'attendez-vous de la nouvelle collaboration avec la Vaudoise dans le domaine des hypothèques ?

EB : Du fait de leur taille, de leur culture d'entreprise et de leur complémentarité géographique, Valiant et la Vaudoise vont bien ensemble. Cette collaboration nous permet d'exploiter des synergies et de développer de nouvelles lignes de métier. Ainsi, la Vaudoise peut désormais proposer des solutions hypothécaires plus complètes et Valiant peut augmenter son volume d'affaires grâce aux excellentes capacités de distribution de la Vaudoise. Une situation gagnant-gagnant classique au service de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle.

Conformément à sa stratégie, Valiant veut croître de manière organique et, selon ses propres termes, « si possible inorganique ». Quelles sont les réflexions qui sous-tendent cette décision ?

MG : Valiant est née de la fusion de trois banques régionales et a fusionné avec d'autres banques à plusieurs reprises au cours de son histoire. Nous voulons poursuivre dans cette voie, mais, bien entendu, uniquement là où cela est judicieux. La croissance est beaucoup plus facile et rapide à réaliser par l'acquisition, puis l'intégration de structures existantes dans l'organisation Valiant, qu'avec une croissance organique. Nous sommes donc ouverts à des fusions avec des banques de petite et moyenne taille. Valiant est devenue une marque forte jouissant d'une grande attractivité.

Pourquoi vouloir croître ?

MG : La réponse simple : l'objectif est de mieux exploiter les capacités existantes avec de volumes supplémentaires.

Valiant a lancé un programme d'amélioration de la rentabilité qui devrait s'achever fin 2023. En quoi ce programme est-il nécessaire ?

MG : La réalisation de la stratégie 2020–2024 de Valiant étant un succès et celle-ci progressant plus rapidement que prévu dans son expansion géographique, nous pouvons passer à l'étape suivante dès 2022. Ce programme nous permet de garantir notre capacité d'action stratégique pour la période stratégique à venir. L'objectif est d'augmenter la valeur de notre entreprise et de garantir ainsi l'autonomie de Valiant et ses emplois. Valiant veut renforcer la confiance des investisseurs, des actionnaires et de la clientèle à court et moyen terme en améliorant sa rentabilité.

S'agit-il d'un changement de stratégie ?

MG : Non, il n'y a pas de changement de stratégie. Comme nous l'avons déjà mentionné, notre stratégie est très efficace et nous ne nous en écartons pas. Nous ajoutons une approche supplémentaire à notre stratégie afin d'augmenter la rentabilité.

Ces dernières années, Valiant a ouvert de nombreuses succursales dans le cadre de son expansion. Pourquoi fermer des sites maintenant ?

EB : Les régions d'expansion ne sont pas concernées. Nous fermons des sites géographique-ment proches les uns des autres dans la région d'origine de Valiant. Compte tenu du degré élevé de numérisation de nos opérations et du changement de comportement de mobilité de notre clientèle, le réseau de succursales n'a plus besoin d'une telle densité.

Un exemple, s'il vous plaît.

EB : Prenez notre succursale de Boniswil. Seules quelques minutes en voiture sont nécessaires pour se rendre à la prochaine succursale. Pour la clientèle, la fermeture d'une telle succursale ne présente que peu d'inconvénients. Ce qui importe pour les clientes et clients, ce sont les relations personnelles. Dans la mesure du possible, nous souhaitons les conserver telles quelles.

Des collaboratrices et des collaborateurs seront-ils licenciés ?

EB : D'ici 2024, Valiant créera 170 emplois à plein temps dans le cadre de sa stratégie d'expansion, dont 140 dans le conseil à la clientèle. Nous maintenons cette augmentation du personnel. L'optimisation du réseau de succursales et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacité permettront de supprimer 50 emplois à plein temps. Nous avons pour objectif d'y parvenir par le biais des fluctuations naturelles, sans licenciements. Au final, la stratégie d'expansion permet d'augmenter le nombre de postes à plein temps, mais moins que prévu initialement.

Valiant a lancé des fonds stratégiques durables au cours du second semestre 2021. Quelles sont les caractéristiques de ces produits et à qui s'adressent-ils ?

EB : Valiant a continué de se développer dans le domaine de la durabilité, et a lancé trois fonds stratégiques axés sur la durabilité avec trois profils de risque différents : conservateur, équilibré et dynamique. Les investissements en actions se font à 50 % en Suisse et à 50 % à l'étranger. Les fonds investissent directement dans des entreprises visant un succès à long terme généré de manière équitable. Dans ce domaine, Valiant coopère avec Inrate AG. L'agence de notation indépendante est spécialisée dans les solutions de placement durables et dispose d'une longue expérience dans le domaine des critères ESG (environnement, social, gouvernance d'entreprise). Les fonds stratégiques conviennent à toutes ceux et celles qui souhaitent contribuer par leur investissement à la réalisation des objectifs climatiques et des objectifs de développement durable de l'ONU.

De nombreuses banques entreprennent d'importants efforts pour se positionner comme durables. Qu'en est-il de Valiant ?

EB : La politique commerciale de Valiant est responsable, sereine et stable. Du fait de notre ancrage régional, les questions de la responsabilité de l'entreprise et du développement durable nous sont familières depuis toujours. Nous en prenons conscience tous les jours et nous évoluons en permanence dans ce domaine. Cela se reflète dans nos valeurs et dans la culture d'entreprise que nous vivons.

**Qu'attendez-vous de l'exercice 2022 ?
Quels sont selon vous les plus grands facteurs d'incertitude ?**

EB : Il existe des incertitudes en ce qui concerne l'exercice 2022. Outre les conséquences directes de la guerre en Ukraine, nous nous préoccupons également des conséquences économiques. Un autre grand point d'interrogation concerne l'évolution de la conjoncture après l'effort de rattrapage de l'année dernière. La question de l'impact de l'inflation aux États-Unis et dans la zone euro sur la politique des taux d'intérêt des banques nationales et sur la conjoncture est notamment décisive. L'environnement des taux d'intérêt reste un défi pour les banques en Suisse. Le taux directeur négatif de la BNS ainsi que la forte concurrence entre les prestataires de services financiers pèsent sur les marges d'intérêt. Plus que jamais, la structure du bilan doit être gérée activement. C'est l'une de nos forces et je suis convaincu que nous sommes parfaitement préparés pour l'avenir. Dans l'ensemble, nous nous attendons à un résultat légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.

Interview : Walter Steiner

Depuis 1998, indépendant – Steiner Kommunikationsberatung. Priorité à la communication institutionnelle, financière et sur la durabilité. Longue expérience journalistique, notamment en tant que rédacteur en chef adjoint du Handelszeitung.



↑
Markus Gygax, président du conseil d'administration

Markus Gygax a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. Dans sa vie privée, son cœur bat pour sa famille et le sport en pleine nature.

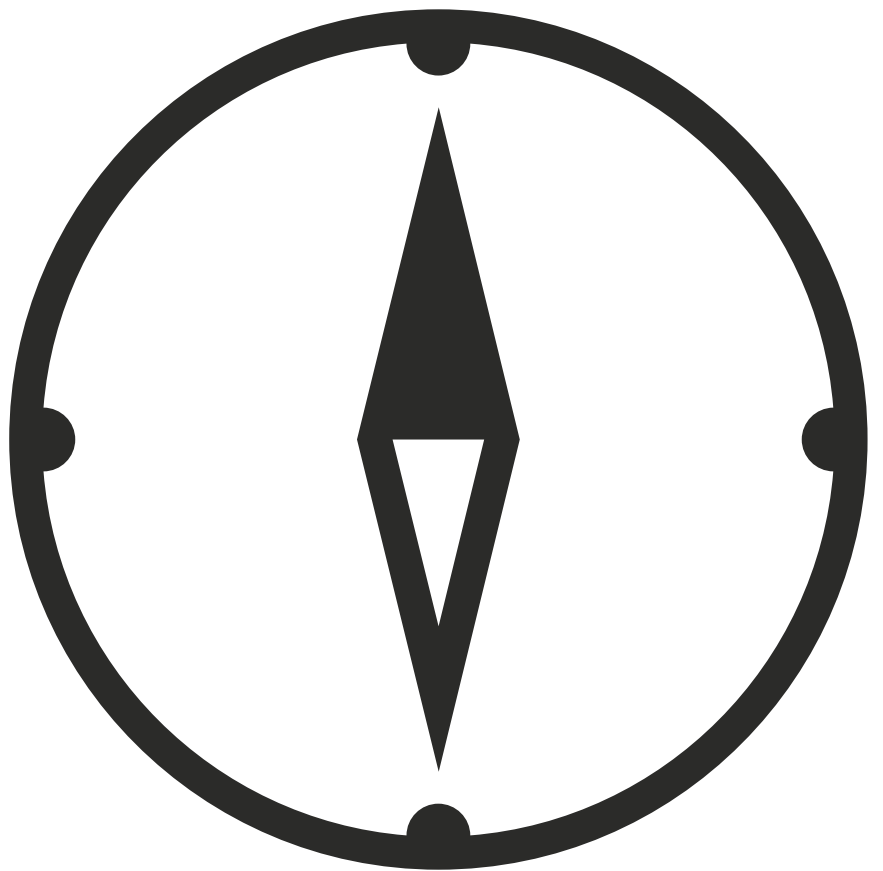
←
Ewald Burgener, CEO

Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant de rejoindre Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie les randonnées en montagne.

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport annuel 2021

N



Stratégie et objectifs

- 13** Notre vision
- 13** Notre charte
- 14** Notre marque
- 14** Notre modèle d'affaires
- 15** Stratégie 2020–2024
- 16** Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024
- 19** Nos objectifs financiers à l'horizon 2024
- 20** Nos segments de clientèle
- 22** Notre gamme de services
- 24** Notre zone d'activité

Évolution des affaires

- 25** Évolution des affaires

Appréciation des risques

- 29** Risques
- 29** Gestion des risques

Investisseurs

- 32** Investissement dans Valiant
- 33** Action Valiant
- 33** Dividende
- 34** Évolution du cours
- 34** Structure de l'actionnariat
- 35** Contacts avec les analystes et les investisseurs
- 35** Indices
- 35** Obligations (Covered Bonds)
- 36** Notations de crédit et prêts
- 36** Informations supplémentaires

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse, qui propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant est ancrée au niveau local dans 14 cantons, et ses prestations numériques innovantes lui assurent une présence dans toute la Suisse. Valiant affiche un total de bilan de 35,6 milliards de francs, et emploie plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs, dont 80 personnes en formation.

Notre vision

« La vie financière des particuliers et des PME de Suisse n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant. »

Notre charte

Partenariat et respect

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur des valeurs, sur le plan interne comme externe. Valiant entretient une relation basée sur le respect et la coopération avec sa clientèle, ses partenaires et ses collaboratrices et collaborateurs.

Faciliter la vie financière

Valiant répond aux besoins financiers des particuliers et des PME. Elle facilite la vie financière de sa clientèle grâce à un conseil complet et à des solutions dans le domaine des paiements, de l'épargne, des placements, du financement et de la prévoyance, ainsi que grâce à d'autres prestations dans le secteur financier.

Les questions financières sont compliquées et désagréables pour de nombreux particuliers et PME. Valiant résout les problèmes financiers plus simplement et plus clairement que toute sa concurrence. Valiant garantit ainsi à sa clientèle une gestion confortable et sereine des finances.

Modèle d'affaires simple

Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Profil de risque équilibré

Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Promotion des collaboratrices et collaborateurs

Des collaboratrices et collaborateurs engagés représentent le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'encouragement et au développement des compétences de son personnel.

Partenaires solides

Valiant collabore avec des partenaires solides afin de pouvoir mobiliser entièrement ses ressources en faveur de sa clientèle.

Notre marque

Valiant signifie courageux, puissant et fort. En tant que prestataire financier, il est nécessaire d'avoir du courage pour s'affirmer sur le marché avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour.

Une image de marque en toute simplicité

Valiant est présente sur le marché de manière uniforme avec un logo. La couleur lilas fournit à Valiant un caractère distinctif, la rendant ainsi unique sur le marché bancaire.

Notoriété de la marque

Valiant mesure la notoriété de sa marque au moins une fois par an. Au cours de l'exercice 2021, avec une notoriété de la marque de 86 % dans sa zone d'activité, Valiant a atteint une valeur record. Ce chiffre est à peu près le même que celui d'établissements comparables. Les outils utilisés pour accroître la notoriété de la marque sont notamment les suivants : campagnes nationales d'image et d'offre, présence publicitaire dans les transports publics et les stades sportifs, publicité en ligne et actions publicitaires non conventionnelles.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'une banque : Valiant reçoit des fonds, les gère et les met à disposition sous forme de financements. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services compréhensibles dans les domaines du financement, de l'investissement, de la prévoyance, des paiements et de l'épargne. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre catégories de clientèle : clientèle privée retail, clientèle privée fortunée, indépendants et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Modèle d'affaires

Des services complets et **compréhensibles** ...



Financements



Placements



Prévoyance



Paiements



Épargne

... conçus sur mesure pour **la clientèle retail et PME** ...



Clientèle privée retail



Clientèle privée fortunée



Indépendants/petites entreprises



Entreprises de taille moyenne

... sur la base de nos **atouts** et de notre culture d'entreprise **éprouvée**



Relations étroites et de longue date avec la clientèle **retail** et **PME**



Gestion de premier ordre des hypothèques et de la **trésorerie**



Excellence opérationnelle, flexibilité et **efficacité**



Une stratégie de commercialisation innovante par la combinaison de canaux **physiques et numériques**



Secteur informatique performant, investissements dans de nouvelles **optimisations de processus**



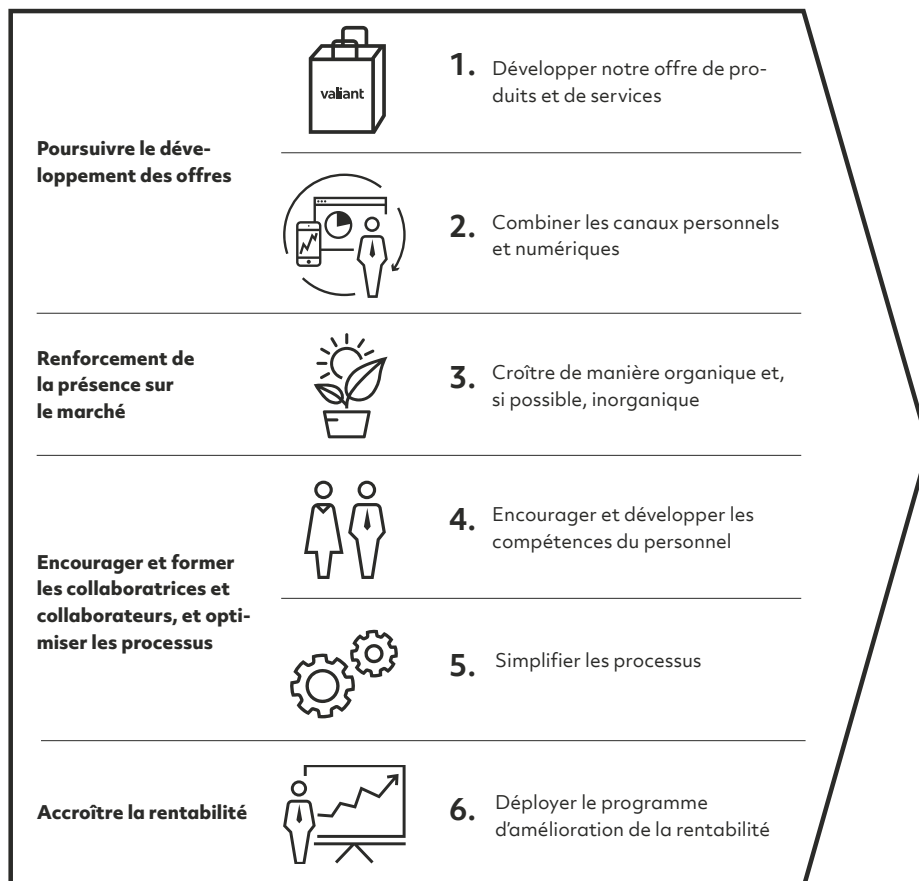
Culture ancrée en Suisse, sur la base d'une **approche coopérative**

Stratégie 2020–2024

Le conseil d'administration et le comité de direction se sont inspirés de cette vision pour élaborer la stratégie 2020–2024. Les collaboratrices et collaborateurs ont également participé activement et apporté leurs idées. C'est ainsi qu'est née une action commune, largement soutenue sur le plan interne, qui devrait conduire Valiant vers un avenir prospère. Avec sa stratégie 2020–2024, Valiant poursuit sur la voie du succès et souhaite développer sa position dans le secteur financier suisse. La stratégie s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de nouvelles succursales, des conseillers et conseillères à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies.

La stratégie 2020–2024 s'articule autour de six orientations stratégiques : nous continuons à développer nos offres, combinons les canaux personnels et numériques, voulons croître de manière organique et, si possible, inorganique, encourageons et formons nos collaboratrices et collaborateurs, simplifions les processus et déployons un programme d'amélioration de la rentabilité. La sixième orientation stratégique a été récemment ajoutée. Nous avons réalisé de nouveaux progrès et enregistré des succès dans toutes les autres orientations stratégiques en 2021.

Six orientations stratégiques



Objectifs financiers à l'horizon 2024

Croissance (annuelle)

- Croissance des opérations de crédit > 3 %
- Augmentation du produit des commissions = croissance de 3 %

Risques

- Ratio de fonds propres : 15–17 %
- Maintien de la politique de risque prudente

Revenus

- Ambition RoE de > 6 % (à long terme)
- Dividende stable ≥ CHF 5.00 (taux de distribution 50–70 %)

CHF **50** Mio.
Total des investissements
durant la période 2020–2024

Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024

1. Développer notre offre de produits et de services

Valiant se voit à l'avenir comme un prestataire financier qui offre bien plus qu'une banque ordinaire. Ses compétences clés en matière de financement, de placements, de prévoyance, de paiement et d'épargne devront pour ce faire être développées en fonction des besoins. Valiant souhaite proposer à sa clientèle des conseils compétents et complets, avec des offres proposant la « meilleure solution ». Afin de générer des rendements supplémentaires, elle souhaite lancer des offres comparatives et développer des prestations pour sa clientèle tout au long de la chaîne de création de valeur.



Objectifs à l'horizon 2024

- Poursuivre le développement des offres et les élargir
- Proposer le processus de financement comme produit à d'autres entreprises (B2B)

Situation au 31.12.2021

- Lancement de fonds stratégiques axés sur la durabilité
- Remplacement de l'hypothèque Flex avec le LIBOR comme taux d'intérêt de base par l'hypothèque SARON
- Début de la collaboration avec Vaudoise Assurances dans le secteur hypothécaire
- Participation majoritaire dans la plateforme immobilière Agent-Selly SA
- Lancement de notre propre application Twint

2. Combiner les canaux personnels et numériques

Canal physique ou numérique : la clientèle a le choix. Une meilleure combinaison des conseils personnalisés et des éléments numériques devrait permettre de créer une expérience client complète et remarquable, et de simplifier encore davantage la vie financière de la clientèle. Le suivi personnalisé et les conseils continuent à occuper une place importante, tant en ce qui concerne le canal physique que le canal numérique. Valiant renforce sa position innovante sur le marché financier suisse et continue à investir dans la numérisation.



Objectifs à l'horizon 2024

- Combiner le canal physique au canal numérique
- Faire du site Internet un portail orienté vers la clientèle
- Introduire la nouvelle application mobile

Situation au 31.12.2021

- Plus de 60 succursales dotées d'une nouvelle zone clientèle
- Rafraîchissement du site Internet avec un design plus convivial et une navigation améliorée
- Identification et mise en œuvre de nombreuses améliorations de processus pertinents pour la clientèle par l'élaboration de parcours clients

3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

L'expansion entamée par Valiant en 2016 a connu une nouvelle accélération, après un ralentissement temporaire dû au coronavirus. Dans les années à venir, nous allons progressivement établir et développer notre présence dans le canton de Zurich, en Suisse romande, en Suisse du Nord-Ouest et en Suisse orientale. Pour ce faire, de nouveaux conseillers et conseillères à la clientèle et spécialistes de la prévoyance seront recrutés. Ainsi, Valiant renforce également les sites existants avec des conseillères et conseillers à la clientèle et des spécialistes supplémentaires pour les activités de prévoyance et de placement. Nous voulons par ailleurs que des spécialistes de tous les domaines soient physiquement présents dans toute la zone de marché afin, par exemple, de pouvoir mieux servir la clientèle privée fortunée. Le segment des PME, qui a connu une croissance réjouissante ces dernières années, continue de se développer. Cette force de vente supplémentaire nous aidera d'une part à poursuivre la croissance dans les activités de base liées au financement. Mais nous souhaitons aussi augmenter de manière significative les revenus non liés aux opérations d'intérêts. Outre les nouvelles succursales prévues dans les pôles de croissance et dans les meilleurs emplacements, Valiant reste ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques. Nous avons le potentiel nécessaire pour mieux exploiter nos ressources et nos infrastructures et réaliser des économies d'échelle. La condition concernant les reprises est toutefois que la culture et le modèle d'affaires soient compatibles.



Objectif à l'horizon 2024

- Ouvrir 14 nouvelles succursales
- Créer 170 équivalents plein temps

Situation au 31.12.2021

- Inauguration de six succursales
- Création de 77 équivalents temps plein depuis le 01.01.2020

4. Encourager et développer les compétences du personnel

L'individu est un facteur de succès central dans le contact personnel avec la clientèle, tel que le cultive Valiant dans le cadre du conseil à la clientèle. Valiant recherche pour l'expansion prévue des conseillères et conseillers à la clientèle ancrés localement, et particulièrement engagés, autant d'atouts qui feront d'eux les meilleurs ambassadeurs dans les agglomérations ou les communes dans lesquelles Valiant vient de s'implanter. Outre l'acquisition de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, il est important de continuer à encourager et à développer les compétences de notre personnel actuel. La formation et le perfectionnement de notre personnel visent à leur permettre de conseiller la clientèle de manière globale, complète et sur tous les besoins financiers.



Objectifs à l'horizon 2024

- Encourager et développer les capacités des collaboratrices et collaborateurs
- Embaucher les effectifs nécessaires
- Augmenter l'attractivité en tant qu'employeur

Situation au 31.12.2021

- Introduction de parcours professionnels dans la distribution
- Recrutement et intégration réussis des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices dans les zones d'expansion
- Fin d'apprentissage couronnée de succès pour les 20 apprentis
- Établissement d'un programme de mentoring pour les femmes

5. Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité et l'efficacités en facilitant systématiquement ses processus, comme ce fut le cas pour le processus de crédit très complexe. C'est pourquoi nous examinons attentivement si nous pouvons numériser les processus d'ouverture de relation clientèle ainsi que les processus de mutation tels que la saisie des modifications d'adresses. Notre clientèle bénéficiera également d'une simplification de nos procédures internes. Ce n'est qu'en adoptant la simplicité sur le plan interne que nous parviendrons également à convaincre la clientèle par notre simplicité et une expérience client positive.



Objectifs à l'horizon 2024

- Augmenter l'efficacité
- Analyser et optimiser un ou deux processus commerciaux chaque année

Situation au 31.12.2021

- Développement de l'« autoroute des crédits » (outil pour le traitement standardisé et automatisé des crédits) pour les nouvelles opérations
- Introduction de « AnlageXpress » (outil pour les services de conseil et la simplification du processus de placement)
- Réduction à un système bancaire central : Valiant a travaillé sur deux systèmes jusqu'à fin 2021. Au 01.01.2022, l'ensemble des relations clientèle a été transféré à la solution bancaire centrale Finnova.

6. Déployer le programme d'amélioration de la rentabilité

Valiant est en bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie 2020–2024 et dépasse nettement ses objectifs de croissance. Afin de poursuivre sur la voie du succès et de préparer l'avenir, Valiant a lancé un programme visant à augmenter sa rentabilité. Dans ce contexte, et afin de tenir compte de l'évolution du comportement de la clientèle, des adaptations seront également apportées au réseau de succursales de la région d'origine. Ces adaptations et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacité entraînent des économies de coûts.



Objectifs à l'horizon 2024

- Optimisation du réseau de succursales : Fermeture de 23 succursales, transformation des zones clientèle des autres succursales
- Suppression de 50 emplois à plein temps d'ici fin 2023
- Économies de coûts de 12 à 15 millions de francs par an au total à partir de l'exercice 2024

Situation au 31.12.2021

- Le programme d'amélioration de la rentabilité est déployé à partir de 2022.

Nos objectifs financiers à l'horizon 2024

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2020–2024, Valiant continue de développer sa position dans le secteur financier suisse. Cette mise en œuvre de la stratégie vise à atteindre les objectifs financiers suivants.



Croissance

Dans les secteurs existants et avec l'expansion prévue, nous visons une croissance annuelle des prêts de plus de 3 %. Cette croissance se concrétisera à la fois par un renforcement dans la zone de marché actuelle et par une expansion dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée, et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Nous continuons de mettre l'accent sur la marge d'intérêts, comme nous l'avons fait avec succès ces dernières années. Outre la croissance prévue des activités de prêt, une augmentation annuelle de 3 % des opérations de commissions et de prestations de service est également visée. Le développement des affaires de placement et de prévoyance, ainsi que de nouvelles prestations de services, devrait engendrer une augmentation annuelle significative de cette source de revenus.



Revenus

À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6 %, un chiffre supérieur aux coûts du capital. Le dividende devrait se monter à au moins 5 francs par action, et le taux de distribution se situer entre 50 et 70 %.



Risques

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17 %, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Ce ratio est donc nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

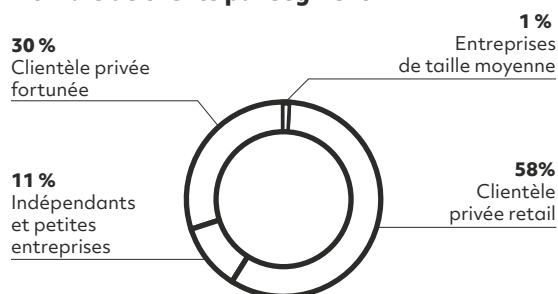
État des objectifs financiers à l'horizon 2024

Critère mesuré	Objectif	Situation au 31.12.2021	Situation au 31.12.2020
Croissance des opérations de crédit	Annuelle > 3 %	5,3 %	4,3 %
Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service	Annuelle 3 %	9,7 %	–0,9 %
Ratio de fonds propres	15–17 %	16,0 %	16,1 %
Revenus des capitaux propres	Ambition > 6 % (à long terme)	5,2 %	5,2 %
Taux de distribution	50–70 %	64,1 %	64,8 %

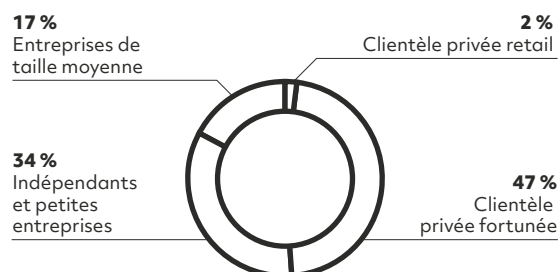
Nos segments de clientèle

Valiant se concentre sur quatre segments : clientèle privée retail, clientèle privée fortunée, indépendants et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Nombre de clients par segment



CHF 419,9 mio Produit des intérêts et des commissions par segments



Clientèle privée retail

› conseil à la clientèle personnel et numérique

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. La clientèle a de plus en plus souvent la possibilité d'associer un conseil personnel et une offre numérique bien étoffée.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée retail		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Fortune clientèle	en milliards de CHF	2,1	2,0	2,0
Prêts	en milliards de CHF	0,1	0,1	0,1

Clientèle privée fortunée**› Suivi et conseil personnels de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec sa clientèle fortunée en lui offrant un suivi et un conseil personnels de haut niveau.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée retail		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Fortune clientèle	en milliards de CHF	16,2	14,8	14,1
Prêts	en milliards de CHF	12,3	11,5	11,2

Indépendants et petites entreprises**› Conseils complets d'un seul tenant**

Dans ce segment, Valiant se différencie de ses concurrents en proposant à sa clientèle une même personne de référence pour ses besoins financiers privés et professionnels.

Évolution des volumes du segment Indépendants et petites entreprises		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Fortune clientèle	en milliards de CHF	5,9	5,4	4,9
Prêts	en milliards de CHF	10,1	9,7	9,1

Entreprises de taille moyenne**› Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Avec ses connaissances spécialisées, Valiant offre aux entreprises de taille moyenne et à la clientèle institutionnelle une alternative aux grands établissements tournés vers l'international, ainsi qu'aux banques cantonales.

Évolution des volumes du segment Entreprises de taille moyenne		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Fortune clientèle	en milliards de CHF	8,7	8,1	7,3
Prêts	en milliards de CHF	4,7	4,6	4,4

Notre gamme de services

Plus de 500 conseillers et conseillères à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles. Pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Financements

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe ; ces besoins et ces questions concernent aussi bien la clientèle privée que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous proposons un accompagnement ciblé afin de répondre à ces besoins tout en offrant des conseils complets à la clientèle. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur sa connaissance des spécificités locales et ses conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, les financements de Valiant ne dérogent pas à sa politique de crédit prudente. Valiant connaît les biens immobiliers qu'elle finance. Valiant connaît cependant également les exploitations artisanales ou industrielles dont les besoins en investissements sont financés grâce au crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Valiant dispose d'une solution de placement adaptée à la situation personnelle et à la fortune de sa clientèle. Valiant propose des conseils personnalisés et adaptés aux besoins. La stratégie de placement appropriée est définie en commun sur la base du profil d'investisseur individuel. Par-delà la mise en œuvre, notre clientèle continue de bénéficier du suivi et de l'assistance de Valiant avec un processus de placement systématique dans le but d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacun.

Dans notre activité de placement, nous prenons en compte les aspects de durabilité dans le cadre des critères d'exclusion et de l'intégration des critères ESG. Sur la base de ses directives de placement ESG, Valiant a lancé trois nouveaux fonds stratégiques dans différents profils de risque, en mettant l'accent sur la durabilité. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 59.

Prévoyance

Compte tenu des défis posés au système de prévoyance, notamment l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour la clientèle commerciale, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter, le cas échéant. Nous définissons la prévoyance conjointement avec notre clientèle, en fonction de ses besoins actuels.

Paielements

En gérant les transactions de paiement, Valiant simplifie les tâches quotidiennes de sa clientèle. Celle-ci manifeste d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes que Valiant satisfait en gérant les transactions de paiement ainsi qu'en procédant à d'autres transactions bancaires par le biais de l'application Mobile Banking, par exemple.

Valiant propose de nombreux sets de produits différents à la clientèle privée et commerciale. Les besoins individuels de la clientèle peuvent ainsi être pris en compte, notamment en ce qui concerne l'exécution simple et efficace des transactions de paiement.

Banque Valiant SA est émettrice de cartes de crédit depuis le 1er novembre 2021. En tant qu'émettrice de cartes de crédit, Valiant est en relation contractuelle directe avec les titulaires de cartes, jouit de libertés commerciales supplémentaires et peut réagir de manière plus indépendante et plus rapide aux changements du marché. Valiant s'assure ainsi l'interface client et peut gérer le portefeuille de cartes de paiement de manière autonome. Dans le nouveau set-up également, Valiant travaille en étroite collaboration avec Visa Payment Services SA.

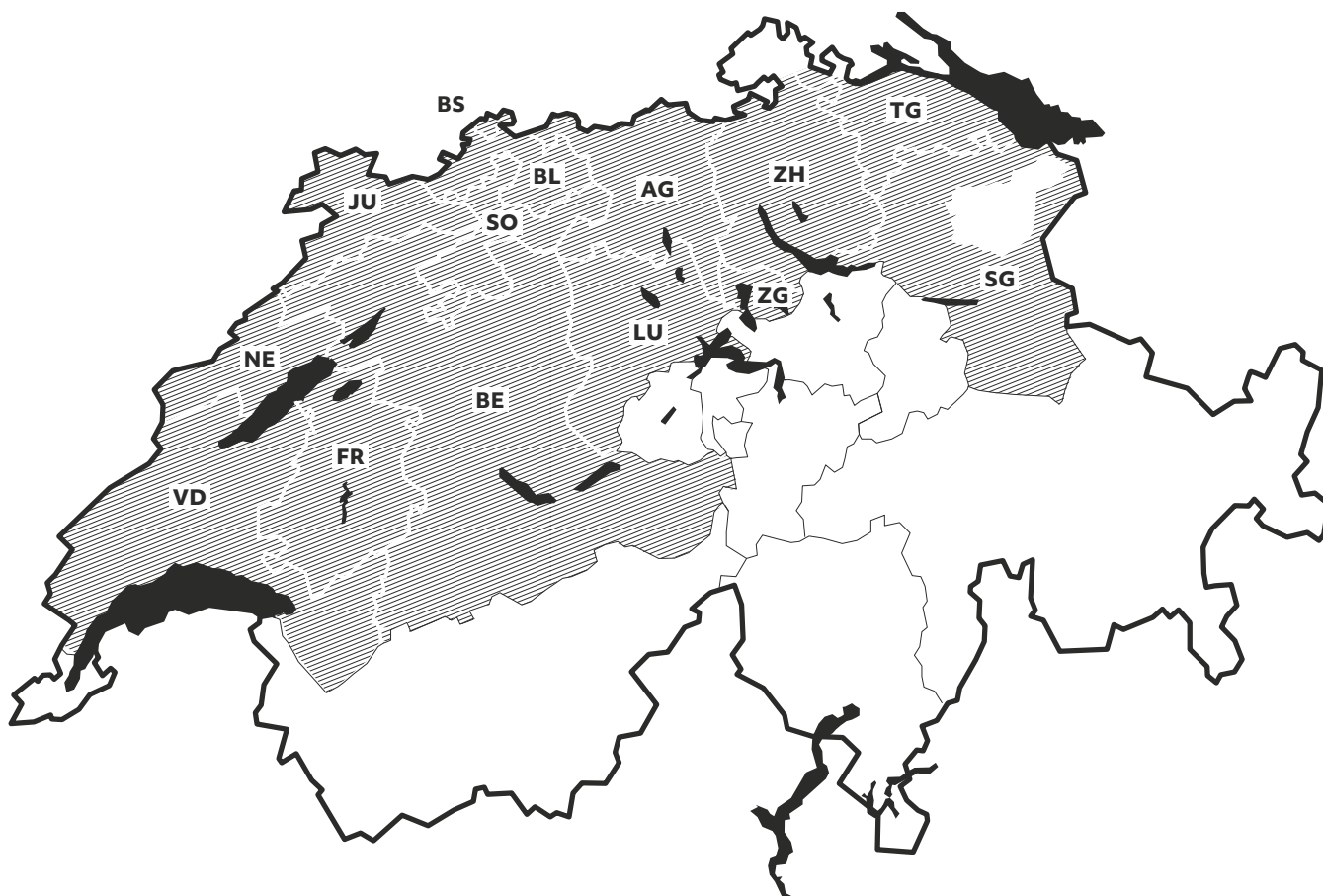
Épargne

Valiant propose à sa clientèle des produits d'épargne simples et adaptés à ses besoins.

Outre les différents produits d'épargne offerts, la clientèle a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur le site Internet de Valiant, un calculateur d'épargne et un planificateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Notre zone d'activité

La zone d'activité s'étend sur quatorze cantons, du lac Léman au lac de Constance. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.



Évolution des affaires

Valiant est sur la bonne voie concernant la mise en œuvre de sa stratégie 2020–2024 et dépasse nettement ses objectifs de croissance. Avec une augmentation de 1 % du bénéfice consolidé, qui atteint 123,1 millions de francs, l'évolution constante des années précédentes s'est poursuivie. Les opérations d'intérêts comme les opérations de commissions et les prestations de services ont contribué de façon déterminante à cette évolution.

Environnement économique

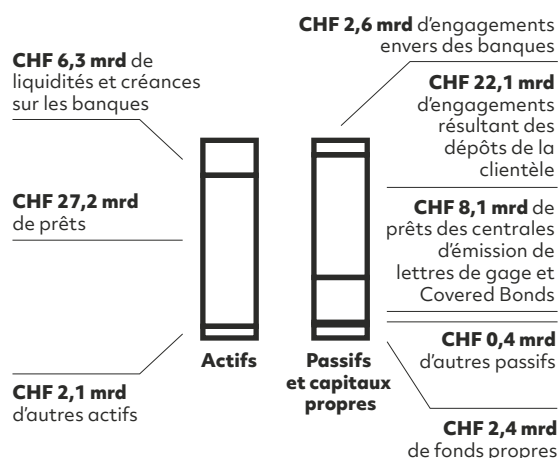
L'environnement économique de Valiant a été marqué par une évolution toujours positive du marché immobilier suisse. Cette évolution n'a pas été freinée par la légère hausse de l'inflation et des taux d'intérêt à moyen et long termes. La crise de l'investissement liée aux taux d'intérêt négatifs a eu un effet positif sur le marché des actions. Le soutien budgétaire des secteurs particulièrement touchés par la pandémie a conduit à la croissance de l'économie suisse, du marché du travail suisse et de la situation patrimoniale des ménages.

Accroissement du bilan

La somme du bilan a augmenté de 7,2 % et se chiffre désormais à 35,6 milliards de francs. Cette hausse est due à deux facteurs principaux. D'une part, Valiant a augmenté ses activités de trésorerie grâce à la hausse de la limite d'exonération auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Les liquidités ont ainsi progressé de 1,1 milliard de francs. D'autre part, Valiant a enregistré une hausse de 1,4 milliard de francs, soit 5,3 %, dans

son activité principale de prêt à la clientèle. Les fonds de la clientèle ont augmenté dans la même proportion que les prêts. La croissance des prêts à la clientèle et des fonds de la clientèle étant similaire, le degré de couverture des fonds de la clientèle est resté inchangé à 81,3 %. Le degré de financement global a augmenté de 1,9 point de pourcentage pour atteindre 110,9 %, grâce aux nouveaux Covered Bonds et aux lettres de gage. Le refinancement de Valiant est ainsi resté très solide, même dans le cadre de la stratégie d'expansion.

Total du bilan : CHF 35,6 mrd



La simplicité du bilan a pu être préservée. Celui-ci ne contenait ni goodwill ni autres valeurs immatérielles significatives. Environ 77 % des actifs étaient constitués de prêts à la fin de l'année. Les 23 % restants s'expliquent par les liquidités et les créances sur les banques (18 %), des immobilisations financières de qualité supérieure (4 %) et les autres actifs (1 %). Le taux d'encombrement des actifs (asset encumbrance ratio), qui quantifie les actifs liés à Valiant qui ne peuvent pas être simplement cédés, s'élève à 25 % à la fin 2021.

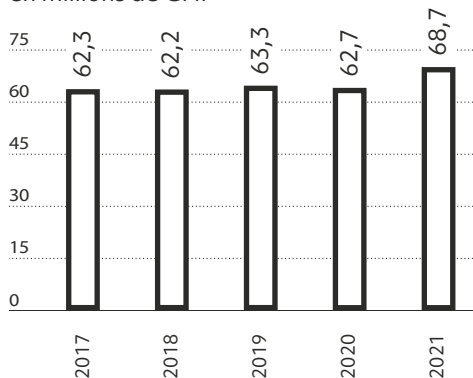
Vous trouverez le bilan détaillé à la page 131.

Accent mis sur les opérations de commissions et les prestations de service

L'accent stratégique mis sur les opérations de commissions et les prestations de service a fait ses preuves au cours de l'année écoulée. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a augmenté de 9,7 % pour atteindre 68,7 millions de francs, et dépasse ainsi nettement l'objectif annuel de croissance de 3 %.

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

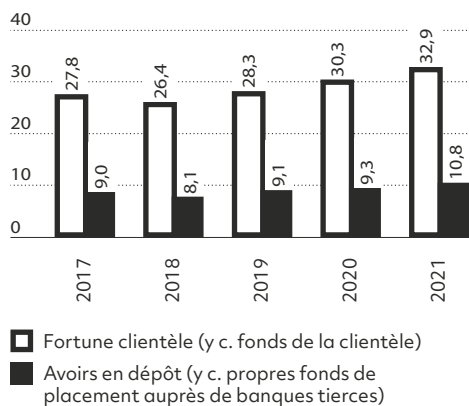
en millions de CHF



Les commissions sur les titres et les opérations de placement ont augmenté de 15,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cela est également dû à la forte croissance des avoirs en dépôt, qui ont progressé de 1,5 milliard de francs. L'augmentation corrigée de la performance de ces avoirs en dépôt s'est élevée à 0,5 milliard de francs.

Fortune clientèle et avoirs en dépôt

en milliards de CHF

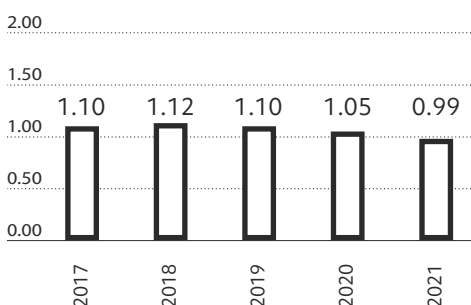


Les trois quarts des avoirs étaient détenus par des clientes et clients ayant un mandat de gestion de fortune ou de conseil. Ceux-ci génèrent un niveau élevé de revenus indépendants des transactions. La concentration sur les opérations de commissions et les prestations de service a également été payante en ce qui concerne la diversification des revenus. Ce deuxième pilier de rendement représentait 16 % du produit d'exploitation, soit une hausse d'un point de pourcentage.

Opérations d'intérêts solides

Les opérations d'intérêts de Valiant sont restées solides l'année dernière. Valiant veille à ce que les prêts soient de qualité élevée, et reste fidèle à sa politique prudente en matière de risques. La marge d'intérêt est restée, avec 99 points de base, élevée par rapport au secteur, notamment grâce à une gestion active du bilan. La rémunération moyenne des actifs s'est élevée à 1,0 %, ce qui représente une diminution de 13 points de base. Parallèlement, Valiant a pu réduire la rémunération du passif de 7 points de base, pour arriver au niveau d'un point de base. Certes, au cours du premier semestre, Valiant a connu une baisse de la marge d'intérêt nette de 6 points de base. Elle a toutefois pu maintenir ce chiffre à un niveau stable de 99 points de base au cours de l'année. Cette évolution s'inscrit également dans le contexte d'une nette augmentation du total du bilan de 6,1 %, notamment au cours du premier semestre.

Marge d'intérêts nette toujours élevée en %



■ Marge d'intérêts nette

La stratégie de refinancement et la gestion active de la trésorerie et des taux d'intérêt ont une incidence importante sur le résultat des opérations d'intérêts. L'émission de Covered Bonds est un élément important de la stratégie de refinancement (voir également la page 35). L'augmentation de la limite d'exonération auprès de la BNS a permis à Valiant d'augmenter le rendement des taux d'intérêt négatifs. Celui-ci a atteint 36 millions de francs, compensant ainsi presque entièrement les charges d'intérêts brutes de 40 millions de francs.

Produits et charges d'exploitation

L'augmentation fructueuse du produit d'exploitation est également due à la mise en œuvre cohérente de la stratégie de Valiant. Les produits d'exploitation ont progressé de 4,2 % l'année dernière. Les faibles taux de défaut de crédit pendant la pandémie confortent Valiant dans le maintien de sa politique prudente en matière de risques. La constitution de corrections de valeur pour un montant de 14,2 millions de francs s'est poursuivie au cours de l'année précédente. Le résultat des opérations de négoce a connu une évolution positive durant l'exercice sous revue, augmentant de 22,1 % pour atteindre 16,1 millions de francs. Cette évolution s'explique notamment par une nette progression des produits sur les swaps de change. La baisse de 13,4 % des autres résultats ordinaires, ramenant ceux-ci à 18,3 millions de francs, est attribuable à la diminution des produits des participations.

Compte tenu de l'expansion et des investissements dans le domaine de la numérisation, les charges d'exploitation ont également augmenté de 5,3 % pour atteindre 254,4 millions de francs. La hausse de 5,8 % des charges de personnel à 142,6 millions de francs est notamment attribuable à la création de 58 équivalents plein temps. Les charges de personnel comprennent une provision de 2,6 millions de francs. Ce montant fait partie de la provision globale de 12,9 millions de francs pour le programme d'amélioration de la rentabilité. L'augmentation de 4,6 % des autres charges d'exploitation, qui se chiffrent ainsi à 111,8 millions de francs, est conforme aux prévisions de Valiant.

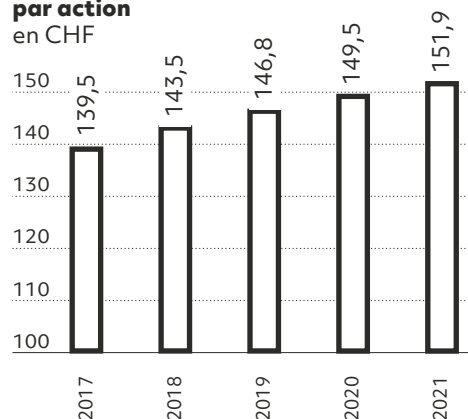
Bénéfice du groupe

Les investissements effectués dans le cadre de la stratégie 2024 ont entraîné une augmentation des amortissements de 8,1 %, à 22,8 millions de francs. Au cours de l'exercice sous revue, Valiant a constitué des provisions pour un montant de 12,9 millions de francs. Les provisions sont en grande partie dues à l'optimisation du réseau de succursales. Le résultat opérationnel a par conséquent baissé de 2,1 % pour se chiffrer à 144,0 millions de francs. Corrigé de ces provisions, le résultat opérationnel a augmenté de 6,7 %. Avec un recul de 17,3 % par rapport à l'année précédente, les produits extraordinaires, qui s'établissent désormais à 2,9 millions de francs, ont été légèrement inférieurs. Cela s'explique principalement par la baisse des produits sur la cession de biens immobiliers. La charge fiscale a diminué de 4,6 millions de francs par rapport à l'année précédente. Une part importante de cette baisse est attribuable à la dissolution de réserves pour régularisations fiscales de 2018 devenues inutiles.

Hausse des capitaux propres

Les capitaux propres inscrits au bilan ont progressé de 1,6 % pour atteindre 2,4 milliards de francs, ce qui a de nouveau permis à Valiant d'accroître sa valeur intrinsèque et/ou ses capitaux propres. Malgré une accélération de l'expansion, les revenus des capitaux propres ont pu être maintenus à un niveau stable de 5,2 %.

Valeur comptable et intrinsèque par action en CHF



Les capitaux propres réglementaires disponibles ont également gagné 2,0 % durant l'exercice sous revue, atteignant ainsi 2,3 milliards de francs.

Prévision d'une légère hausse du bénéfice consolidé pour l'exercice 2022

Valiant mise sur une évolution stable des affaires pour l'exercice en cours, ainsi que sur un bénéfice du groupe légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à l'ensemble des risques et catégories de risques pertinents. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque



Risques globaux

- Risques systémiques
- Risques stratégiques
- Risques de réputation
- Risques relatifs à l'exigence de fonds propres
- Risques environnementaux/liés à la durabilité



Risques primaires

- Risques de défaillance
- Risque de variation des taux d'intérêt
- Risques de liquidité/de refinancement
- Autres risques de marché



Risques opérationnels

- Risques juridiques
- Risques de compliance
- Risques de processus

Gestion des risques

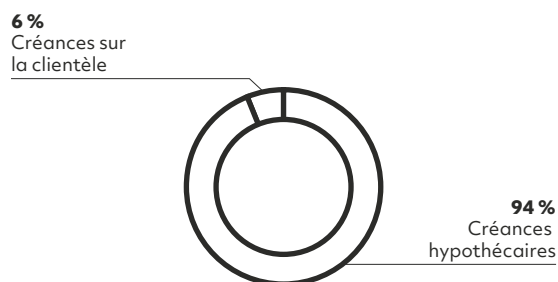
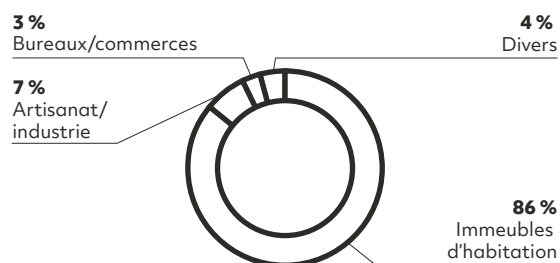
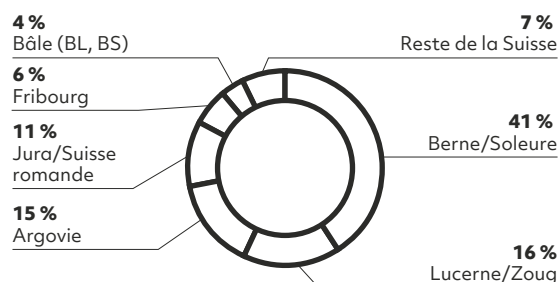
Le conseil d'administration se penche continuellement sur la situation de l'entreprise en matière de risques et a édicté une politique de risque. Celle-ci veille à un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et fixe des limites en matière de tolérance au risque. Dans ce cadre, l'ensemble des risques importants sont évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agregés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques dans l'annexe au rapport financier, aux pages 145 à 154.

Risques de défaillance

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le portefeuille ne contient aucun gros risque soumis à l'obligation d'information, ni aucune concentration sectorielle élevée dans le segment de la clientèle entreprises. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré le Covid-19 et ses répercussions sur le plan macroéconomique.

CHF 27,2 mrd de prêts**CHF 25,7 mrd de créances hypothécaires réparties en fonction du type des objets****CHF 25,7 mrd de créances hypothécaires par cantons**

	2021	2020	2019
Part des hypothèques de 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	92,6	92,8	93,8
Taux d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ en %	63,1	63,2	63,4
Corrections de valeur/provisions en % du volume des prêts	0,29	0,23	0,21
Corrections de valeur/provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	78 485	59 377	51 053

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques.

Risque de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Duration effective des actifs en %	3,15	3,17	3,09
Duration effective des passifs en %	2,56	2,71	3,08
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % + 100 pb	-1,24	-1,94	-2,45
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	3 268	3 268	3 207
Value at Risk 99 % / semaine (couverte) en millions de CHF	14,03	16,25	16,12
Volume des swaps en millions de CHF	6 337	5 127	3 500
Coûts de couverture en millions de CHF	12,4	7,4	10,4

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2021, Valiant dispose de fonds de la clientèle de 22,14 milliards de francs. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et d'obligations sécurisées. Valiant possède également des titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de 1,53 milliard de francs, qui permettent un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio, LCR) est respecté en permanence. De plus amples informations sur la LCR figurent à la page 181.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 1,53 milliard de francs (exercice précédent : 1,61 milliard de francs), comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité des titres et les risques de variation des taux d'intérêt de ces derniers sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs pour Valiant.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour une prestataire financière. Valiant a confié l'informatique à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Econis). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels majeurs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Notre actionnariat est largement dispersé, avec un « Free Float » de 100 %. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende. Les différentes notations de crédit confirment la bonne qualité des débiteurs de Valiant.

Investissement dans Valiant

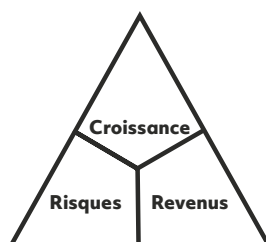
Valiant veille à un équilibre optimal entre risque, rendement et croissance. Le modèle d'affaires de Valiant, axé exclusivement sur le marché suisse, se distingue par de faibles risques, couverts par une solide base de capitaux propres. La rentabilité stable se caractérise par une qualité élevée des bénéfices. Valiant jouit d'une volatilité (bêta)

Croissance : accent mis sur la croissance organique et la numérisation

- **Expansion** et numérisation, qui améliorent l'efficacité et la productivité
- **Augmentation** des opérations de commissions et des prestations de service
- **Atouts** avérés dans les questions stratégiques d'implémentation au niveau du conseil d'administration et du comité de direction

Risques : modèle d'affaires à faible risque, couverture importante et de bonne qualité des capitaux propres

- **Faibles risques de crédit**, grâce à une gestion des risques éprouvée
- **Faibles risques de taux d'intérêt**, grâce à une trésorerie haut de gamme, pas de négoce pour compte propre
- **Faibles risques opérationnels**, grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée



Revenus : bénéfices stables de haute qualité

- **Qualité des bénéfices**, plus de 90 % des produits sont récurrents
- **Plus-value pour les actionnaires**, 23 ans de dividendes stables ou en hausse
- **Objectif d'augmentation des revenus des capitaux propres > 6 %**, et de maintien de ceux-ci au-dessus des coûts des capitaux propres

Chiffres-clés

Chiffres-dés par action	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur comptable en CHF	151.89	149.51	146.80	143.53	139.47
Bénéfice net en CHF	7.80	7.72	7.67	7.62	7.55
Rapport cours/bénéfice	11,7	11,2	12,8	14,2	14,0
Dividende en CHF	5.00 ¹	5.00	5.00	4.40	4.00
Rendement du dividende en %	5,5	5,8	5,1	4,1	3,8
Taux de distribution en %	64,1	64,8	65,2	57,7	53,0
Cours de fin d'année en CHF	91.30	86.50	98.40	108.00	105.40
Plus haut cours de l'année en CHF	102.60	106.60	117.00	119.20	120.50
Plus bas cours de l'année en CHF	85.00	71.10	93.00	103.00	100.10
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1 442	1 366	1 554	1 706	1 665

¹ Proposé

relativement faible par rapport à l'ensemble du marché, ce qui maintient le coût des capitaux propres à un faible niveau. Valiant estime le coût des capitaux propres à environ 6 %.

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de la Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA

Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Ticker Bloomberg	VATN SW
Ticker Reuters	VATN.S
Valeur nominale	CHF 0,50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Les informations actualisées sur l'action Valiant destinées aux investisseuses et aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé.

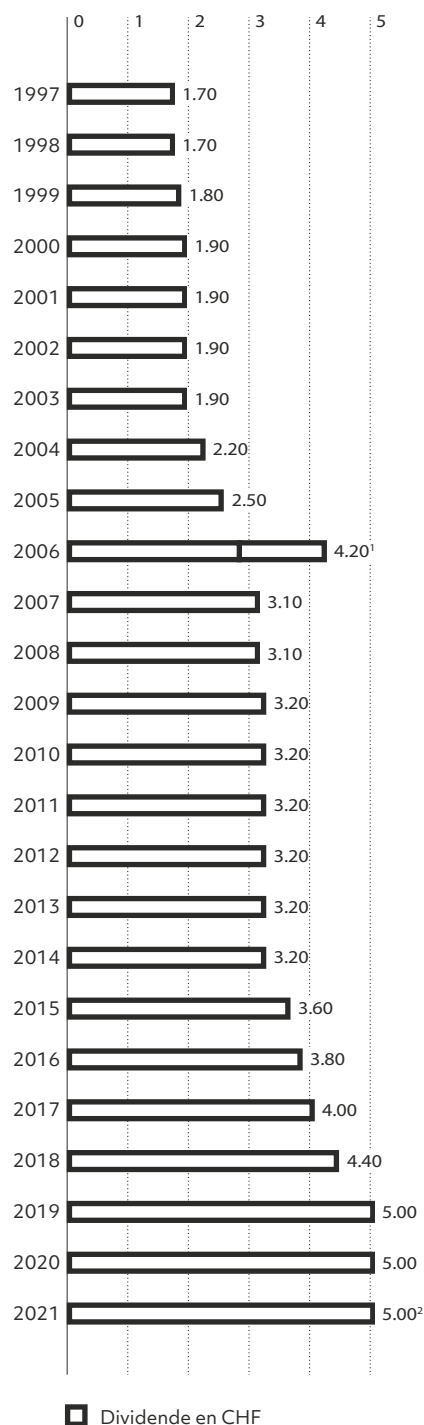
Pour l'exercice 2021, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende de 5,00 francs par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 5.00 ¹
Date ex-dividende	20.05.2022
Date de versement	24.05.2022

¹ Proposé

Évolution du dividende



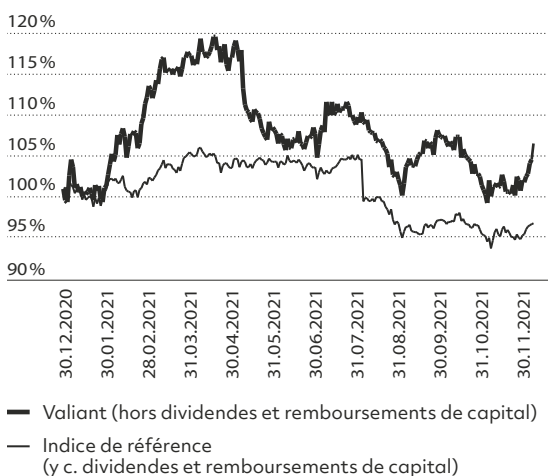
¹ En 2006, un dividende extraordinaire de 1.40 franc a été distribué en raison du jubilé.

² Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de 2022.

Évolution du cours

Après un cours à 86,50 francs au 31 décembre 2020, l'action a fluctué dans une fourchette allant de 85.00 à 102.60 francs durant l'année. Au 31 décembre 2021, le cours était de 91.30 francs.

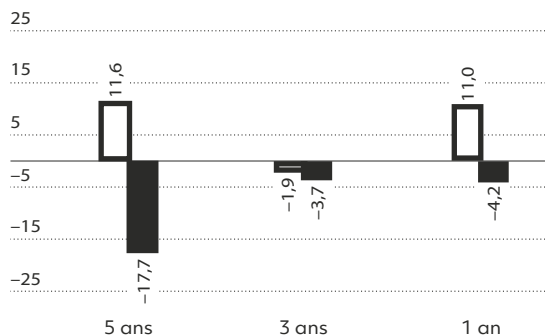
Valiant par rapport à l'indice de référence



La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 1,6 million de francs en 2021, ce qui correspond à une baisse d'environ 24 % par rapport à l'exercice précédent.

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total actions Valiant



- Revenu total actions Valiant en % (y.c. dividendes et remboursements de capital)
- SIX Banks Total Return Index en % (y.c. dividendes et remboursements de capital)

Source : Bloomberg

Structure de l'actionnariat

Sur les quelque 31 600 actionnaires, plus de 97 % sont des particuliers qui détiennent en tout 48,5 % du capital, tandis que 870 investisseurs institutionnels détiennent 30,6 % du capital-actions. Les 20,9 % d'actions restants ne sont pas nominatives.

Évolution de la structure de l'actionnariat (part du capital)	Part 31.12. 2021 ¹	Part 31.12. 2020	Part 31.12. 2019
Actionnaires privés	48,5 %	46,8 %	45,9 %
Actionnaires institutionnels Suisse	24,6 %	27,2 %	27,3 %
Actionnaires institutionnels Étranger	6,0 %	6,9 %	8,7 %
Actions non nominatives	20,9 %	19,1 %	18,1 %

¹Du fait du changement de système informatique, les données de fin d'année ont été collectées au 07.01.2022.

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG et Swisscanto Directions de Fonds SA.

Contacts avec les analystes et les investisseurs

Le service Investor Relations a également participé à de nombreuses conférences en 2021. La majorité des réunions avec les investisseurs ont été organisées par le biais de courtiers. Le service Investor Relations organise en outre régulièrement ses propres événements. Comme les années précédentes, la plupart des réunions ont eu lieu virtuellement. Le service Investor Relations n'a été présent à aucune réunion physique à l'étranger au cours de l'année écoulée.

Indices

L'action Valiant figure dans les indices suivants. Quatre des indices ci-dessous se concentrent spécifiquement sur le thème de la durabilité.

Indices	Ticker
Bloomberg Developed Markets SMC	DMMS
FTSE Developed Europe All Cap	ACDER
FTSE Developed ex US All Cap	ACDXUSR
MSCI ACWI	MSVUAWO
MSCI Europe ex UK Small Cap	NG106244
MSCI World ex USA	NU137534
Solactive ISS ESG Europe SC ¹	SESGEUSN
Solactive ISS ESG Developed SC ¹	SSPABDSN
SPI	SPI
SPI ESG ¹	SPIT
SPI ex SLI	SXSLIX
Banques SPI	SMBAK
Indice UBS 100	SBC100
Vanguard ESG ¹	VSGXIV
Wisdom Tree Europe	WTESC
Wisdom Tree International	WTDFA
Wisdom Tree International High Dividend	WTDHYE
Wisdom Tree International SMC	WTISDI
WT Global Dividend	WTGDIV
ZKB Swiss Small Cap Index	ZKBSSCI

¹ Indices de durabilité

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2021, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Durée	Montant en millions de CHF
Banque Valiant SA Placement privé	0 %	2021/08.2022	115
Banque Valiant SA	0,125 %	2018/04.2024	500
Banque Valiant SA	0 %	2019/10.2025	190
Banque Valiant SA	0 %	2021/01.2026	270
Banque Valiant SA	0,2 %	2019/01.2027	303
Banque Valiant SA	0,375 %	2017/12.2027	250
Banque Valiant SA	0 %	2019/07.2029	400
Banque Valiant SA	0,1 %	2021/11.2030	215
Banque Valiant SA	0,1 %	2021/05.2031	190
Banque Valiant SA	0,125 %	2019/12.2034	310
Total			2743

L'année dernière, Valiant a émis quatre tranches supplémentaires de Covered Bond pour un montant total de 790 millions de francs, avec des coupons de 0 % et 0,1 %. Valiant poursuit ainsi avec succès sa stratégie de refinancement. Grâce à l'excellente notation AAA, nous pouvons continuer à nous refinancer aux mêmes conditions que des banques garanties par l'État. Depuis le lancement du programme Covered Bond en 2017, 11 tranches d'un montant de 2,9 milliards de francs ont pu être placées, dont 10 étaient encore en circulation à la fin de l'année 2021 pour un montant nominal de 2,7 milliards de francs. Valiant n'a actuellement aucune obligation non sécurisée en circulation.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet « Investor Relations » valiant.ch/emprunts.

Notations de crédit

La Banque Valiant SA a reçu des notations de différents établissements qui confirment la bonne qualité des débiteurs.

Agence/banque	Notation	Date
Notation de dépôts Moody's	A1/Prime-1	18.06.2021
Banque Cantonale de Zurich	A	05.11.2021
GBB	A	03.09.2021

Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation, qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 18 juin 2021, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de « A1/P-1 » avec une perspective « stable », ainsi que de « a3 » pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la BCZ depuis 2012. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 5 novembre 2021.

Gesellschaft für Bonitätsbeurteilung (GBB)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la GBB depuis 2016. Au cours de l'exercice sous revue, la GBB a confirmé le 3 septembre 2021 la notation « A (stable) ». La notation a été relevée au 24.02.2022.

Informations supplémentaires

Sur notre page Internet valiant.ch/resultats, vous trouverez de plus amples informations sur nos résultats, rapports et chiffres-clés.

rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise



Responsabilité d'entreprise

- 39** Avant-propos
- 40** Nos priorités en un coup d'œil
- 41** Notre conception de la responsabilité d'entreprise
- 45** Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 47** Modèle d'affaires durable
- 49** Stabilité et rentabilité
- 50** Éthique des affaires et compliance
- 52** Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes
- 54** Gestion d'entreprise responsable
- 55** Politique en matière de risque et de crédit
- 56** Relations clientèle
- 58** Développement durable des produits et services
- 61** Innovation
- 63** Engagement du personnel
- 65** Promotion du personnel
- 67** Inclusion et équité parmi le personnel
- 68** Économie et société régionales
- 69** Engagement envers la société
- 70** Impacts environnementaux et protection du climat

Avant-propos

Chère lectrice,
cher lecteur,

Du fait de notre ancrage régional, les sujets de responsabilité d'entreprise et de développement durable nous sont familiers depuis toujours. Cela se reflète dans nos valeurs, notre culture d'entreprise et des pratiques commerciales responsables. Nos parties prenantes, en particulier nos clientes et nos clients, notre personnel, nos investisseuses et nos investisseurs et nos partenaires d'affaires, manifestent de plus en plus leurs attentes envers Valiant. Ces attentes vont au-delà des relations d'affaires traditionnelles telles que nous les avons connues par le passé pendant de nombreuses années, mais elles ont un point commun : elles concernent la responsabilité entrepreneuriale. Valiant assume cette responsabilité dès aujourd'hui et continuera à l'avenir. À cet égard, nous nous développons en permanence et veillons, tant au niveau de la forme que de la communication, à devenir encore plus visibles et transparents aux yeux de toutes nos parties prenantes. Outre les objectifs économiques tels que la stabilité, la croissance et la rentabilité, l'impact positif

élaboré pour établir le développement durable de manière tangible dans tous les secteurs d'activité. La mise en œuvre de ce train de mesures a également été ancrée dans les objectifs d'entreprise au niveau stratégique le plus élevé.

Dans ses diverses formes, la responsabilité entrepreneuriale de Valiant présente de multiples facettes et touche une variété de sujets pertinents. Le rapport de gestion vous fournit une vue d'ensemble de nos activités et de nos avancées dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.

Nous vous souhaitons une lecture passionnante.



Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

« Dans le cadre des objectifs d'entreprise, le développement durable est ancré au plus haut niveau stratégique. »

sur notre environnement social et naturel est un critère décisif dans toutes nos activités. Afin de s'assurer que le développement durable de Valiant soit encore plus fortement ancré sur le plan stratégique, qu'il soit soutenu et vécu par l'ensemble de l'organisation, Valiant a lancé un processus de systématisation de la gestion du développement durable au printemps 2021. C'est pourquoi, d'une part, le lien entre les thèmes de durabilité et la stratégie d'entreprise existante ont été mis en évidence et, d'autre part, un train mesures a été

Nos priorités en un coup d'œil



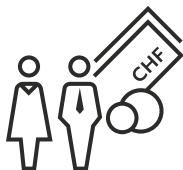
Critères d'exclusion pour les financements

Valiant a introduit des critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée.
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 60.



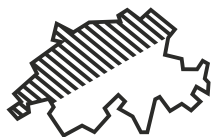
Offre durable dans les affaires de placement

Outre les critères d'exclusion, Valiant utilise des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour l'analyse et la sélection des titres dans le cadre de placements ainsi que pour l'évaluation de nos différents produits de placement. Pour ce faire, elle a recours à l'expertise de MSCI, un fournisseur spécialisé bien établi sur le marché. Nos fonds en actions et notre fonds obligataire ont la note ESG minimale « A » de MSCI. En automne, Valiant a de plus lancé trois fonds stratégiques axés sur le développement durable pour répondre à un besoin évident de clientes et de clients souhaitant assumer plus de responsabilités dans les placements financiers.
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 58.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant garantit l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au moyen de l'instrument développé à cet effet par la Confédération. L'égalité salariale est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est.
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 67.



Achat local de biens et services

Valiant contribue à la création de valeur dans sa zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services que nous acquérons proviennent de notre zone d'activité.
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 68.



Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Valiant assume également sa responsabilité d'entreprise lors de l'achat de ses articles promotionnels. Nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont ainsi fabriqués à partir de PET recyclé, le rPet. Nos ballons sont fabriqués à partir de caoutchouc naturel et sont entièrement biodégradables, de même que leur fermeture.
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 72.

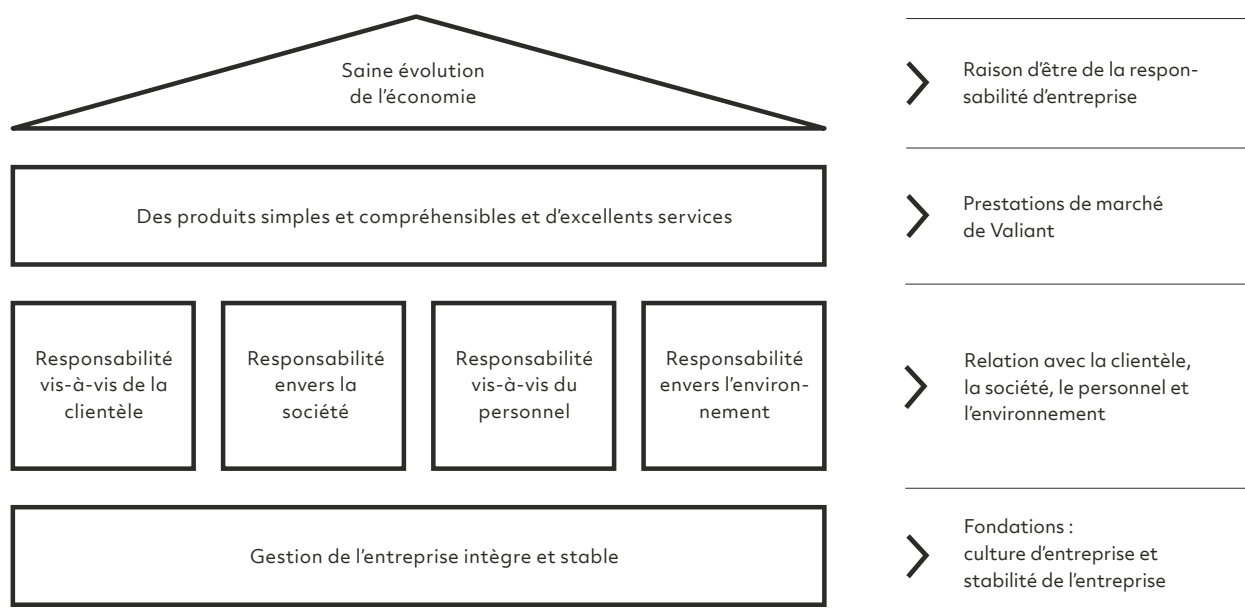
Notre conception de la responsabilité d'entreprise

Valiant attache une grande importance à la stabilité et au long terme, ce qui se reflète dans notre politique commerciale et représente le fondement de notre conception de l'action responsable et entrepreneuriale. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires, de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers nos parties prenantes.

Ces dernières années, nous nous sommes concentrés continuellement et systématiquement sur la responsabilité d'entreprise et, ainsi, nous avons développé une approche globale du thème. Dans le cadre du processus de systématisation de la gestion du développement durable lancé au cours de l'année sous revue, notre compréhension de la responsabilité d'entreprise et des éléments s'y référant a été revue de fond en comble.

Éléments de notre responsabilité d'entreprise

La responsabilité d'entreprise telle que nous la concevons s'articule désormais en sept éléments génériques qui forment un édifice. Dans le cadre de la systématisation de la gestion du développement durable, nous avons précisé les différents éléments de la responsabilité d'entreprise au cours de l'année sous revue. Une direction d'entreprise intègre et stable en constitue les fondations. Sur elles se dressent les quatre piliers qui représentent nos relations avec les quatre principales parties prenantes : la clientèle, la société, le personnel et l'environnement. Au-delà des produits simples et compréhensibles et des services d'excellence comme des prestations de marché de Valiant, la raison d'être de la responsabilité d'entreprise, à savoir contribuer à une évolution saine de l'économie, symbolise la toiture de l'édifice.



Sujets clés

Afin de structurer plus précisément notre conception du développement durable et de la déployer de manière ciblée au sein de l'entreprise, nous avons regroupé en 15 thématiques, dans le cadre d'une analyse étendue de pertinence, les différentes activités et mesures dans les domaines fondamentaux du développement durable, à savoir l'économie, la société et l'environnement. Les exigences du GRI, une norme de reporting

internationalement reconnue, ont également été prises en considération dans l'analyse de pertinence. Dans un échange intensif avec le comité de direction et le conseil d'administration, Valiant a défini un niveau cible pour chacune des thématiques pour la période allant jusqu'en 2024 et formulé une ambition appropriée. Celle-ci nous guide dans le développement ciblé du thème respectif du développement durable.

Sujets clés	Brève description et contenus primaires	Indicateurs GRI (2016)
Modèle d'affaires durable	- Champs d'activité - Segments clientèle - Focalisation géographique	- GRI 102-1 à 102-9 : Profil de l'organisation
Stabilité et rentabilité	- Rôle en tant que catalyseur dans le système économique - Solvabilité - Base de capital stable et structure de capital solide - Résultats financiers sains - Bonne position de liquidité et de financement - Qualité de crédit	- GRI 201 : Performance économique
Éthique des affaires et compliance	- Respect des prescriptions et des principes éthiques de la branche bancaire - Activité commerciale en phase avec les principes éthiques et moraux	- GRI 102-16 : Éthique et intégrité - GRI 419 : Conformité socio-économique
Transparence et intelligibilité à l'intérieur et à l'extérieur	- Politique en matière d'information et de communication - Exhaustivité, intelligibilité et comparabilité des contenus communiqués - Traitement des questions, attentes, suggestions ou plaintes des parties prenantes	- GRI 102-40 à 102-44 : Implication des parties prenantes - GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - GRI 402 : Relations employés-direction
Gestion d'entreprise responsable	- Gestion régulière des affaires - Rôles contraignants, responsabilités claires et fonctions efficaces de contrôle et de surveillance entre le comité de direction et le conseil d'administration - Principes et systèmes de rémunération	- GRI 102-18 et suivants : Gestion d'entreprise
Politique en matière de risque et de crédit	- Gestion des risques efficace - Opérations de crédit stables - Sécurité de l'environnement système et de l'infrastructure informatique - Prise en compte des aspects sociaux et écologiques dans le système de gestion des risques - Gestion des partenaires d'affaires et des fournisseurs	- GRI 204 : Pratiques d'achats - GRI 418 : Confidentialité des données des clients
Relation clientèle	- Bonne relation de confiance à long terme avec la clientèle - Expérience client - Qualité des conseils - Conseil indépendant et neutre	- GRI 201 : Performance économique
Développement durable des produits et services	- Protection des consommateurs et des investisseurs - Qualité des produits et services - Promotion d'un développement durable des produits et des services - Impacts de l'offre de produits et de services sur la société et l'environnement	- Thèmes spécifiques à Valiant
Innovation	- Développement de l'entreprise - Innovation au service d'un développement durable - Évaluation prudente des décisions d'investissement	- GRI 201 : Performance économique
Engagement du personnel	- Rapport de travail contractuel, y compris rémunération et prestations de sécurité sociale - Culture d'entreprise, y compris culture de conduite, opportunités de participation, communication interne, processus de prises de décisions et de rétroaction - Modèles de travail - Santé physique et psychique	- GRI 401 : Emploi - GRI 403 : Santé et sécurité au travail (2018)
Promotion du personnel	- Offre de formation et de perfectionnement (pour une amélioration constante de la qualité vis-à-vis de notre clientèle) - Gestion de la carrière et du parcours professionnel - Employabilité du personnel	- GRI 404 : Formation et éducation
Inclusion et équité parmi le personnel	- Égalité de traitement indépendamment des caractéristiques individuelles - Égalité salariale - Absence de discrimination	- GRI 405 : Diversité et égalité des chances
Économie et société régionales	- Bien commun et prospérité économique dans les structures locales - Effets économiques indirects tels que les impôts, les achats locaux, la création de postes de travail et de formation, etc.	- GRI 203 : Impacts économiques indirects - GRI 204 : Pratiques d'achats
Engagement social	- Parrainage ou engagement caritatif - Effets sociaux positifs au-delà des activités commerciales	- GRI 413 : Communautés locales
Impacts environnementaux et protection du climat	- Sollicitation de ressources naturelles - Impact environnemental de l'écologie d'entreprise au travers de la gestion interne de l'énergie, des déchets ou de l'eau, ainsi que la mobilité	- GRI 302 : Énergie - GRI 305 : Émissions

Nos priorités

Afin de donner la priorité à nos 15 thématiques clés en matière de durabilité, nous avons cherché l'échange de vues avec des représentantes et représentants choisis de nos diverses parties prenantes. À ce sujet, nous avons entamé le dialogue avec la représentation des parties prenantes suivantes :

- Branche bancaire
- Autorités et politique
- Recherche et ONG
- Investisseuses et investisseurs
- Clientes et clients
- Collaboratrices et collaborateurs
- Entreprises partenaires

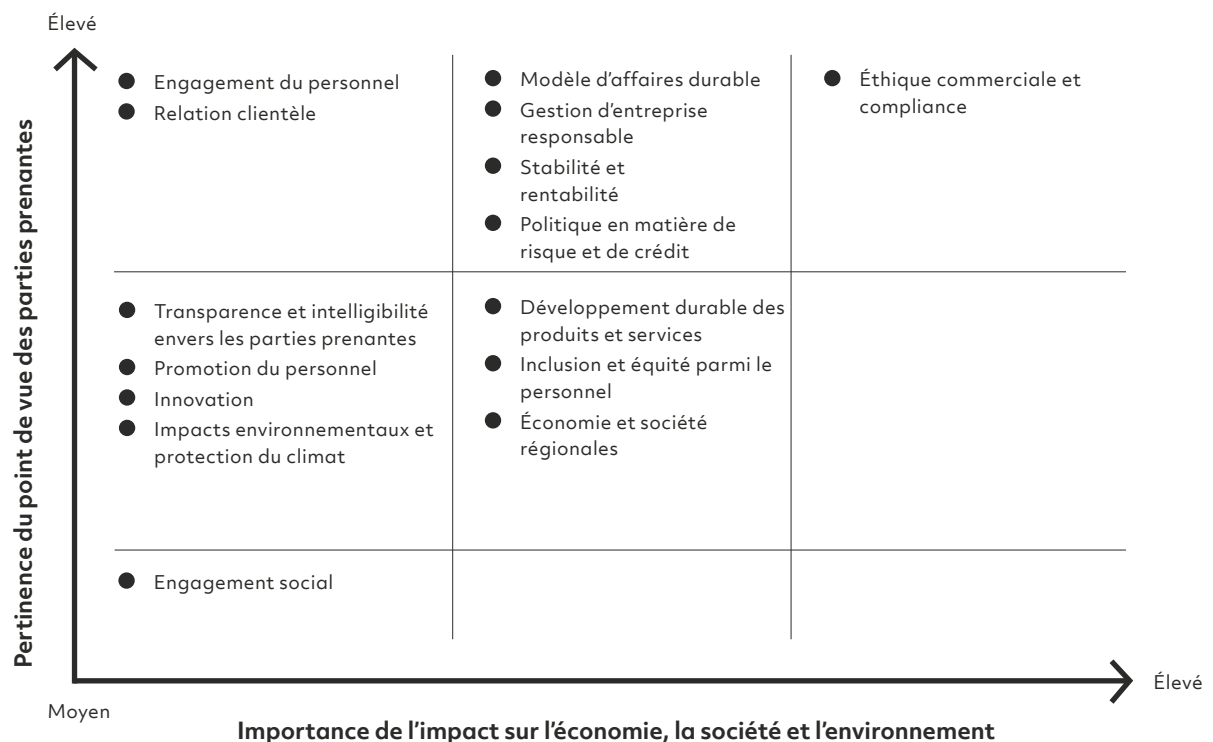
L'échange a eu lieu durant le premier semestre de 2021. Nous avons demandé aux représentantes et représentants de nos parties prenantes d'évaluer la pertinence des 15 principales thématiques liées au développement durable de Valiant. En plus de l'évaluation interne par le comité de direction et le conseil d'administration, les résultats sont repris dans la matrice de pertinence. Outre la

pertinence, l'impact des différents sujets sur l'économie, la société et l'environnement a été abordé et évalué dans le cadre de la matrice de pertinence. Cette évaluation a été réalisée au cours d'un atelier avec le comité de direction et a été animée par des experts externes en matière de durabilité. Les résultats consolidés nous fournissent de précieux renseignements sur la façon dont nous gérons et établissons les priorités des diverses mesures et activités liées au développement durable.

Matrice de pertinence

En 2016, nous avons élaboré pour la première fois une matrice de pertinence en dialogue avec nos parties prenantes. Elle a été remaniée en 2017 et 2019. En 2021, dans le cadre de l'ancrage stratégique de la gestion du développement durable et d'un nouveau dialogue avec nos parties prenantes, nous avons complètement remanié et redéfini la matrice de pertinence conformément aux exigences actuelles du référentiel GRI. Elle communique l'impact et les effets de nos activités sur notre environnement. Il en résulte une compréhension améliorée et plus précise des questions présentant un intérêt principal pour nos parties prenantes et pour l'économie, la société et l'environnement dans son ensemble.

Matrice de pertinence



Les thèmes fondamentaux d'une gestion d'entreprise réussie à long terme, à la base de Valiant et de la confiance que lui témoignent les différentes parties prenantes, se reflètent en conséquence dans la matrice de pertinence :

- Éthique des affaires et compliance
- Modèle d'affaires durable
- Politique en matière de risque et de crédit
- Stabilité et rentabilité

Tous ces éléments méritent une attention spécifique et exigent une transparence particulière dans leur perception intérieure et extérieure. Le dialogue avec les parties prenantes révèle également que tous les sujets ont été jugés d'une pertinence moyenne à élevée. Cette évaluation globale élevée de nos questions de durabilité nous amène à développer en permanence nos différents thèmes avec des mesures et des objectifs concrets. De plus, nous allons tenir compte comme il convient de tous les thèmes dans les rapports sur la durabilité, de même que dans le cadre de la communication d'entreprise, et nous en rendons compte de manière ouverte et transparente, tant sur le plan interne qu'externe.

Politique de responsabilité de l'entreprise

La politique sur la responsabilité d'entreprise a été élaborée pour la première fois en 2017 et développée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de responsabilité de l'entreprise le 11 février 2020. Elle vaut pour la période 2020 – 2024. À l'aide de quelques formulations percutantes, elle présente les grandes lignes de notre conception de la responsabilité d'entreprise. Elle est conforme à notre code de conduite, lequel précise comment nos collaboratrices et collaborateurs doivent incarner nos valeurs au quotidien. Cette politique présente en outre les modalités selon lesquelles Valiant s'organise en matière de responsabilité d'entreprise et la manière dont les responsabilités sont régies. La gestion de la responsabilité d'entreprise et la définition des objectifs sont du ressort du conseil d'administration, de même que de l'approbation de la politique susmentionnée. Au niveau opérationnel, la responsabilité est assumée par le CEO. Les thèmes afférents à la responsabilité d'entreprise sont abordés à intervalles réguliers au sein du comité de direction et du conseil d'administration. La politique en

matière de responsabilité de l'entreprise et le code de conduite sont publiés sur le site Internet de Valiant.

Feuille de route ESG 2024

Dans le but d'ancrer stratégiquement la gestion du développement durable chez Valiant, le comité de direction a défini en 2021 près de 50 mesures différentes et a élaboré des objectifs. Ces mesures couvrent tous les domaines et parties prenantes, et en particulier les produits et services, les ressources humaines, l'environnement ainsi que la gestion des risques. Une grande partie de ces mesures et de ces objectifs sera élaborée et mise en œuvre au cours de la période stratégique en cours jusqu'en 2024. La mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 est ancrée dans les objectifs de l'entreprise au plus haut niveau. Elle est communiquée trimestriellement au conseil d'administration par le comité de direction. La réalisation des objectifs à la fin de l'exercice est présentée dans le rapport de rémunération de l'exercice 2022.

Information transparente

Les résultats du dialogue avec nos parties prenantes nous fournissent également des indications sur le développement de notre reporting. Le présent rapport d'activité a ainsi été établi en conformité avec les normes GRI « option core ». Pour nous, le développement de ce type d'information s'inscrit dans un processus continu. Nous invitons donc nos parties prenantes à échanger régulièrement avec nous, afin que nous puissions identifier les attentes concrètes. De plus, nous entendons poursuivre nos activités liées à la responsabilité de l'entreprise en fonction des objectifs et des besoins, et continuer de communiquer sur les efforts que nous déployons ainsi que sur leurs résultats.

Valiant et les objectifs pour un développement durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 constitue le référentiel de base sur lequel s'appuient tous les efforts déployés au niveau national et international pour relever des défis mondiaux. Il repose essentiellement sur 17 objectifs, appelés Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD portent une vision du développement durable qui recouvre des aspects sociaux, économiques et environnementaux, et qui devrait être réalisée à l'horizon 2030. La mise en œuvre des ODD obéit à une approche participative. Autrement dit, elle est de la responsabilité commune des différents États, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile.



Valiant assume également ses responsabilités à cet égard. D'une part, nous soutenons les 17 objectifs et, d'autre part, nous prenons diverses mesures pour contribuer à atteindre un grand nombre d'entre eux. Au moyen d'une analyse interne, nous avons identifié en 2019 les objectifs sur lesquels nous pouvons agir concrètement, ceux qui s'appliquent à notre activité ainsi que ceux qui nous permettent d'avoir une incidence positive sur la société et l'environnement. Dans cette optique, nous privilégions tout particulièrement les objectifs ci-après :



Objectif 4 : éducation de qualité

Une solide formation de base ainsi qu'une formation continue du personnel sont les prérequis d'un site économique performant, et contribuent durablement à la compétitivité de la population sur le marché du travail. À cet effet, nous investissons largement dans la formation continue de notre personnel de tous âges et toutes fonctions, par le biais de mesures liées au poste de travail ou de formations continues internes et externes et de certifications. En plus d'une importante offre de places d'apprentissage, nous collaborons avec des instituts de formation suisses.



Objectif 5 : égalité entre les sexes

Valiant s'engage activement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Afin de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices et les femmes cadres, nous avons pris des mesures spécifiques. Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes. À cet effet, celle-ci est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est. Valiant prend toujours en considération le candidat le plus approprié pour un poste, indépendamment de son sexe.



Objectif 8 : travail décent et croissance économique

Valiant s'engage sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur pour une croissance économique durable et un travail décent. Nous offrons ainsi à notre personnel des conditions de travail modernes, flexibles et donc compatibles avec la vie de famille ainsi que la possibilité de réduire son taux d'occupation à 80 %, quelle que soit la fonction. Notre modèle d'affaires axé sur le développement durable nous permet de proposer une offre complète et compréhensible portant sur toutes les questions financières se posant aux PME et aux indépendants, l'épine dorsale de notre économie.

Modèle d'affaires durable



Notre ambition : notre modèle d'affaires est simple, compréhensible et exclusivement axé sur la Suisse. Voir aussi les explications dans le chapitre Stratégie et objectifs aux pages 13-24. Nous assumons notre rôle de lien important au sein de l'économie suisse et de la société. Nous alignons nos propres investissements sur les principes du développement durable. Nous prévenons des engagements risqués et éthiquement discutables en nous concentrant sur la clientèle privée et les PME en Suisse. En outre, nous veillons au respect des normes environnementales internationales.

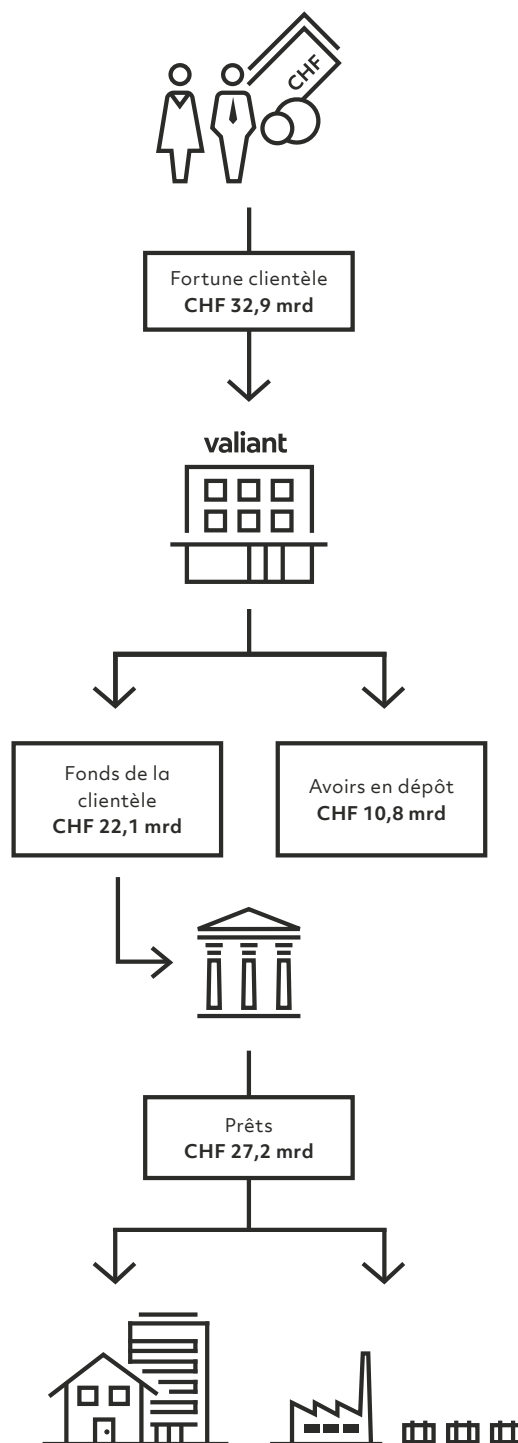
Nous avons la conviction, à travers notre modèle d'affaires simple, de contribuer activement au développement économique, culturel et social de la Suisse, ce dont profite l'ensemble de la population. L'accent est mis ici sur nos tâches essentielles : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous bouclons ainsi le circuit monétaire au niveau national.

Répercussions environnementales du cœur de métier

Le développement durable a toujours été fortement ancré au sein de Valiant. De nombreuses relations clientèle de longue date s'appuient sur notre histoire, marquée par la fusion de nombreuses banques régionales. Nous connaissons nos clientes et nos clients et celles-ci et ceux-ci nous connaissent. Notre modèle d'affaires simple, responsable et durable s'articule autour d'une zone d'activité à la délimitation géographique claire au sein des frontières nationales, de notre positionnement de prestataire financier pour particuliers et PME et de la proximité vécue avec le client. Les fonds et l'épargne que notre clientèle nous confie servent à la fois à financer la propriété du logement par des hypothèques ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le montant des nombreux prêts octroyés est bas ou moyen. Les biens immobiliers et les entreprises financés se

trouvant exclusivement en Suisse, nous les connaissons parfaitement, de par notre ancrage régional et notre proximité avec la clientèle. Ce faisant et compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Les quatre segments de clientèle bien définis excluent ipso facto pour Valiant les engagements de grande envergure assortis de risques correspondants (Stratégie et objectifs, pages 20-21). Valiant ne finance aucun projet à l'origine de violations des droits de l'homme, d'une pollution environnementale, de travaux forcés ou du travail d'enfants, ou qui pourrait entraîner de telles conséquences. Notre portefeuille de crédits actuel reflète la composition des branches économiques des PME en Suisse. Il est dès lors largement diversifié et ne comporte aucun gros risque.

Notre modèle d'affaires durable, en toute simplicité



Clientèles et clients La base client se compose à 88 % de clients privés et à 12 % d'indépendants et de petites et moyennes entreprises.

Fonds de la clientèle CHF 22,1 mrd
Les fonds de la clientèle forment la base du financement de la propriété d'habitation et des PME.

Avoirs en dépôt CHF 10,8 milliards
d'avoires clientèle sont investis, dont une partie dans des placements axés sur le développement durable.

Refinancement Valiant se refinance à plus de 81 % avec des fonds de la clientèle, mais aussi, en sus, sur le marché des capitaux. Le refinancement diversifié repose sur plusieurs piliers.

Financement de la propriété du logement Les maisons individuelles et propriétés par étages financées par Valiant se situent toutes en Suisse.

Financement des PME Valiant finance exclusivement de petites et moyennes entreprises ainsi que des indépendants établis en Suisse. De par notre ancrage régional de longue date, nous connaissons nos clientes et nos clients et leurs activités.



Valiant travaille uniquement en Suisse. Compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Ce contexte constitue une assise solide pour le modèle d'affaires durable, responsable et simple de Valiant.

Stabilité et rentabilité

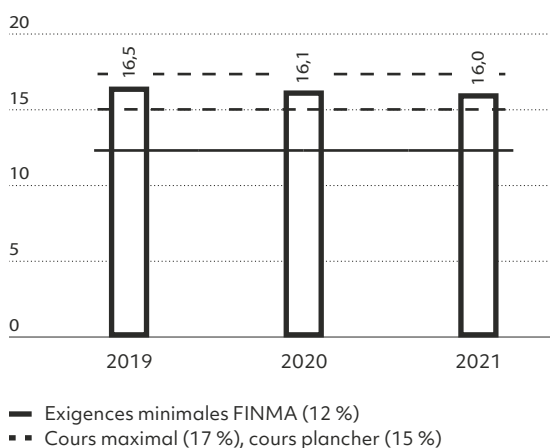


Notre ambition : Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme. Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Capitaux propres solides

La réussite durable de notre entreprise est tributaire d'une assise financière solide. Assurer une robuste dotation en fonds propres est un moyen d'y parvenir. Ces dernières années, les autorités ont considérablement durci les exigences à cet égard. La dotation en capital, dans le cadre de la planification du capital de Valiant, est calculée sur la base de plusieurs scénarios macroéconomiques et examinée régulièrement.

Ratio de fonds propres total en %



Valiant entend avoir des réserves de capitaux propres qui dépassent les exigences de la FINMA. Au niveau du groupe, Valiant a un ratio de fonds propres globaux de 16,0 %. Par conséquent, Valiant dépasse de manière significative l'exigence de la FINMA.

Bonne notation de Moody's

Depuis 2001, l'agence de notation active à l'international Moody's mesure la solvabilité de Valiant. L'évaluation de Valiant demeure à un niveau élevé depuis plusieurs années et confirme une bonne qualité de débiteur. Pour plus d'informations sur la notation de Moody's et d'autres agences de notation, voir le chapitre « Notations » à la page 36.

Indices d'actions durables

La gestion des affaires durable de Valiant se reflète, entre autres, dans le fait que l'action Valiant est incluse dans divers indices d'actions axés sur la durabilité. Une liste des indices correspondants se trouve dans le chapitre « Indices » à la page 35.

Éthique des affaires et compliance



Notre ambition : le code et les principes de conduite de Valiant définissent les règles générales de notre manière de respecter nos valeurs dans le quotidien. Nous veillons à ce que le personnel les connaisse et les comprenne. Nos actions sont compréhensibles et nous engageant à tout moment, notre comportement est honnête, crédible et valorisant. Notre culture encourage la discussion de comportements représentables et leur signalement de façon anonyme si nécessaire.

Éthique des échanges commerciaux

Notre culture d'entreprise est ancrée dans notre code de conduite. Elle se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien. Ces valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaborateurs prennent des décisions au service des intérêts de Valiant et intègrent notre culture.

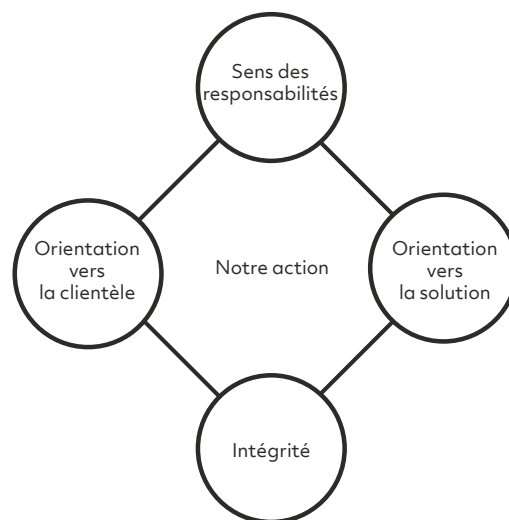
Il existe une directive en plus du code de conduite. Elle précise le comportement attendu de notre personnel et définit également des limites quant au comportement accepté. Elle définit aussi la procédure applicable lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur suspecte ou constate une violation dudit code de conduite. Outre les points de contact internes, un système de signalement externe est disponible, grâce auquel des informations peuvent également être fournies de manière anonyme. Aucun message de ce type n'a été reçu en 2021. La plate-forme de signalement des alertes, utilisée depuis 2015, a été remplacée au 1er janvier 2022 par une nouvelle plate-forme d'annonce d'ENQUIRE. ENQUIRE est un cabinet d'avocats inscrit au registre des avocats de Zurich, spécialisé dans le domaine des investigations, du signalement et de la compliance. ENQUIRE agit en l'occurrence de manière impartiale et indépendante. Grâce au système de signalement des alertes, les collaboratrices et collaborateurs de Valiant peuvent signaler toute irrégularité dont elles ou ils ont connaissance sur leur lieu de travail. Les annonces peuvent être faites dans les catégories suivantes :

- Sujets de compliance tels que la violation de directives ou du code de conduite
- Questions de personnel comme l'intimidation, la discrimination et le harcèlement
- Infractions pénales telles que la corruption, la fraude, l'abus de confiance et le vol
- Irrégularités non classables

Le système de signalement étant géré par une instance externe et indépendante, l'anonymat de la partie déclarante est garanti en tout temps.

Le code de conduite et les dispositions d'exécution correspondantes consignés dans une directive font l'objet d'un examen annuel.

Les quatre valeurs de notre culture d'entreprise



Respect des dispositions légales

Pour nous, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence édictées par l'Association suisse des banquiers va de soi. En 2021, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Pour assurer en permanence ce haut niveau de service, les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à des thèmes spécifiques et formés en conséquence. Selon leur domaine d'activité, les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices bénéficient de toutes les formations nécessaires, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, grâce à des modules d'e-learning.

Ces formations doivent impérativement être suivies dans un délai de deux mois suivant l'entrée en fonction du nouveau collaborateur ou de la nouvelle collaboratrice. En outre, le personnel est régulièrement sensibilisé et formé en matière de sécurité Internet et de protection des données.

Du fait du coronavirus et dans le but principal de protéger la santé de notre personnel, Valiant a décidé une nouvelle fois en décembre 2021 de mettre le plus de collaboratrices et collaborateurs possible en télétravail, quel que soit le secteur. Afin de sensibiliser davantage le personnel à la protection de l'information et à la protection des données dans le cadre du télétravail, Valiant a conçu un module de formation correspondant, que tous les collaborateurs devaient suivre en ligne. Le module de formation traite de thèmes spécifiques au travail à domicile et vise à aider les collaborateurs à identifier les risques potentiels dans leur travail quotidien et à leur donner des instructions utiles pour agir correctement.

Protection et sécurité des données

La protection des données et leur sécurité sont au centre des préoccupations chez Valiant. L'utilisation des médias électroniques par nos collaborateurs, en relation avec les données de la banque et des clients, fait l'objet de différentes directives internes visant au respect des prescriptions légales en matière de secret bancaire, de protection des données et d'archivage, notamment.

Le basculement croissant des services financiers vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle et bancaires. Nous participons

activement à divers comités et groupes d'intérêts afin d'anticiper les nouvelles activités criminelles et de les combattre de manière ciblée. Avec Swisscom, l'opérateur de notre système bancaire central, nous sommes épaulés par un partenaire professionnel expérimenté. Dans le cadre de l'audit prudentiel de base, l'organe de révision a entre autres examiné les secteurs informatique et externalisation de domaines et processus d'activité, et n'a rien constaté à cet égard.

Protection de la sphère privée

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Nos clientes et clients doivent pouvoir s'en remettre pleinement à nous, en sachant que leurs biens patrimoniaux et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise. Afin de garantir que les données de ses clients continuent d'être protégées à l'avenir, Valiant adapte et optimise continuellement ses processus d'affaires.

Protection contre la cyberfraude

Avec l'avancée de la numérisation, l'éventail des activités illégales ne cesse d'augmenter sur Internet comme dans le secteur financier. Afin de protéger nos données et nos systèmes contre les activités illégales, Valiant travaille également avec des pirates dits éthiques. Le pirate éthique est un expert ou une experte en sécurité informatique qui, sur mandat de Valiant, tente de pénétrer notre environnement informatique comme le ferait un pirate criminel, pour détecter d'éventuelles vulnérabilités en matière de sécurité. Contrairement aux pirates criminels, les erreurs ou les lacunes constatées par les pirates éthiques sont documentées et utilisées pour développer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'environnement système informatique. Ces tests de sécurité interproduits et interservices sont très proches d'une attaque de pirates et diffèrent uniquement en ce qu'ils permettent de corriger d'éventuelles vulnérabilités avant qu'elles soient exploitées par des criminels.

Afin de mettre notre clientèle autant que possible à l'abri des cyberfraudes, nous prenons différentes mesures. Nous la mettons ainsi en garde contre de possibles dangers. Par exemple, au moyen d'un article relatif à la cyberfraude dans notre magazine client « ValOr ». En outre, notre site Internet fournit différentes informations

concernant la sécurité sur Internet : de courts messages vidéo montrent par exemple comment se protéger contre la cyberfraude, des recommandations de sécurité de base sont données quant à l'utilisation d'Internet, sans oublier une offre de cours pour une utilisation de l'e-banking en toute sécurité.

Outre ces mesures proactives, nous recourons aussi à des systèmes intelligents pour surveiller les transactions de paiement inhabituelles ou suspectes. En cas de soupçon de fraude, nous bloquons les paiements et nous nous renseignons personnellement auprès de nos clientes et clients afin de nous assurer que tout est en ordre.

Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes



Notre ambition : Valiant communique de manière simple, honnête et compréhensible et se démarque de l'écoblanchiment. Accessibles et ouverts aux critiques, nous développons l'échange systématique avec nos diverses parties prenantes. Nous utilisons le feed-back pour améliorer continuellement nos prestations et la communication.

Échange avec les parties prenantes

L'entretien de bonnes relations reposant sur la confiance est un élément important de notre positionnement sur le marché, et constitue l'un des atouts de Valiant. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons activement utilisé cette base de confiance réciproque pour discuter avec nos parties prenantes de l'ordre de priorité de nos 15 principales thématiques liées au développement durable, et pour nous développer de manière ciblée en matière de durabilité (chapitres « Nos priorités » et « Matrice de pertinence » aux pages 43–44). Au quotidien également, nous cherchons à dialoguer à différents niveaux avec nos partenaires. La représentation fortement simplifiée de notre réseau de relations ci-dessous illustre parfaitement nos échanges avec les parties prenantes les plus importantes.

Dialogue avec nos parties prenantes

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

La satisfaction et l'engagement de notre personnel sont mesurés tous les deux ans. Les résultats de ces enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Des mesures correspondantes en sont déduites.

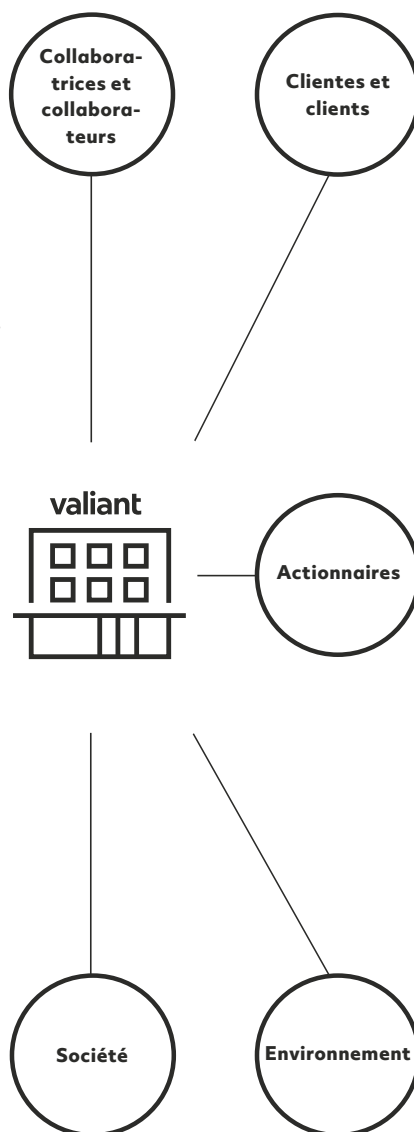
Visite de succursales du CEO Afin de mieux sentir le pouls du personnel sur site et d'approfondir sa connaissance des besoins locaux, le CEO visite personnellement et en permanence différentes succursales et différents départements. Bien que certaines visites aient dû être reportées en raison du coronavirus, les conclusions et les expériences qui avaient déjà pu être faites ont été intégrées dans les optimisations en cours.

Soutien régional Valiant assume ses responsabilités en tant qu'entreprise ancrée au niveau local. Comme par le passé, Valiant a renoncé en 2021 à l'envoi de cadeaux de Noël. En contrepartie, elle a de nouveau soutenu quatre institutions socialement engagées avec un don de Noël. Au cours de l'année sous revue, il s'agissait des institutions suivantes :

- Integra à Wohlen : Integra est une entreprise poursuivant une mission sociale en faveur de jeunes et adultes souffrant de troubles cognitifs, physiques ou mentaux.
- La main tendue Vaudoise : La Main Tendue ou Tél 143 est le soutien psychologique par téléphone pour la Suisse. Elle peut être atteinte 24 heures sur 24 par téléphone ou Internet et constitue un premier point de contact pour les personnes traversant des situations difficiles ou qui ont des préoccupations quotidiennes.
- Schlössli Pieterlen : la mission caritative de la fondation est de fournir un centre de soins aux hommes et aux femmes âgés.
- Fondation Eichholz : la fondation sise à Steinhausen est une institution psychiatrique sociale. Elle offre un espace de vie et de travail à 42 personnes atteintes d'une déficience mentale et/ou de troubles de la dépendance.

Toutes ces institutions opèrent sur la zone de marché de Valiant, qui s'étend du lac Léman à celui de Constance.

Valiant accorde en outre chaque année près 2000 mesures de soutien et engagements de partenariat modestes et 35 plus importants (supérieurs à un demi-million de francs). Cependant, en raison du coronavirus, de nombreux événements ont été annulés au cours de l'exercice sous revue, ou reportés à l'année suivante. Valiant continuera, dans la mesure du possible, à soutenir les associations, institutions et organisateurs concernés.



Satisfaction de la clientèle La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers. Nous utilisons les résultats des enquêtes de satisfaction, ainsi que les retours provenant des autres canaux établis pour des mesures d'optimisation et des développements continus.

Événements clientèle En raison du coronavirus et pour protéger la santé des participantes et participants, Valiant a mis sur pied plusieurs événements numériques en 2021, qu'elle a diffusés en direct. Par exemple, plus de 800 clientes et clients intéressés ont participé en ligne aux deux événements appréciés « Économie et placements 2021 », où des informations captivantes ont été apportées sur des sujets tels que l'évolution économique prévue pour 2021, l'orientation des portefeuilles de placement ou la planification de la prévoyance.

Échanges avec les investisseurs Outre de nombreux actionnaires privés, 870 investisseurs institutionnels détiennent un peu plus d'un tiers du capital social. Valiant recherche activement les échanges et rencontre régulièrement des investisseurs en Suisse et à l'étranger, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs.

Rapports Nos quelque 31 600 actionnaires reçoivent avec l'invitation à l'AG le rapport abrégé relatif à l'exercice 2021. La troisième édition du nouveau concept est placée sous le thème « une vision à long terme – en toute simplicité » et illustre par exemple la mise en œuvre et la poursuite de notre modèle d'affaires simple et orienté vers la durabilité.

Échange volontaire Valiant prend part à des études et entretient sur une base volontaire un échange fructueux avec des organismes de protection de l'environnement afin de s'améliorer constamment.

Gestion d'entreprise responsable



Notre ambition : Valiant assure des mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance dans l'ensemble de l'organisation, et en particulier entre le conseil d'administration et le comité de direction. Les membres des organes de direction supérieurs disposent d'une grande expertise individuelle. Nous pratiquons une politique modérée en matière de rémunération et un système de rémunération simple et transparent pour le conseil d'administration et le comité de direction.

Ancrage de l'objectif de développement durable au plus haut niveau

Le développement durable est en phase avec notre stratégie d'entreprise et est donc également ancré dans les objectifs d'entreprise au niveau supérieur de la hiérarchie. Le conseil d'administration détermine chaque année les objectifs de l'entreprise à la demande du comité de nomination et de rémunération. Les premières étapes de mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024, avec ses quelque 50 objectifs et mesures dans le cadre de la gestion du développement durable, ont été définies pour les objectifs de l'entreprise en 2022. Vous trouverez d'autres explications sur la feuille de route ESG 2024 à la page 44. La réalisation des objectifs et ainsi la mise en œuvre de la feuille de route ESG pour 2024 sont mesurées en continu, évaluées et communiquées trimestriellement au conseil d'administration. La réalisation des objectifs à la fin de l'année a une influence directe sur la rémunération variable du comité de direction. Dans un souci de transparence, Valiant présente officiellement la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction dans un chapitre séparé depuis 2017, dans le rapport relatif aux rémunérations.

Corporate Governance

Une bonne gouvernance d'entreprise va bien entendu de soi pour Valiant et garantit une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur le succès à long terme. Dans le rapport Corporate

Governance, préparé conformément aux Directives de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance, les principes et mécanismes correspondants sont publiés de manière transparente à partir de la page 73. Les principes et mécanismes correspondants sont fondés sur le Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance. Ils sont régulièrement révisés et, le cas échéant, adaptés par le comité de direction et le conseil d'administration. La pratique exemplaire de Valiant en matière de bonne gouvernance d'entreprise est démontrée, entre autres, dans l'étude zRating sur la gouvernance d'entreprise. Valiant y est mentionnée comme l'une des banques leaders en la matière en Suisse et obtient des résultats particulièrement élevés dans les domaines de la composition du conseil d'administration et du comité de direction et de la politique d'information.

Politique simple et modérée en matière de rémunération

Vallant dispose d'une politique modérée en matière de rémunération ainsi qu'un système de rémunération bien compréhensible et transparent. Les éléments clés et principes fondamentaux de la politique de rémunération, les compétences en matière de fixation de la rémunération et les éléments de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction sont expliqués en détail dans le rapport relatif aux rémunérations à partir de la page 112.

Politique en matière de risque et de crédit



Notre ambition : Valiant poursuit une politique prudente en matière de risques et de crédit, qui prend de plus en plus en compte les risques liés au développement durable, comme le changement climatique. Notre approche régionale est l'élément central de la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement et dans les achats. En outre, nous effectuons régulièrement un examen de notre chaîne d'approvisionnement en matière de risques liés à la durabilité, en souhaitant que nos partenaires et fournisseurs adoptent encore plus fortement à l'avenir notre conception du développement durable au moyen d'un code de conduite contraignant.

Qualité élevée des débiteurs

Le modèle d'affaires de Valiant repose essentiellement sur les opérations de crédit. Valiant finance principalement des biens immobiliers pour la clientèle privée, des indépendantes et indépendants, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage revêtent une moindre importance dans notre activité commerciale. Ainsi, 94 % de nos prêts sont couverts par des hypothèques. Les biens immobiliers financés se composent à plus de 85 % d'immeubles d'habitation et sont situés à raison d'environ trois quarts dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Lucerne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas seulement nos clientes et clients personnellement, mais nous maîtrisons aussi les conditions du marché immobilier local. Notre présence est également limitée dans les régions immobilières exposées et fait l'objet d'un suivi permanent. Autant de spécificités qui soulignent la qualité élevée de notre portefeuille de crédit et contribuent ainsi de manière déterminante à l'évolution durable et sûre de notre banque.

Portefeuille de crédit de qualité élevée



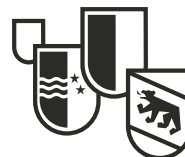
Garanties hypothécaires

98 % de nos prêts sont garantis, 94 % sont des hypothèques.



Base stable

Les immeubles financés se composent à plus de 85 % d'immeubles d'habitation.



Proximité des immeubles financés

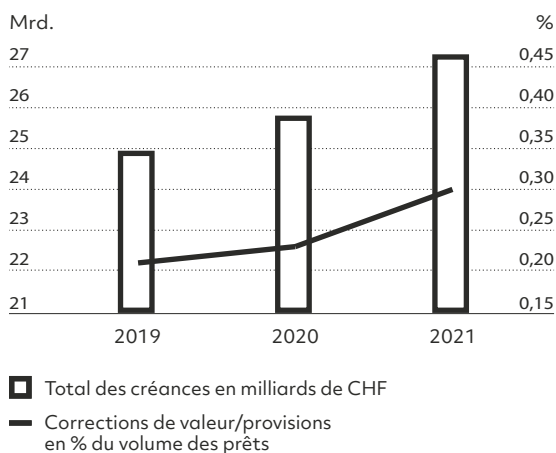
96 % des prêts garantis par hypothèques se situent dans les quatorze cantons de notre zone de marché.

Financement de la propriété du logement

Le financement de biens immobiliers constitue depuis toujours le pilier de notre modèle d'affaires. Nous suivons donc le marché immobilier de très près, afin d'identifier suffisamment tôt les éventuels risques et de pouvoir engager les mesures nécessaires dans le cadre de notre politique de crédit prudente. De plus, les immeubles financés sont évalués à l'aune de nos propres directives.

Par conséquent, nos financements immobiliers ne se basent pas sur les prix parfois surfaits sur le marché. Dans le processus d'autorisation des financements immobiliers et grâce à nos processus de conseil institutionnalisés, nous faisons en sorte que nos clients ne soient pas exposés à des risques financiers inconsidérés. Nous évitons les financements immobiliers exposés à des risques inconsidérés. Notre approche prudente et durable des financements a notamment permis de faire en sorte que les corrections de valeur et les provisions restent à un faible niveau, alors même que le volume de prêts a augmenté ces trois dernières années.

Politique de crédit prudente en chiffres



Notre approche claire et peu risquée ne nous a pas empêchés, en 2021 également, de réaliser le rêve de nombreux clientes et clients de posséder leur propre logement et de les accompagner en les conseillant jusqu'au terme du processus.

Relations clientèle



Notre ambition : Valiant propose à la clientèle privée et aux PME des services financiers simples et compréhensibles, d'un seul tenant. Nous créons une expérience client positive sur tous les canaux. Nos relations clients de longue date se caractérisent par des conseils compétents, complets et personnels, systématiquement adaptés aux besoins de notre clientèle.

Offre adaptée aux besoins

À nos yeux, un conseil de bonne qualité, fiable et crédible s'accompagne d'une information transparente de la clientèle au sujet des opportunités et des risques que présentent tous nos produits financiers. Nous enrichissons notre gamme en permanence, afin de faire face à l'évolution des besoins de la clientèle. Nous veillons pour cela à préserver la simplicité et la clarté de nos offres. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes pour les besoins spécifiques.

Pas d'indemnités de distribution et transparence élevée

Prendre les besoins de la clientèle au sérieux et protéger celle-ci signifie aussi pour nous, dans la gestion de fortune comme dans le conseil en placement, recommander uniquement des produits sans indemnité de distribution dans le cadre de notre activité de conseil. Le même principe s'applique aux transactions Execution Only. Si, malgré tout, des indemnités de distribution sont versées à Valiant, elles sont transmises directement à la clientèle respective et sont indiquées de manière transparente dans leurs relevés de fortune. Dans l'entretien-conseil, les conflits d'intérêts éventuels sont également clarifiés vis-à-vis de notre clientèle. Ce faisant, nous garantissons un conseil neutre et indépendant à notre clientèle. En outre, Valiant s'assure, lors de l'octroi de crédits, que ses clientes et clients ne sont pas exposés à des risques financiers inconsidérés.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers, et d'éventuelles mesures d'optimisation sont définies. Au cours de l'année sous revue, l'enquête systématique réalisée sur mandat de Valiant par un institut indépendant de sondage d'opinion a eu lieu pour la cinquième fois pour la clientèle privée et pour la troisième fois pour la clientèle entreprise selon un cycle de deux ans. En plus de déterminer la satisfaction globale et le Net Promoter Score (NPS), la satisfaction à l'égard des différents aspects de notre offre a été scrutée pour les sujets suivants : produits et services, Online-Banking, site Internet, conseils personnels, contact téléphonique et traitement des plaintes. Au cours de l'année sous revue, les chiffres pour tous les segments de clientèle et pour pratiquement tous les aspects partiels ont pu à nouveau être augmentés ou sont du moins restés stables. La note la plus élevée est toujours attribuée au conseil personnel, réalisant un très haut niveau de satisfaction dans tous les segments. Par rapport aux autres entreprises du secteur des services financiers, nous sommes nettement au-dessus de la moyenne dans le peloton de tête. Ces valeurs extrêmement réjouissantes ont confirmé notre orientation clientèle cohérente et constituent également un engagement à la développer et à l'améliorer.

Partenaire financière pour les PME

Valiant est depuis toujours une banque traditionnelle pour les PME, qui sont nombreuses, de même que les indépendants, parmi sa clientèle. Afin de consolider cette compétence, nous développons en permanence nos services de conseil à l'intention des petites et moyennes entreprises. Nous épaulons par ailleurs nos clientes et clients au-delà des opérations financières journalières, par exemple dans le domaine de la planification successorale.

Planification de la succession

Les PME ainsi que les indépendantes et indépendants forment l'épine dorsale de notre économie. Leur pérennité est cruciale sur le plan économique. Dans cette optique, le plan de relève dans une entreprise est un élément très complexe, sur le plan opérationnel, mais aussi financier et représente un défi de taille pour toutes les personnes concernées. Il n'existe pas de solution toute faite. L'élaboration d'un concept successoral sur mesure

exige par conséquent de recourir aux compétences de spécialistes. Plus on s'y prend tôt, plus les perspectives sont bonnes : nous accompagnons notre clientèle dans la planification et la mise en œuvre de ses plans de relève et pilotons à ses côtés les entreprises vers un avenir fructueux et durable. Pour le bien de notre clientèle et de notre économie.

Soutien aux PME pendant la pandémie de coronavirus

Valiant a soutenu de nombreuses entreprises et organisations par des mesures de grande ampleur durant la période de coronavirus. Citons notamment les crédits-relais en cas de difficultés de trésorerie, la suspension des amortissements, l'octroi de crédits COVID-19, ainsi que la dispense temporaire de loyer pour les PME locataires de locaux dont Valiant est propriétaire.

La Confédération a mis en place deux crédits-relais avec les banques pour les entreprises particulièrement touchées par la crise du coronavirus. Valiant a été rapidement prête à soutenir sa clientèle PME et à déployer des crédits de manière simple et rapide. Valiant a effectué tous les préparatifs en très peu de temps pour accorder les crédits-relais conformément à l'ordonnance fédérale. Dans le cadre du programme d'aide de la Confédération, Valiant a en tout accordé 2860 crédits-relais pour un volume d'environ 380 millions de francs à sa clientèle PME.

En complément des mesures de la Confédération concernant les coopératives de cautionnement en tant que garantes, Valiant a lancé en mars 2020 un paquet de mesures d'aide d'urgence. Valiant a apporté un soutien substantiel à différentes PME, avec des montants qui varient en fonction des besoins de celles-ci. Ce soutien a eu lieu sous la forme de suspension des amortissements ou de financements en cas de difficultés de trésorerie. Comme autre mesure de soutien aux PME régionales, Valiant a poursuivi comme prévu tous les projets de construction, par exemple la rénovation de ses succursales.

De plus, en signe de solidarité, Valiant a décidé en avril 2020 d'exonérer toutes les PME louant des biens immobiliers de Valiant ou des locaux de la caisse de pension Valiant du paiement des loyers pour les mois de mai et de juin 2020. Grâce à son action pragmatique et rapide, Valiant a réussi à faciliter la traversée de la crise pour sa

clientèle PME. Valiant a également veillé à apporter aux PME de précieuses impulsions et suggestions. Ainsi, Valiant a créé une vidéo en collaboration avec un expert, démontrant comment le leadership peut faire la différence dans les différentes phases de la crise et comment une crise peut être comprise comme une situation productive qui offre toujours des opportunités. La vidéo a été mise à la disposition de la clientèle PME de Valiant à titre d'aide.

Développement durable des produits et services



Notre ambition : dans nos produits et services, nous prenons en compte les aspects liés au développement durable, et nous les développons de manière ciblée et en fonction des besoins sur l'ensemble de notre gamme de prestations. Nous connaissons et gérons les risques liés à la durabilité en ce qui concerne les produits et les services et nous utilisons les opportunités de durabilité pour des développements ponctuels sur le marché et pour générer des revenus. Nous réfléchissons régulièrement à nos offres du point de vue de la durabilité et intégrons systématiquement des considérations de durabilité dans leur développement.

Placements durables

De plus en plus de clientes et clients souhaitent que leurs placements dégagent non seulement un rendement satisfaisant, mais qu'ils contribuent aussi concrètement au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Nous soutenons ces efforts et avons contribué à répondre aux besoins croissants de notre clientèle en matière de placements durables. Dans trois profils de développement durable (investissement responsable, investissement durable et impact investing), nous proposons différentes solutions de fonds durables dans le cadre de notre liste de recommandations de fonds. Ce faisant, nous intégrons les préférences personnelles de nos clientes et clients en matière de développement durable dans leurs placements.

Critères d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

Outre notre offre de solutions de fonds durables, nous avons renforcé nos activités de placement dans le domaine du développement durable. Lors de l'analyse et la sélection de titres de placement et pour l'évaluation de nos différents produits de placement, nous avons décidé d'introduire les critères ESG de MSCI, un prestataire spécialisé ayant fait ses preuves sur le marché. L'intégration de ces critères ESG nous aide à développer, évaluer et gérer nos produits de placement sur le plan du développement durable ainsi qu'à prendre de meilleures décisions de placement à long terme pour et avec notre clientèle. Ces mesures se reflètent déjà dans nos produits de placement. Ainsi, nous nous sommes engagés à respecter la note ESG minimale « A » de MSCI pour nos propres fonds en actions et nos fonds obligataires. Grâce à des mesures ciblées et aux ajustements correspondants, au cours de l'exercice sous revue, nous nous sommes déjà assuré la note minimale « A » pour les produits de placement susmentionnés et l'avons même dépassée pour plusieurs fonds en actions.

Directives de placement ESG pour Valiant

Afin de mieux assumer notre responsabilité entrepreneuriale et d'intégrer davantage le développement durable dans notre cœur de métier, Valiant a décidé de franchir une nouvelle étape en concevant une approche de développement durable individuelle et spécialement adaptée à Valiant pour les activités de placement. Le comité de direction a adopté les directives de placement en matière de développement durable en tant que base de la mise en œuvre. Valiant étend ainsi son obligation fiduciaire dans le secteur du placement au niveau du développement durable, qui englobe les secteurs de l'écologie, du social et de la gestion d'entreprise au sens large. Les directives existantes sur le développement durable en matière de placement s'appliqueront à tous les nouveaux produits et services dans les activités de placement.

Parallèlement, la base de données pour les décisions de placement dans le secteur du développement durable doit être élargie et améliorée en termes de qualité. Les directives s'inscrivent dans la continuité, et leur mise en œuvre doit être transparente et compréhensible. Grâce aux directives en matière de placements durables, la

politique adoptée par le conseil d'administration concernant la responsabilité d'entreprise est ancrée dans le secteur des placements par le comité de direction. Les directives de placement de Valiant en matière de développement durable constituent ainsi la base d'une orientation à long terme et responsable du secteur du placement de la banque. Elles constituent le cadre et la base des solutions de placement durables de Valiant et portent sur les thèmes suivants :

- Investissement responsable
- Principes universels
- Transparence
- Résultats de placement conformes au marché
- Investissement axé sur les résultats
- Critères ESG dans le processus de placement de Valiant

Les directives de placement sont publiées sur notre site Internet.

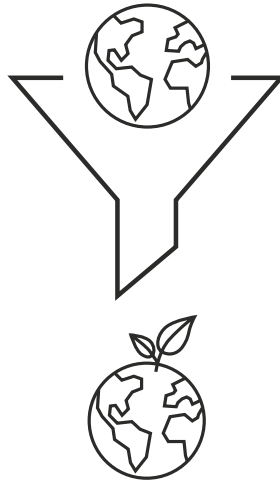
Fonds de placement axés sur la durabilité

Sur la base des directives de placement ESG, Valiant a lancé de nouveaux fonds stratégiques au troisième trimestre de 2021, avec les profils de risque Conservateur, Équilibré et Dynamique, axés sur le développement durable. Les investisseurs peuvent ainsi placer leur argent dans des entreprises agissant de manière responsable, qui prennent soin de l'environnement et des personnes, et contribuent à la réduction des émissions de CO₂. Les fonds de placement axés sur la durabilité peuvent être souscrits dans des dépôts avec service de conseil, comme solution Fondsinvest ainsi que dans la prévoyance.

Dans les nouveaux fonds de placement axés sur la durabilité, Valiant exclut les entreprises dont les produits et services sont en contradiction avec le développement durable. Les entreprises dont les pratiques commerciales sont controversées et qui ont un impact négatif important sur la société et l'environnement, comme le travail des enfants et le travail forcé, la corruption ainsi que la consommation excessive de ressources naturelles sont également exclues. Le climat se réchauffe rapidement. Ce phénomène est principalement dû aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine. Bon nombre de ces émissions proviennent de la production d'énergie et d'électricité à l'aide

Processus de filtrage

Lors de la détermination de l'univers de placement durable, les entreprises sont soumises à un processus de filtrage. Celui-ci élimine environ un tiers des entreprises entrant initialement en ligne de compte.



Univers initial

Actions et obligations mondiales

Filtre

- Évaluations en matière de développement durable (rating ESG)
- Exclusion de pratiques et de produits controversés
- Accent mis sur la protection du climat

env. ⅓ de l'univers initial

Univers de placement durable

env. ⅔ de l'univers initial

de combustibles fossiles, en particulier le charbon, le pétrole et le gaz. Valiant exclut en grande partie les activités recourant à des combustibles fossiles.

Inrate, une agence indépendante de notation de la durabilité, analyse systématiquement pour Valiant les entreprises et les placements en matière d'écologie, d'enjeux sociaux et d'économie. Cette expertise est un élément central du processus complexe de durabilité.

Mandats individuels durables de gestion de fortune

Les clients institutionnels comme les fonds de pension formulent aussi de plus en plus des exigences en matière de développement durable concernant leurs placements. Afin de répondre de manière ciblée à ces besoins individuels, Valiant se base sur des portefeuilles modèles durables dans le conseil institutionnel en matière de placement. Ces portefeuilles modèles peuvent être repris ou adaptés individuellement en adéquation avec les préférences des clients en matière de développement durable. Dans l'élaboration de mandats individuels durables de gestion de fortune pour les clients institutionnels, Valiant a recours à l'expertise de MSCI et Inrate.

Critères d'exclusion pour les financements

De par notre ancrage de longue date dans nos régions, nous connaissons notre clientèle et sommes ainsi déjà en mesure d'estimer avec justesse le respect de critères écologiques ou sociaux dans le cadre des engagements de crédit. Toutefois, afin de rendre les méthodes d'octroi de crédit

plus contraignantes et de mieux intégrer le principe de gestion durable, auquel nous croyons, le conseil d'administration a opté pour l'intégration de critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée. Il s'agit en particulier des critères d'exclusion suivants :

- Projets sans traçabilité des flux de financement
- Financement direct de projets dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du lignite et du charbon
- Financement de projets en vue de la fabrication d'armes militaires complètes
- Financement de projets aux retombées sociales négatives
- Financements de projets dans l'agriculture et la sylviculture non durables, dans la pêche et la pisciculture non durables ou dans l'expérimentation animale

Les critères définis sont appliqués depuis octobre dans toutes les nouvelles opérations. Les conseillers et conseillers à la clientèle des segments Clientèle entreprises et Clientèle commerciale ont été sensibilisés et formés en conséquence au moyen des supports de conduite et d'une documentation spécifique.

Innovation

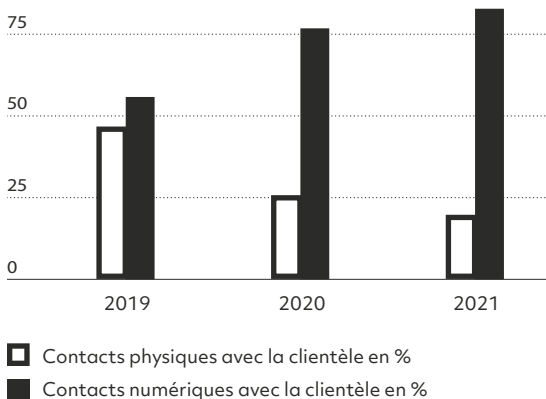


Notre ambition : Valiant encourage activement l'innovation et simplifie en permanence les processus d'affaires. Nous utilisons les possibilités de numérisation et de développement durable pour la mise en œuvre ciblée de notre stratégie. Ce faisant, nous apportons une contribution importante au succès à long terme de l'entreprise. Valiant s'engage également dans le développement durable de la place financière suisse au sein de diverses instances.

Accès aux prestations financières

Le déplacement des besoins de la clientèle vers les canaux numériques est clairement perceptible dans l'univers des prestations financières, comme dans de nombreux autres secteurs. Ce déplacement est particulièrement marqué chez Valiant depuis trois ans. Si en 2016 encore, presque 60 % de tous les contacts clientèle avaient lieu de manière physique, près des deux tiers ont eu lieu par voie numérique fin 2020. Cette évolution s'est confirmée au cours de l'exercice sous revue. L'augmentation considérable des contacts numériques, qui atteignent aujourd'hui 80 %, est également due à la réduction de la mobilité en raison du coronavirus. Par exemple, les transactions aux guichets encore nettement diminué par rapport à l'année précédente, avec un recul de plus de 20 %, du fait de la restructuration des zones clientèle et de la tendance à l'augmentation des paiements par carte, accélérée par la crise du coronavirus. En deux ans, les fréquences ont même diminué de moitié.

Comparatif des interactions numériques et physiques avec la clientèle



Voie traditionnelle et canal numérique à domicile

Beaucoup de nos clientes et clients utilisent différents canaux en parallèle, préférant un conseil personnel ou un service numérique en fonction de la situation et des besoins. Pour satisfaire à ces attentes, Valiant perfectionne tous ses canaux au fur et à mesure des avancées technologiques. Valiant a ainsi conçu et mis au point un type inédit de succursale. On y trouve l'ensemble des prestations d'une succursale classique, associées aux technologies numériques les plus récentes. Nos clientes et clients peuvent convenir d'un rendez-vous ou, comme jusqu'à présent, passer spontanément à la succursale. Dans ce cas, un bureau de réception virtuel commence par clarifier leurs besoins. Nos conseillers à la clientèle prennent ensuite le relais, sur place ou par transmission vidéo. Lorsqu'un conseil personnalisé n'est pas requis, notre clientèle a à sa disposition une infrastructure en libre-service. Ce nouveau type de succursale présente plusieurs avantages : horaires d'ouverture plus longs, recours rapide à des spécialistes, éventail des possibilités en libre-service et entretiens-conseil en soirée et le week-end également. La crise du coronavirus a montré que Valiant est bien placée en termes de numérisation et peut proposer ses services de manière simple et personnelle, même pendant des périodes exceptionnelles et dans des conditions difficiles.

Des conseils avisés aussi en ligne

Grâce à l'e-banking et à l'application Mobile Banking de Valiant, les clientes et les clients effectuent leurs transactions bancaires au moment et à l'endroit où ils le souhaitent, de manière simple, sûre et gratuite. Ces deux canaux numériques ont été constamment développés ces dernières années, en fonction de l'évolution des nombreux besoins de la clientèle.

Le recours à l'e-banking, avec ses nombreuses fonctionnalités et son utilisation intuitive, a augmenté de plus de 10 % durant l'année sous revue. L'application Mobile Banking a doublé ses taux d'utilisation au cours de la même période, et deviendra à l'avenir certainement le principal canal d'interaction avec la banque pour les particuliers.

Nous avons également veillé à offrir des prestations les plus accessibles possibles. Dans ce contexte, tous nos bancomats ont été équipés

d'une assistance audio en 2020. Cette nouvelle fonction permet aux personnes aveugles ou handicapées visuelles de naviguer dans le menu et d'utiliser sans encombre les services des bancomats au moyen d'écouteurs et d'un guidage vocal intégré.

Engagement pour la place financière suisse

Valiant s'engage également dans le développement durable de la place financière suisse au sein de diverses instances, par exemple chez Swiss Fintech Innovations. L'écosystème des sociétés de technologies financières en Suisse est renforcé du fait que Swiss Fintech Innovations intègre des partenaires d'importance et soutient des événements et initiatives pour les Fintechs. Valiant collabore également dans différentes instances de l'Association suisse des banquiers. Les collaboratrices et collaborateurs de Valiant participent activement au développement de la place financière suisse dans le cadre de l'organisation professionnelle. En outre, Valiant est membre depuis 2021 de l'öbu, l'Association suisse pour l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise. L'association promeut la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies par les entreprises et les organisations suisses, fédère dans ce but des personnes, des entreprises, des idées et des méthodes et œuvre pour une économie suisse durable.

E-banking et application Mobile Banking : aperçu des principales fonctions



Vue d'ensemble des comptes, des cartes Maestro et cartes de crédit 24 heures sur 24.



Saisir et gérer facilement et rapidement les paiements, les factures électroniques et les ordres permanents.



Vue d'ensemble des dépôts, ainsi qu'achat et vente de nombreux titres cotés en Bourse.



Analyser les recettes et les dépenses, planifier les budgets et fixer des objectifs d'épargne.



La notification des avis de crédit ou autres communications a lieu par SMS ou par e-mail, sur demande.

Engagement du personnel



Notre ambition : nos collaboratrices et collaborateurs s'impliquent activement à travers différents canaux et participent au développement de l'entreprise. De courts chemins de communication grâce à des hiérarchies plates favorisent le dialogue. Un contenu de travail qui a du sens, des conditions de travail flexibles et des cadres qualifiés constituent la base de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs.

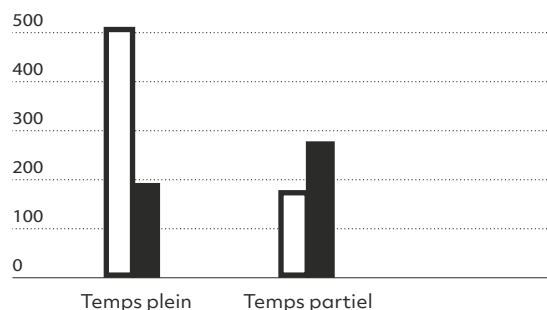
Politique en matière de personnel

Notre point fort en tant qu'employeur réside en particulier dans le fait que nous offrons à notre personnel des possibilités prononcées de participation. De plus, nous nous distinguons par des voies décisionnelles courtes grâce à des hiérarchies plates, ainsi que par des interactions simples et respectueuses. L'expansion actuelle de nos activités fait naître des opportunités de développement personnel au sein de l'entreprise.

Modèles de temps de travail modernes

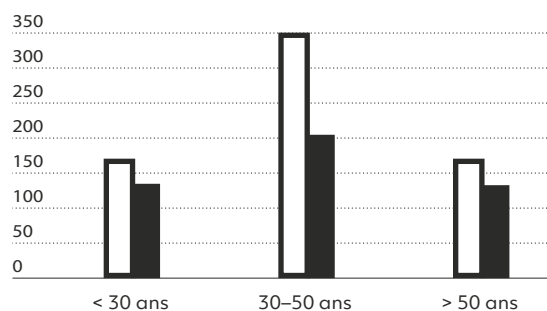
L'évolution des exigences de notre clientèle comme de nos collaboratrices et collaborateurs se reflète dans les divers modèles de temps de travail. Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, un emploi à plein temps s'exerçait du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau habituelles, ce modèle cède de plus en plus la place à des formules plus flexibles. Afin de parvenir à une situation mutuellement avantageuse pour le personnel et Valiant, différents modèles de travail flexibles et modernes sont utilisés. Plus d'un tiers de nos collaboratrices et collaborateurs travaillent par exemple à temps partiel. Avec des trajets souvent très courts pour se rendre au travail, il en résulte des conditions d'emplois attrayantes, même en dehors des agglomérations. D'autres modèles tels que l'obtention de jours de congé supplémentaires, la prise de congés non rémunérés, le télétravail ou le droit à des congés sabbatiques sont bien établis dans l'entreprise et ont été largement utilisés durant l'exercice sous revue.

Effectifs par sexe



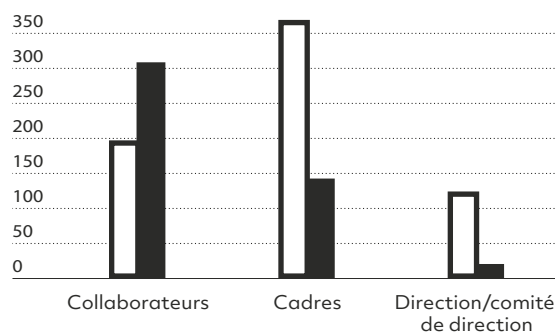
□ Hommes
■ Femmes

Effectifs par âge



□ Hommes
■ Femmes

Effectifs par rang



□ Hommes
■ Femmes

Satisfaction du personnel

Nous mesurons la satisfaction du personnel au moyen de sondages structurés, menés tous les deux ans auprès des collaboratrices et collaborateurs. Les résultats de ces enquêtes fournissent des indications centrales sur la satisfaction et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Le dernier sondage a eu lieu en 2021. Le taux de participation élevé d'environ 90 % dans chaque cas et la satisfaction au travail ont généré une image réjouissante dans son ensemble. Le potentiel d'optimisation a été reconnu et les mesures correspondantes ont été définies, par exemple la réduction de la complexité dans toutes les unités organisationnelles, la réduction à l'essentiel ou des mesures visant à renforcer la coopération et les échanges interpersonnels. Ces mesures devraient avoir une influence positive sur l'engagement stratégique et conforme à l'objectif fixé du personnel, la résultante en principe d'une gestion idéale de la satisfaction et de l'engagement au travail. Il est important non seulement d'améliorer les champs

d'action avec un potentiel d'optimisation, mais aussi de maintenir, voire de renforcer ceux qui présentent des niveaux de satisfaction élevés.

Santé psychique et service social

Une forte sollicitation dans la vie professionnelle peut affecter la santé au niveau physique, mais surtout psychique. Valiant a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une gestion institutionnalisée de la santé. Les différentes manifestations, formations et différents blogs sur des thèmes comme l'attention, le pouvoir de l'esprit, l'alimentation, l'ergonomie du poste de travail ou la gestion personnelle dans le cadre du télétravail devraient permettre de renforcer la transmission des connaissances ainsi que la sensibilisation au thème de la santé, et sa prise de conscience auprès de l'ensemble du personnel. En cas d'absences imprévues de longue durée pour cause de maladie, les collaboratrices et collaborateurs concernés sont accompagnés dans leur processus de réintégration par le biais d'un Case Management professionnel.

Chiffres-clés relatifs aux effectifs	2021	2020	2019
Effectifs	1 130	1 061	1 045
Part totale de femmes en %	40,8	41,5	43,3
Part de femmes cadres et membres de direction en %	26,8	26,9	26,2
Emplois à plein temps (FTE)	995	937	918
Emplois à plein temps (FTE) en moyenne annuelle	967	928	905
Collaborateurs à temps partiel	441	407	398
Taux de travail à temps partiel en %	39,0	38,4	38,1
Femmes en %	61,9	61,9	65,6
Hommes en %	38,1	38,1	34,4
Taux de fluctuation ¹ en %	10,5	11,0	12,5
Nouveaux collaborateurs	172	143	154
Durée d'engagement moyenne en années	9,0	8,8	8,9
Nombre de personnes en formation	80	76	81
Nombre de stagiaires	25	22	22
Nombre d'apprentis	53	52	58
Nombre de Career Starters	2	2	1
Poursuite des rapports de travail des personnes en formation ² en %	100	83	75
Personnes en formation en % de l'effectif total	7,1	7,2	7,8
Coûts de formation et de perfectionnement en milliers de CHF	1 926	1 469	2 336
Nombre moyen de sessions de formation continue par collaborateur	4,3	2,8	4,3
Taux d'absence en %	2,4	2,1	2,5
Salaire médian le plus élevé ³	9,7 : 1	9,1 : 1	9,4 : 1
Assurés à la caisse de pension	1 121 ⁴	1 052	1 067
Bénéficiaires de rentes de la caisse de pension	443 ⁴	441	435
Degré de couverture de la caisse de pension en %	113,3 ⁴	106,9	108,4

¹ Fluctuation nette : tous les départs initiés par l'employé-e ou l'employeur, y compris la retraite anticipée sur souhait de l'employé-e

² Stagiaires, apprenti-e-s et Career Starters

³ Base = rémunération fixe (salaire de décembre) plus rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de tous les collaborateurs et de toutes les collaboratrices fixes et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %, en excluant les départs en cours d'année.

⁴ Données provisoires

Valiant coopère également avec plusieurs spécialistes externes afin de soutenir de manière plus adéquate les personnes confrontées à des situations de vie ou professionnelles difficiles. Ces dernières peuvent ainsi discuter, dans le cadre du service social, avec un ou une spécialiste neutre et rechercher ensemble des solutions appropriées. Le service est disponible entre autres en cas de mobbing et de harcèlement sexuel, de problèmes financiers ou d'addiction ou d'autres conflits familiaux. Il est généralement gratuit pour nos collaborateurs, et la plus stricte confidentialité est garantie.

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, les collaboratrices et collaborateurs ont en outre la possibilité de se faire conseiller gratuitement par notre partenaire Carelink en cas de soucis, de deuil, de craintes pour l'avenir, de problèmes relationnels, de conflits ou de crises personnelles.

Depuis 2020, Valiant est membre de l'association profawo. Cette organisation à but non lucratif propose à nos collaboratrices et collaborateurs un large éventail de services dans le domaine de la prise en charge extrafamiliale d'enfants et de proches.

Effectifs

Les chiffres-clés relatifs aux effectifs ont globalement évolué de manière stable. Après avoir traversé une phase d'adaptation de plusieurs années et atteint un plancher fin 2015, les effectifs se sont à nouveau étoffés continuellement au fil des six dernières années. Ce mouvement est notamment attribuable à la fusion avec Triba Partner Bank AG en 2019, et en particulier au renforcement des compétences en conseil et à l'expansion dans de nouvelles régions dans le cadre de la stratégie jusqu'en 2024. À la fin de 2021, Valiant employait 1 130 collaboratrices et collaborateurs et 80 stagiaires. Cela correspond à une croissance de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Le nombre net d'emplois à plein temps s'est accru d'environ 58 unités au cours de l'exercice sous revue.

Caisse de pension avec modèle de rentes innovant

L'allongement de l'espérance de vie et donc la plus longue période de perception de la rente ainsi que le contexte de taux d'intérêt bas posent d'importants défis aux caisses de pension. La sécurité

financière à long terme de la caisse de pension est le premier élément que le conseil de fondation doit garantir sur le long terme. Outre la sécurité financière, il est essentiel qu'il parvienne à éviter les redistributions entre les personnes assurées actives et les bénéficiaires de rentes. Le conseil de fondation a donc évalué différents modèles pour la conception du futur modèle de rentes et procédé à différentes corrections.

Un « modèle de rentes variable » a été introduit pour les rentes à partir du 1^{er} juillet 2020. Cela signifie que les futurs bénéficiaires de rentes participent à la situation financière de la caisse de pension, que l'évolution soit positive ou négative. La caisse de pension de Valiant repose aujourd'hui sur une assise solide, avec un degré de couverture provisoire de 113,3 %.

Promotion du personnel



Notre ambition : nous offrons des perspectives de carrière et des parcours de développement intéressants et variés, par exemple dans la distribution. Nous encourageons activement notre personnel, lui permettant d'accomplir son travail au meilleur niveau possible et de répondre aux besoins de la clientèle. Afin d'ancrer encore plus efficacement le développement durable dans l'entreprise, nous mettrons en place d'ici 2024 divers sujets ESG comme faisant partie intégrante de notre formation des cadres.

Intégration, formation et perfectionnement

À travers un programme d'intégration professionnelle, nous accompagnons pleinement les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions.

Nous apportons également un soutien important et efficace aux mesures de formation et de perfectionnement de nos collaboratrices et collaborateurs, à tous les échelons, et leur proposons des filières de carrière de spécialiste ou de cadre. En plus de divers événements présentiels, de nombreuses mesures de formation ont été

effectuées en ligne au cours de l'année en revue en raison de la pandémie de coronavirus. Nos 1130 collaboratrices et collaborateurs ont poursuivi leur formation avec 4915 participations à 604 cours. Cela se traduit par une moyenne d'environ 4 événements de formation par personne et une augmentation réjouissante d'environ un tiers par rapport à l'année précédente. En plus des formations continues internes, Valiant soutient une variété de cours externes de perfectionnement et de cursus de formation. Le soutien peut consister en crédits de temps ainsi qu'en une prise en charge de frais de formation continue.

Plans de carrière

La définition de parcours professionnels typiques chez Valiant permet d'offrir des perspectives aux collaboratrices et collaborateurs. Ces parcours peuvent nécessiter de franchir les différents échelons au sein d'une fonction ou passent par un changement de fonction. Les carrières peuvent être aussi bien horizontales (même échelon de fonction), que verticales (passage à un échelon de fonction supérieur). Sur la base des compétences et des objectifs personnels des collaborateurs et collaboratrices, les lacunes par rapport aux exigences de la fonction visée sont comblées au moyen de mesures appropriées. Dans le cadre des parcours professionnels, la relève dans le conseil à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière, matérialisée par des plans de développement ciblés. En plus des compétences de conseil, nos collaboratrices et collaborateurs sont également formés en compétences de conduite. En effet, la conduite est importante chez Valiant : pour nos collaboratrices et collaborateurs comme pour le succès de notre entreprise. Au cours de l'année sous revue, des plans de carrière nouveaux et supplémentaires ont été créés pour le développement des conseillères et conseillers à la clientèle privée, commerciale, entreprises et en gestion de fortune. Quelque 50 collaboratrices et collaborateurs se développant en interne se trouvent à mi-chemin dans leurs plans de carrière, 10 personnes ayant déjà terminé le programme correspondant avec succès et pris en charge la fonction visée.

Certification de nos conseillers et conseillères à la clientèle

Depuis 2017, Valiant certifie ses conseillers et conseillères à la clientèle auprès de la Swiss

Association for Quality (SAQ). SAQ est un centre de compétences neutre et reconnu pour la certification de personnes en Suisse. La certification SAQ comprend un examen écrit et un examen oral. Fin 2021, la majorité des conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant étaient certifiés SAQ. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont certifiés SAQ dans le cadre de leur entrée en fonction selon le profil de leur poste. Les cours de certification nous permettent d'offrir une plus-value à toutes les parties prenantes. Nos clientes et clients profitent d'un conseil de premier ordre, nos collaborateurs et collaboratrices disposent d'une certification reconnue dans le secteur des prestations financières, tandis que Valiant peut se prévaloir d'un excellent positionnement sur le marché grâce au label de qualité SAQ. Une recertification SAQ est nécessaire après trois ans et passe en principe par la reconnaissance de formations internes. Au cours de l'année sous revue, comme au cours de l'année précédente, plusieurs conseillers et conseillères à la clientèle de Valiant ont déjà mené à bien ces procédures internes de recertification.

Personnes en formation

En 2021, 53 apprenties et apprentis étaient en formation chez nous, répartie·s selon les différentes années d'apprentissage ainsi qu'en trois profils professionnels, à savoir les employé(e)s de banque, les médiamaticien(ne)s et, depuis 2020, les agent(e)s relation client CFC. Outre la formation de base en tant qu'employé·e CFC banque, une apprentie médiamaticienne et onze stagiaires ont également terminé avec succès leur formation chez Valiant au cours de l'année 2021 sous revue. Nous visons un taux élevé d'emploi consécutif. En 2021, tous les jeunes en fin d'apprentissage ont pu trouver un poste de travail chez Valiant après avoir réussi leurs examens finaux. Avec la formation bancaire initiale (BEM), nous offrons en outre aux porteuses et porteurs de maturité motivés une alternative attrayante aux études. Nous offrons également une insertion dans la vie professionnelle grâce au stage service et administration et au programme Career Starter. En 2021, en plus de deux participant·e·s au programme Career Starter, 25 jeunes femmes et hommes en tout ont effectué un stage chez Valiant. Les 80 apprenties et apprentis illustrent l'engagement exemplaire de Valiant en tant que banque formatrice en faveur

de nos futures générations. Aux candidates et candidats à la relève orientés vers la performance et possédant le potentiel requis, nous proposons diverses filières de carrière et des possibilités passionnantes de développement.

Inclusion et équité parmi le personnel



Notre ambition : égalité de traitement et égalité des chances sont des principes fondamentaux de Valiant. Nous vérifions régulièrement l'application des principes et sensibilisons les collaboratrices et collaborateurs sur des sujets spécifiques. En outre, nous augmentons la proportion de femmes dans les postes de cadre, en tenant compte de l'approche « Best Fit » établie chez Valiant.

Égalité des chances et diversité

Valiant prend toujours en considération la personne la plus appropriée pour un poste. Le profil des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices doit donc répondre de manière optimale aux exigences du poste et à la culture de l'entreprise. Ce ne sont ni le sexe ni l'âge, ni le fait qu'il s'agisse d'une candidature interne ou externe qui constituent des critères de sélection déterminants, mais les caractéristiques personnelles ainsi que les compétences.

Valiant est convaincue qu'un bon équilibre sur le plan culturel, mais aussi entre hommes et femmes au sein du personnel, améliore le climat de travail, la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs ainsi que les résultats. À cet égard, il nous tient tout particulièrement à cœur de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices par le biais de certaines mesures, et de les préparer aux prochaines étapes de leur carrière professionnelle.

Promotion ciblée des femmes

Chez Valiant, une promotion ciblée des femmes est l'une des mesures les plus importantes dans le cadre de l'égalité des chances. Pour l'élaboration de mesures ciblées, nous avons participé à une

analyse comparative de l'Université de Saint-Gall (HSG). En collaboration avec l'Association patronale des banques en Suisse, la HSG effectue chaque année un Diversity Benchmarking pour le secteur financier. L'objectif est une évaluation fondée de la diversité et de l'inclusion, qui mesure les progrès et les domaines d'action des banques participantes ainsi que de la branche. À partir des résultats obtenus, la HSG a élaboré des recommandations d'action pour Valiant. Sur les 12 mesures en découlant, huit ont déjà été mises en œuvre au cours de l'année sous revue. Les quatre autres sont encore en réalisation ou initialisées. Par exemple, Valiant a organisé des repas de midi spéciaux pour les cadres féminins et les expertes. Après une présentation ciblée d'une membre du conseil d'administration de Valiant, les participantes ont discuté des questions et des défis pertinents pour les collaboratrices lors d'un échange guidé. En outre, divers exposés introductifs et panels de discussion ont été lancés sur des questions de genre sélectionnées, telles que des modèles de travail adaptés à la famille, femmes et conduite, préjugés sexistes ou comment des préjugés inconscients influencent notre comportement, ou encore l'égalité des genres, une situation gagnant-gagnant pour les hommes et les femmes. D'autres mesures sont également prévues, telles que la création d'un réseau interne spécifique pour les collaboratrices. Afin d'institutionnaliser encore plus l'égalité des chances spécifique au genre, nous définirons d'ici 2024 des facteurs de diversité ciblés et nous nous mesurerons par rapport à leur évolution.

Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Chez Valiant, le principe de l'égalité de rémunération s'applique à un travail de valeur égale, et cela va de soi pour tous les hommes et toutes les femmes. La loi sur l'égalité impose aux entreprises employant plus de 100 personnes de mener une analyse interne des salaires et de faire vérifier cette dernière par un organe indépendant. Les salaires de la Banque Valiant SA en date du 30 septembre 2020 ont été analysés selon la méthode Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Les salaires de 1050 collaboratrices et collaborateurs ayant un rapport de travail avec la Banque Valiant SA à cette date ont été pris en compte. Le résultat de l'analyse des salaires se situe dans le seuil de

tolérance statistique de $\pm 5\%$. L'entreprise de révision indépendante PwC a vérifié si l'analyse des salaires de la Banque Valiant SA a été menée correctement sur la forme et que l'analyse est conforme en tous points aux exigences légales. La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera une priorité, les écarts seront mesurés tous les ans et des mesures seront prévues le cas échéant. Par exemple, en septembre 2021, le comité de direction a procédé à divers ajustements salariaux spécifiques au genre pour les femmes. Bien entendu, lors des engagements de personnel et des négociations salariales, nous prêtons une attention particulière à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Économie et société régionales



Notre ambition : la majorité des marchandises et services sont achetés localement. Nous offrons également des postes de travail et de formation attrayants pour les employés locaux et favorisons ainsi l'ancrage local de Valiant.

Notre engagement

Le rôle principal de Valiant, avec son modèle d'affaires simple et fondamentalement durable (voir également le chapitre « Modèle d'affaires » aux pages 47–48), est la fourniture de services financiers qui, en fin de compte, soutiennent le fonctionnement de la société. Nous assumons nos responsabilités au sein de la communauté dans notre zone de marché et entretenons des relations de partenariat. Nous nous efforçons de participer au bien-être financier général en tant que solide partenaire financier. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité. Ainsi, nous considérons un grand nombre de PME régionales et d'indépendantes et indépendants comme l'épine dorsale de l'économie suisse.

Notre contribution au bien-être financier

Au travers des circuits monétaires nationaux, nous contribuons à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2021, les charges de personnel se sont élevées à 142,6 millions de francs. Nos collaboratrices et collaborateurs sont presque exclusivement domiciliés dans le secteur d'activité de Valiant et soutiennent l'économie locale au travers de leur consommation.
- Les autres charges d'exploitation se sont montées à 111,8 millions de francs durant la période sous revue. Dès que nous le pouvons, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services provenant de Suisse. Nous soutenons ainsi l'économie locale et renforçons nos liens avec la région.
- Nos actionnaires ont perçu 79,0 millions de francs de dividendes.
- La contribution fiscale s'est élevée à 23,6 millions de francs en 2021, une contribution directe aux finances publiques.
- Valiant n'a eu recours à aucune aide d'État ni mesure de soutien dans le cadre de la pandémie de coronavirus.
- Valiant étant une organisation politiquement neutre, nous ne finançons en revanche pas d'activités politiques ni de partis.

Financement de l'économie réelle

En finançant l'économie réelle en Suisse, en particulier dans notre zone d'activité, nous prenons part au développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements et des investissements dans l'économie réelle constitue un indicateur dans la mesure où elle nous permet de mesurer notre modèle d'affaires, à la fois responsable et durable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés comme contribuant à l'économie réelle et donc basés sur des valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 70 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète notre responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de nos parties prenantes.

Engagement envers la société



Notre ambition : nous nous engageons sur le plan social en soutenant le sport, la culture, la société, l'écologie et l'économie. À cet égard, nous nous concentrons sur des activités conformes aux valeurs, au modèle d'affaires et aux intérêts de Valiant. Nous soutenons également l'engagement personnel de nos collaboratrices et collaborateurs envers la société ou la politique.

Soutien de manifestations d'ordre culturel, social et sportif

Durant l'exercice sous revue, Valiant a approuvé près de 2000 petites demandes de soutien et de partenariat et 35 plus importantes, supérieures à un demi-million de francs, dans les domaines du sport, de la culture, de la société, de l'écologie et de l'économie. Nous nous engageons dans les régions où vivent nos clientes et clients.

- Par exemple, Valiant a soutenu en tant que sponsor principal la Swiss Bike Cup, qui a eu lieu à Gränichen à la mi-juin 2021. La Swiss Bike Cup est la plus grande série de courses de VTT en Suisse pour les titulaires de licences, les juniors, les jeunes et les cyclistes amateurs. Les meilleurs professionnels et professionnelles de Suisse et du monde entier s'affrontent lors de ce grand événement sportif de deux jours.
- Pour citer un autre événement sportif, Valiant a soutenu le triathlon de Nyon en tant que Top Sponsor. Sa 32^e édition s'est déroulée à Nyon début août 2021. Il s'agit du triathlon le plus important de Suisse. Nyon accueille chaque année près de 2300 athlètes et 600 bénévoles de tous âges.
- Le « Neustart-Festival » de Saint-Gall peut être cité comme exemple de soutien culturel. Valiant a soutenu l'événement en tant que sponsor principal. Lors du Neustart-Festival, des artistes, institutions culturelles et autres sites culturels de la ville de Saint-Gall organisent conjointement un festival ouvrant ses portes à toute la population et élevant la culture au rang d'expérience communautaire. Le programme comprenait des spectacles pour enfants et adultes, un volet expérimental, du divertissement, de la musique, de la danse, de la littérature et de l'art dans de petites et grandes salles et scènes, jusqu'à des ateliers et serres.

En raison du coronavirus, de nombreux événements ont été annulés au cours de l'exercice sous revue, ou reportés à l'année suivante. Valiant continuera, dans la mesure du possible, à soutenir les associations, institutions et organisateurs concernés.

Impacts environnementaux et protection du climat



Notre ambition : Valiant contribue à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux. Nous voulons devenir climatiquement neutres sur le long terme. À cette fin, nous élaborons un objectif contraignant pour la neutralité climatique dans l'exploitation (Scope 1 et 2) d'ici 2024 avec une trajectoire de réduction correspondante du CO₂. Ce faisant, nous misons particulièrement sur les énergies renouvelables et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'entreprise. En outre, Valiant a mis en place des systèmes de gestion des déchets sur ses sites.

Réduction des gaz à effet de serre

En conformité avec notre culture d'entreprise, nous avons une approche respectueuse et attentive de l'environnement, et nous nous efforçons de réduire au maximum les conséquences négatives de nos activités. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous optimisons l'efficacité énergétique de nos biens immobiliers lors d'adaptations architectoniques. En conséquence, Valiant

utilise les revenus de la taxe fédérale sur le CO₂ pour rendre l'exploitation de ses biens immobiliers plus économe en énergie et plus respectueuse du climat. Outre la promotion des transports publics pour tous nos trajets domicile-travail, l'un des objectifs environnementaux de Valiant consiste également à séparer et à recycler les déchets. Nous pouvons également citer l'exemple du présent rapport qui a été imprimé pour la sixième fois sans impact sur le climat. Différentes publications sont par ailleurs uniquement publiées sur Internet et ne sont plus produites sur un support physique. Comme autre mesure, nous envoyons des relevés de compte sur du papier recyclé écologique depuis 2020. Valiant contribue ainsi à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux.

Impact de l'entreprise sur l'environnement

Depuis 2011, Valiant publie officiellement les chiffres relatifs à sa consommation d'énergie. Avec le concours de la société de conseil Swiss Climate, nous établissons depuis 2016 un bilan écologique exhaustif en termes d'empreinte de CO₂, qui répond aux normes ISO 14064-1 et Greenhouse Gas Protocol reconnues à l'international. Le bilan 2021 a été vérifié pour la sixième fois consécutive par la société d'audit indépendante true&fair.expert.

Utilisation économe des ressources

Valiant exploite de nombreuses petites succursales, qui consomment plus d'énergie de chauffage par mètre carré que des sites ou bâtiments

Bilan énergétique et CO ₂ 2021	Quantité 2021	t CO ₂ e ¹ 2021	t CO ₂ e ¹ 2020	t CO ₂ e ¹ 2019
Scope 1 – émissions directes				
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	3 555 578 kWh	834	944	1 127
Voyages d'affaires (véhicules professionnels)	80 736 l	201	217	230
Total émissions directes		1 035	1 161	1 357
Scope 2 – émissions indirectes				
Consommation électrique	3 611 090 kWh	262	507	508
Chauffage (chauffage à distance)	1 785 766 kWh	126	107	123
Total émissions indirectes		388	614	631
Scope 3 – autres émissions indirectes				
Approvisionnement en énergie	Divers	392	449	498
Voyages d'affaires (moyens de transport externe tels que train, avion, voiture privée)	497 159 km	68	58	90
Déplacements pendulaires ²	4 110 585 km	527	514	834
Papier	26 132 kg	26	48	40
Ordres d'impression	190 508 kg	175	122	124
Eau	15 317 m ³	7	8	10
Total autres émissions indirectes		1 195	1 199	1 596
Total des émissions de CO₂		2 618	2 974	3 584

¹ Équivalents CO₂ en tonnes

² En 2020 et 2021, y compris la consommation d'électricité dans le cadre du télétravail

administratifs plus grands. La part prépondérante de notre bilan énergétique est donc imputable à l'énergie de chauffage utilisée pour les différents sites et dépend fortement des températures hivernales, par exemple. Nous veillons à une utilisation parcimonieuse de l'électricité, du papier et de l'eau dans toute l'entreprise.

Dimensions environnementales du crédit

Outre les émissions produites par nos activités, nous tenons compte de l'impact environnemental de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Le principe d'une action réfléchie, respectueuse et durable envers l'environnement est par ailleurs énoncé dans notre code de conduite.

Notation climat de CDP

Dans la limite de nos possibilités, nous nous engageons pour la protection du climat et mettons en œuvre en permanence diverses mesures, petites ou grandes. L'organisation CDP (Carbon Disclosure Project) nous a confirmé que nous étions sur la bonne voie en décembre 2021. Dans le cadre de la notation climatique actuelle, la CDP nous a à nouveau attribué la note « B ». Ce résultat réjouissant montre que nous sommes sur un pied d'égalité avec d'autres entreprises de renom en matière de protection du climat, et que nous avons pris la bonne voie dans ce domaine. Dans le même temps, cette notation positive nous encourage à continuer à assumer activement nos responsabilités envers l'environnement.

Test de compatibilité climatique de la Confédération

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SIF) ont lancé en 2020 un vaste test de compatibilité climatique, analysant la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Le test de compatibilité climatique a pour but d'analyser la mesure dans laquelle des actions volontaires ont permis de progresser vers une orientation des flux financiers respectueuse du climat, ou si d'autres possibilités doivent être envisagées. Valiant a été l'un des 179 établissements financiers participant au test volontaire mené sous le titre PACTA 2020 (Paris Agreement Capital Transition Assessment). La compatibilité climatique des actions et des obligations d'entreprises mondiales

ainsi que des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses a en premier lieu été mesurée. Des mesures qualitatives concernant le climat ont également été prises en compte dans l'évaluation. Cette évaluation permet aux différents établissements financiers de déterminer dans quelle mesure leurs investissements et produits financiers sont respectueux du climat par rapport aux autres participants. En ce qui concerne les portefeuilles d'actions et d'obligations, Valiant se situe dans la moyenne, tant en classement général qu'en comparaison directe avec les 30 autres banques participantes. Les données issues du test de compatibilité climatique nous aident à gérer de manière ciblée notre évolution en matière de développement durable et de responsabilité entrepreneuriale, et à mesurer l'efficacité de nos progrès, par exemple dans les activités de placement.

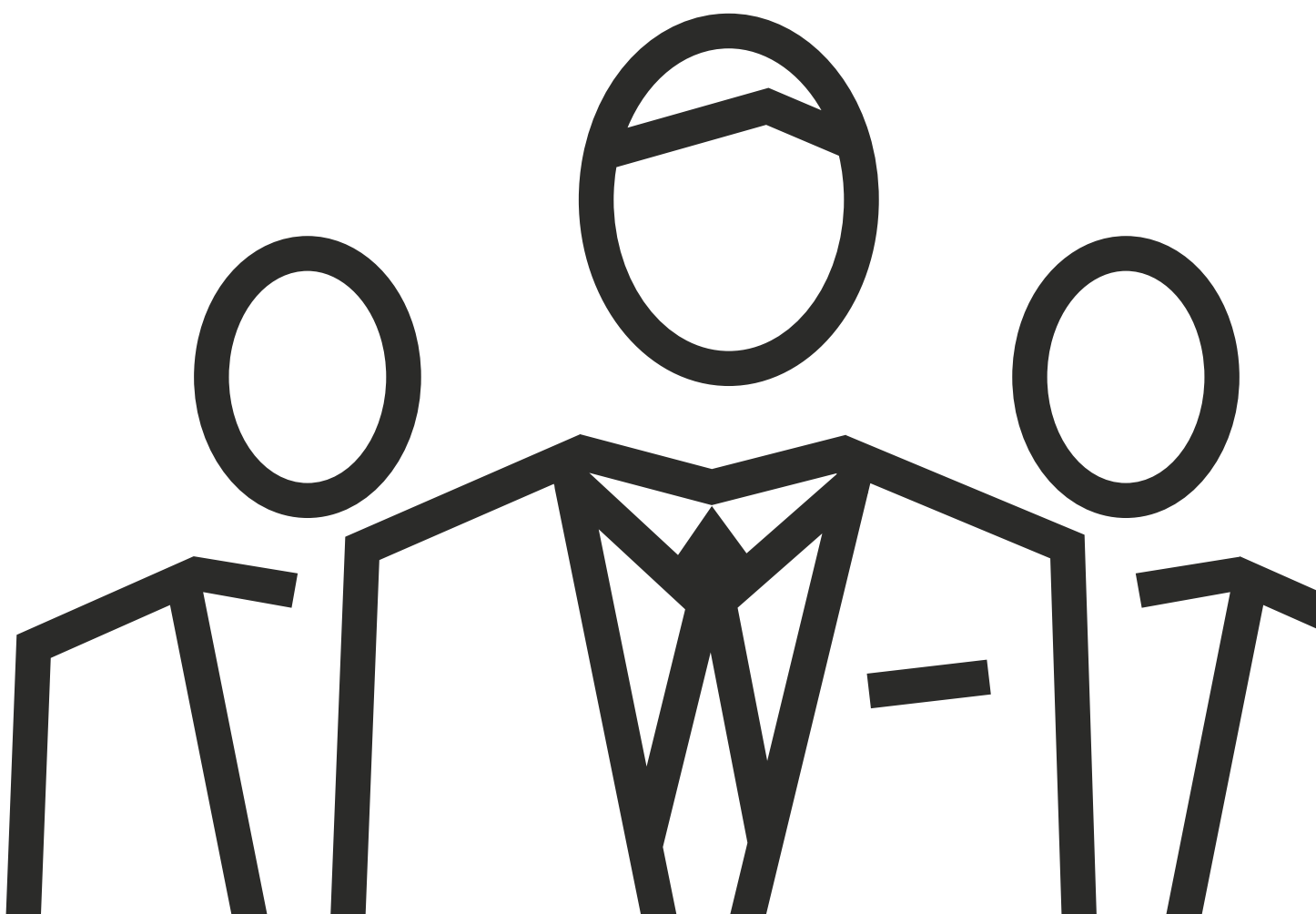
Vignette solaire comme cadeau de Noël

En décembre 2021, le comité de direction de Valiant a envoyé à l'ensemble du personnel, outre une surprise gourmande, une vignette solaire à titre de cadeau de Noël et de remerciement. La vignette solaire permet de construire une nouvelle installation solaire au moins une fois par an, couvrant la consommation de courant des vignettes vendues. Chaque vignette solaire achetée augmente d'autant la future installation solaire. L'installation est construite par Solarify. Solarify offre aux personnes qui ne sont pas propriétaires de leur logement la possibilité d'investir dans des panneaux solaires sur des toits de tiers et ainsi de profiter de la vente de l'énergie solaire. L'électricité produite est consommée directement sur place et envoyée dans le réseau électrique suisse. La première installation solaire financée par des vignettes solaires a été construite à l'hôtel Rothorn à Sigriswil. Grâce à la vignette solaire, davantage d'énergie solaire est produite en Suisse. Et c'est précisément ce qui est crucial pour réaliser la transition énergétique recherchée. L'ensemble des recettes énergétiques de l'installation solaire s'intègre dans les projets solaires à but non lucratif de Solafrika (www.solafrika.ch), l'ONG instigatrice de la vignette solaire. Les projets visent à fournir à tous l'accès à l'énergie renouvelable. Valiant est heureuse et fière d'appuyer l'engagement caritatif de Solafrika.

Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Par ailleurs, nous nous efforçons autant que possible d'utiliser des articles promotionnels respectueux de l'environnement. Valiant utilise le CO₂-Checker de Pandinavia depuis 2021. Pandinavia AG est un fabricant d'articles publicitaires basé à Kloten et leader sur le marché suisse de produits et services durables. Le CO₂-Checker a été développé par Pandinavia. Il analyse l'empreinte écologique issue de la fabrication des produits. Comme mesures concrètes, nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont fabriqués à partir de PET recyclé, le rPet. De plus, nous avons banni systématiquement les gourdes en plastique de notre assortiment d'articles promotionnels pour les remplacer par une variante réutilisable à long terme. Précisons que nos ballons sont composés exclusivement de caoutchouc naturel. Le ballon ainsi que la fermeture sont ainsi biodégradables à 100 %. Outre les critères écologiques, nous privilégions autant que possible, comme dans l'exemple ci-dessus, les fournisseurs régionaux.

rapport corporate governance 2021



Structure du groupe

- 76 1.1 Structure du groupe
- 77 1.2 Actionnaires importants
- 77 1.3 Participations croisées
- 78 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 80 2.1 Capital
- 80 2.2 Capital autorisé et conditionnel en particulier
- 80 2.3 Modifications du capital
- 80 2.4 Actions et bons de participation
- 80 2.5 Bons de jouissance
- 80 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 81 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 82 3.1 Membres du conseil d'administration
- 84 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 85 3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 85 3.4 Élection et durée du mandat
- 86 3.5 Organisation interne
- 93 3.6 Réglementation des compétences
- 94 3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Comité de direction

- 96 4.1 Membres du comité de direction
- 98 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 98 4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 98 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 99 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 100 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 101 6.2 Quorum statutaire
- 101 6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale
- 102 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 102 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Prises de contrôle et mesures de défense

- 103 7.1 Obligation de présenter une offre
- 103 7.2 Clauses de prises de contrôle

Organe de révision

- 104 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
- 104 8.2 Honoraires de révision
- 104 8.3 Honoraires supplémentaires
- 105 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 106 9 Politique d'information

Périodes d'interdiction de négociation

- 107 10 Périodes d'interdiction de négociation

1 Structure du groupe

1.1 Structure du groupe

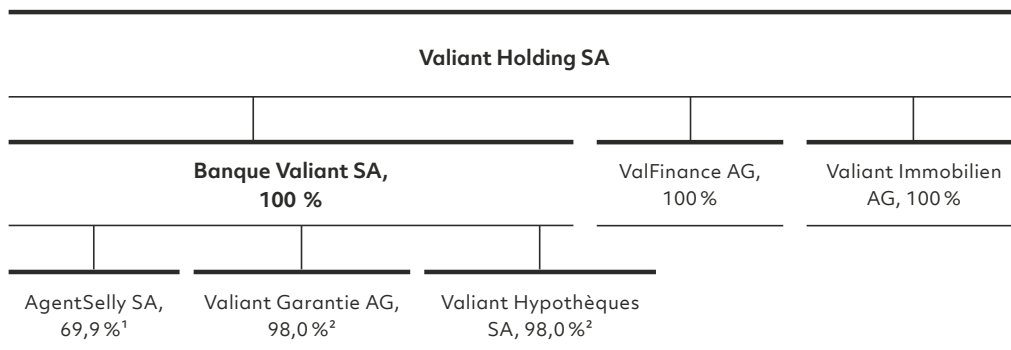
1.1.1 Valiant Holding SA

La Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, Spar + Leihkasse à Berne, Gewerbekasse à Berne et BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à l'année 1824. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises par d'autres banques tierces sont regroupées au sein de la Valiant Holding SA. La Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse et son siège est à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée Banque Valiant SA, la Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de la Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, Val Finance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA (toutes trois filiales de la Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

Structure du groupe



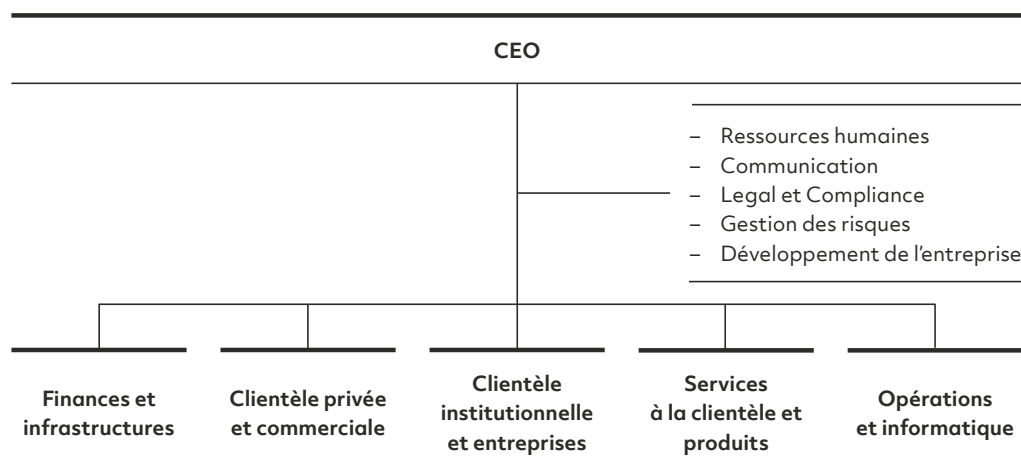
¹ 30,1 % sont détenus par les membres du conseil d'administration externes

² 2 % sont détenus par les membres du conseil d'administration externes

D'autres informations sur les filiales de la Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 163.

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Elle est établie au niveau local dans les quatorze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle (valable à partir du 01.04.2022)**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de la Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, page 32 et page 33.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 163 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2021, les participations suivantes à la Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	5,00 %	27.04.2018
Swisscanto Directions de Fonds SA	3,02 %	24.11.2018

Valiant n'a connaissance d'aucun ou aucune actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2021. Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur le site Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse suivante :

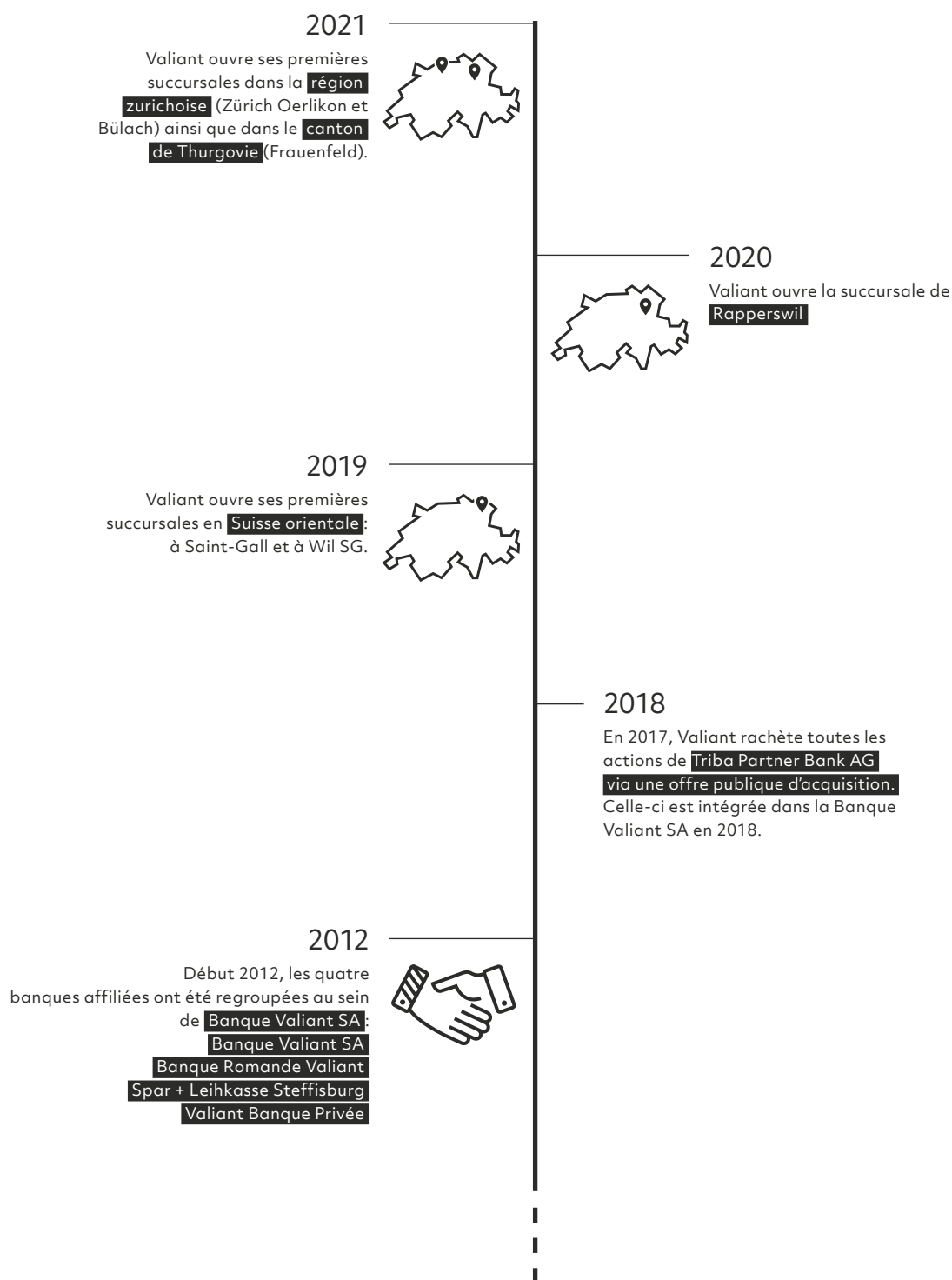
<https://www.ser-ag.com/de/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

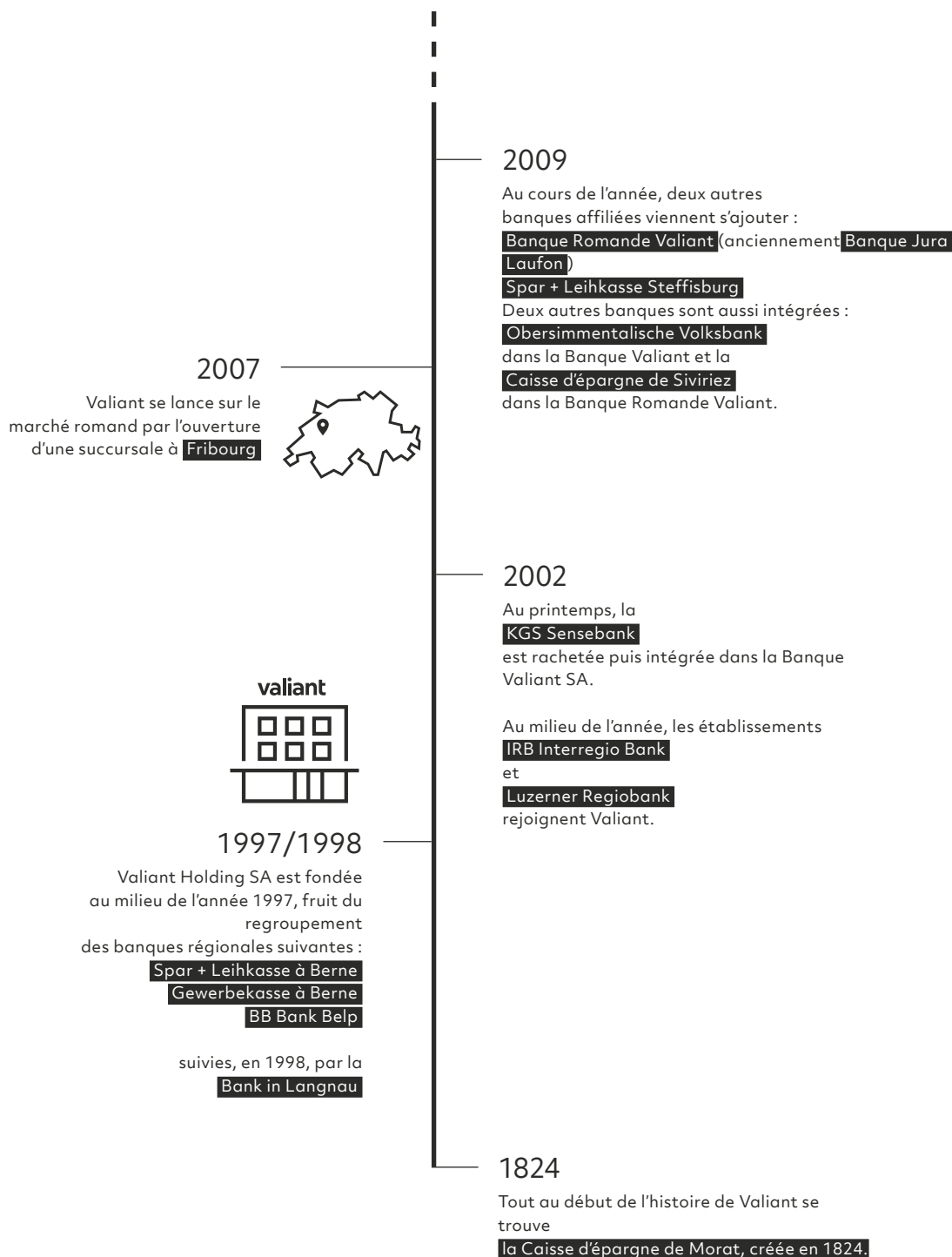
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de la Valiant Holding SA s'élève à CHF 7 896 230.50, divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Capital autorisé et conditionnel en particulier

Valiant ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de la Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit·e avec droit de vote dans le registre des actions. À la fin de l'année¹, 11 610 218 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de la Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

¹ Du fait du changement de système informatique, les données de fin d'année ont été collectées au 07.01.2022.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommees

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses statutaires de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un·e actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière,

ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si le nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de la Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

La Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2021.



MARKUS GYGAX

Président du conseil d'administration
Suisse, 1962

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA
Executive MBA des universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise (2008–2013), directeur de la division Retail
- PostFinance (2002–2008), responsable Distribution



CHRISTOPH B. BÜHLER

Vice-président du conseil d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Diplômé en sciences juridiques (professeur, docteur en droit)
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner (depuis 2004), avocat d'affaires et partenaire (domaines de spécialisation : droit des sociétés anonymes et des marchés financiers et corporate governance)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires



BARBARA ARTMANN

Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise (Université de Mannheim)

Parcours professionnel

- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh AG (depuis 2004)
- UBS SA (1999–2003), direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management
- Zurich Assurances (1996–1998), chef de projets Produits financiers suisses



JEAN-BAPTISTE BEURET

Suisse, 1956

Formation

Licence en droit

Parcours professionnel

- MAZARS SA (depuis 2019), Executive Director
- Conseil en gestion d'entreprise BM conseil Sàrl (depuis 2018), directeur
- Fiduciaire Juravenir SA (2012–2018), partenaire
- Entris Holding SA (2012–2015), président du conseil d'administration
- Banque Romande Valiant SA (anciennement Banque Jura Laufon SA), (2009–2011), président du conseil d'administration
- Banque Jura Laufon SA, président du conseil d'administration (2008–2009), directeur (1998–2008)

**MAYA BUNDT**

Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Diplômée en sciences naturelles
(Université de Bayreuth, Dr EPF)

Parcours professionnel

- Swiss Re (depuis 2003), Cyber Practice Leader, responsable Cyber & Digital Solutions (depuis 2016), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group (2000–2003), Management Consultant

**ROGER HARLACHER**

Suisse, 1965

Formation

Économiste d'entreprise

Parcours professionnel

- Zweifel Pomy-Chips (depuis 1995), membre du conseil d'administration (depuis 2020), CEO (2015–2020), responsable marketing et ventes (2002–2015), responsable marketing (1995–2002)
- Hosta Schokolade, gestionnaire de produits du groupe international (1992–1995)
- Coca Cola Schweiz AG, responsable marketing opérationnel (1991–1992)
- UBS, gestionnaire de produits Euro Desk (1989–1991)

**NICOLE PAULI**

Suisse, 1972

Formation

Licence en sciences économiques
(HSG)
Analyste CFA

Parcours professionnel

- Conseil en gestion d'entreprise nplmpulse GmbH (depuis 2018), directrice
- Credit Suisse (2000–2015), Managing Director Division Private Banking (2009–2015), diverses fonctions de direction (2000–2008)

**RONALD TRÄCHSEL**

Suisse, 1959

Formation

Licence en sciences économiques

Parcours professionnel

- BKW (depuis 2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Sika (2008–2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Vitra (1999–2007), CFO et CEO

Membres sortants du conseil d'administration

Franziska von Weissenfluh, membre du conseil d'administration, ne s'est pas représentée à la réélection lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2021 et a quitté le conseil d'administration à cette date.

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gygax n'est pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration pendant trois ans (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022). Les autres membres du conseil d'administration sont indépendants et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son impartialité. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2021

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Managing Partner
	BLT Baselland Transport AG	Vice-président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique Geistlich Immobilia AG et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	AXA Fondation de Prévoyance complémentaire	Membre du conseil de fondation
	Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation
	Rudolf Geigy Stiftung	Membre du conseil de fondation
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
Jean-Baptiste Beuret	MAZARS SA	Executive Director
	BM conseil Sàrl	Associé et directeur
	Globaz SA	Président du conseil d'administration
	Melnal SA	Président et liquidateur
	Collège Saint-Charles société coopérative	Liquidateur
	FFI Fondation pour la formation industrielle	Membre du conseil de fondation
	Fondation pour le Théâtre du Jura	Vice-président du conseil de fondation
	Fondation Collège et Lycée Saint-Charles	Membre du conseil de fondation
Maya Bundt	APG SGA SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Swiss Re ¹	Cyber Practice Leader
Roger Harlacher	Zweifel Pomy-Chips SA	Membre du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Administrateur délégué
	Toga Food SA	Administrateur délégué
	Mosterei Möhl AG	Membre du conseil d'administration
	REMP Recherches et études des médias publicitaires	Membre du conseil d'administration
	Fondation Mediapulse	Membre du conseil de fondation
	Stiftung Vives	Président du conseil de fondation
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	VIVES GmbH	Associé

Nicole Pauli	npImpulse GmbH	Associée et directrice
	PvB Pernet von Ballmoos SA	Vice-présidente du conseil d'administration
	SG Value Partners AG	Vice-présidente du conseil d'administration
	AMAG Leasing SA (à partir du 01.01.2022)	Managing Director
Ronald Trächsel	BKW SA ¹	CFO, CEO adjoint et membre du directoire du groupe
	AEK onyx AG	Président du conseil d'administration
	Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration
	ContourGlobal PLC ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Pflanzen und Samen AG	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Markus Gygax Président	Aucune	–
Christoph B. Bühler Vice-président	swissVR	Membre du directoire
Barbara Artmann	Aucune	–
Jean-Baptiste Beuret	Aucune	–
Maya Bundt	World Economic Forum	Membre
	Global Future Council for the Digital Economy and Society	
	Association Suisse d'Assurances	Co-direction du groupe de travail Cyber
	ICTswitzerland	Membre de la commission Cybersecurity
Roger Harlacher	ASA Association Suisse des Annonceurs	Président
	WFA World Federation of Advertisers	Member of the national advisory board
	ESA European Snack Association	Member of the Board
	SCFA Swiss Convenience Food Association	Membre du directoire
Nicole Pauli	Aucune	–
Ronald Trächsel	Aucune	–

¹ Entreprise cotée en Bourse

3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de la Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge.

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du président et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gygax, président	16.05.2019
Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
Jean-Baptiste Beuret	15.05.2009
Maya Bundt	18.05.2017
Roger Harlacher	19.05.2021
Nicole Pauli	18.05.2017
Ronald Trächsel	13.05.2020

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière, ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un vice-président ainsi qu'un·e ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2021, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises pour des sessions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ou son suppléant ont également pris part (voir aussi point 3.5.3).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gygax ; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégialement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le président assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation des sessions. En outre, il exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève environ à 50 %. Le président n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gygax	• Président	• Présidence	•	
Christoph B. Bühler	• Vice-président			•
Barbara Artmann	•	•		
Jean-Baptiste Beuret	•			•
Maya Bundt	•		• Présidence	
Roger Harlacher	•		•	
Nicole Pauli	•			• Présidence
Ronald Trächsel	•	•		

Comité stratégique Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le/la président·e du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Elles/ils sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller externe spécialiste des relations avec les investisseurs et deux conseillers externes spécialistes de la durabilité ont participé à une réunion du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions d'extension ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement de l'exécution et de l'intégration d'acquisitions effectuées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction des clients et d'autres thèmes.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléants jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale

ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le CEO, le responsable RH et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, des conseillers externes spécialistes du recrutement de cadres et dirigeants ont participé à deux réunions du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargés de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification à moyen terme de la relève du président et des membres du conseil d'administration ;
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration ;
 - planification à moyen terme de la relève du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidature à l'élection de chargé·e·s de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration ;
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable ;
 - examen périodique des règlements ;
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- élaboration du rapport annuel relatif aux rémunérations ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs ;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de la Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du

- groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées ;
- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter ;
 - élaboration des principes d'octroi de mandats à la représentation de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration ;
 - le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et le président ou la présidente du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Elles/ils sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le CRO et le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentantes et représentants de la révision externe et interne, aux réunions. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé aux réunions du comité.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Elles/ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Elles/ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs et auditrices internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors-bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur responsable et le responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, au rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec la direction de l'audit ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le CRO et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris l'appétit pour le risque et les limites de risque ;
- juge si l'établissement dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation de l'établissement au regard des risques.

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Total des réunions ordinaires	10	7	6	9
Markus Gygax	10	7	6	
Christoph B. Bühler	10			9
Barbara Artmann	10	7		
Jean-Baptiste Beuret	10			9
Maya Bundt	10		6	
Roger Harlacher ¹	5		3	
Nicole Pauli	10			9
Ronald Trächsel	10	7		
Franziska von Weissenfluh ²	5		3	

¹ Depuis son élection le 19 mai 2021, Roger Harlacher a participé à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération.

² Jusqu'à son départ, le 19 mai 2021, Franziska von Weissenfluh a participé à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération.

Outre les dix réunions ordinaires, le comité d'administration a organisé une session de formation portant sur la régulation et la compliance.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. La durée ordinaire d'une réunion est de trois à quatre heures. Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation est effectuée à partir de questionnaires standardisés ainsi que d'une discussion en comité.

Comité stratégique Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général tous les mois ou tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est d'une à trois heures. Les membres du comité de nomination et de rémunération ont mené, lors de plusieurs demi-journées, des entretiens avec des candidats en relation avec l'évaluation de nouveaux membres du conseil d'administration.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se réunit en général au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par le président. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

En 2021, des représentants de la révision interne et de l'organe de révision externe ont participé comme suit aux réunions :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque	Nombre
Organe de révision externe	6
Révision interne	6

Organisation des réunions dans le cadre de la pandémie Les réunions du conseil d'administration et des comités ont majoritairement été menées en visioconférence.

3.6 Réglementation des compétences

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.1 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de la Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et répond envers le conseil d'administration des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes ;
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration ;
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration ;
- élaboration des documents de planification, y compris du budget ;
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat ;
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires ;
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel ;
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.2 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes :

- il dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- il prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- il assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement, il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au CRO ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	– Atteinte des objectifs de l'entreprise – Comptes trimestriels y c. analyse des divergences par rapport au budget – Reporting ALM – Reporting Treasury et marchés des capitaux – Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestriel	– Reporting stratégie – Reporting Legal et Compliance – Reporting du contrôle des risques – Reporting HR
Annuel	– Budgétisation – Planification du capital – Comptes annuels – Contrôle de la politique de risque – Mise en œuvre opérationnelle du règlement de rémunération (révision des rémunérations)

Commentaires :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2021.



EWALD BURGNER

Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CEO depuis le 17 mai 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

Licence en sciences économiques, expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding SA et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding SA, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER

Suisse, 1970

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, Executive MBA des universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Bâloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services AG, diverses fonctions de direction (1996–2010)



STEFAN GEMPELE

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

Responsable Opérations et informatique, entré au service de Valiant en 2007

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA, Executive MBA en Business Engineering de l'université de Saint-Gall, analyste financier avec brevet fédéral/gérant de fortune diplômé CIIA, Financial Risk Manager (FRM) de la Global Association of Risk Professionals (GARP)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Valiant Banque Privée SA, responsable Investment et membre du comité de direction (2011)
- Valiant Banque Privée SA, responsable Business Development (2008–2010)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Migros, responsable du Portfolio Management de la clientèle institutionnelle et des fonds (2001–2007)

**MARC PRAXMARER**

Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable Entreprises et clientèle institutionnelle, entré au service de Valiant en 2016

Formation

Diplômé en sciences économiques, titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université de Saint-Gall, Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Zuger Kantonalbank AG, responsable du département de la clientèle entreprises et des financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)

**CHRISTOPH WILLE**

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et produits, entré au service de Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

Membres sortants du comité de direction

Hanspeter Kaspar, responsable Finances et Infrastructure et membre du comité de direction, a quitté Valiant pour raisons personnelles et n'est plus membre du comité de direction depuis fin octobre 2021.

à partir du 1er février 2022

**SERGE LAVILLE**

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

CFO depuis le 1^{er} février 2022, entré au service de Valiant en 2011

Formation

Économiste d'entreprise HES et avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Responsable Accounting/Controlling (2012–2022) et CFO adjoint (2011–2022)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- PricewaterhouseCoopers, expert-comptable Financial Services (2002–2011)

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2021

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Ewald Burgener CEO	Mandats pour le compte de Valiant Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Président du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO	Mandat pour le compte de Valiant esisuisse (garantie des dépôts)	Membre du comité
Stefan Gempeler Responsable Opérations et informatique	Mandat pour le compte de Valiant SICAV VF (Lux) Viseca Payment Services SA	Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration
Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	–
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Fondation Künstlerhaus Boswil	Membre du conseil de fondation
	Mandats pour le compte de Valiant Swiss Fintech Innovations (SFTI)	Membre du comité
Serge Laville CFO (à partir du 01.02.2022)	Mandats pour le compte de Valiant Crédit Mutuel de la Vallée SA	Membre du conseil d'administration
Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Ewald Burgener CEO	Association des banques régionales suisses	Membre du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, Suppléant CEO	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers	Membre
Stefan Gempeler Responsable Opérations et informatique	Aucune	–
Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	–
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers	Membre
Serge Laville CFO (à partir du 01.02.2022)	Aucune	–

Les membres du comité de direction n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de direction du management à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de gestion ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le Rapport relatif aux rémunérations, aux pages 109-128.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul l'actionnaire inscrit·e au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu·e par la société comme habilité·e à voter. Toute personne acquérant des actions est inscrite, en principe, si elle ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à elle seule. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un·e actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote. Tout·e actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son/sa mandataire légal·e, un·e autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant. Le droit de représentation légal demeure réservé. Lors de l'assemblée générale de la Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un·e actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il/elle représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclu de ces limitations le représentant indépendant. La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation de droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Tout·e actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son/sa mandataire légal·e, un·e autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant.

6.1.5 Règles statutaires relatives à l'octroi d'instructions au représentant indépendant

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données au représentant indépendant pour l'assemblée générale suivante. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres au représentant indépendant par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

Les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur ;
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs ou détentrices d'actions nominatives ;
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote ;
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées ;

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté, sous réserve de dispositions légales impératives, en particulier l'art. 704 CO. En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix représentées.

6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, par courrier postal simple, aux actionnaires dont l'adresse figure dans le registre des actions. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 10 % du capital social.

L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2021 a été organisée sans participation physique des actionnaires, conformément à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Les actionnaires ont toutefois pu exercer leur droit de vote en donnant les instructions correspondantes au représentant indépendant, Tschümperlin Lötscher Schwarz AG.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où ces dernière·s ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilité·e·s à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou à une valeur de marché de CHF 1,826 million au 31 décembre 2021) peuvent demander par écrit de porter un point à l'ordre du jour, en précisant le contenu des propositions jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, au plus tard.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de prises de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un-e actionnaire majoritaire prenait le contrôle de la Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante du gouvernement d'entreprise. Les organes de révision externe et interne de Valiant travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision. BDO SA exerce le mandat de la révision interne depuis le 1^{er} janvier 2019.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de la Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Depuis l'assemblée générale ordinaire de 2020, Thomas Romer exerce cette fonction.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA au titre des activités d'audit durant l'exercice 2021 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à CHF 821 088 (TVA comprise). Pour l'exercice 2021, BDO SA, Berne, a facturé à la Valiant Holding SA et à Banque Valiant SA des prestations en lien avec sa fonction de révision interne pour un montant de CHF 807 750 (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

PricewaterhouseCoopers SA a facturé CHF 8 788 (TVA incluse) à Valiant pour les services autres que d'audit (service de courtage) durant l'exercice 2021. BDO SA a fourni à Valiant en 2021 des prestations supplémentaires (relatives à l'administration de Covered Bonds) à hauteur de CHF 45 773 (TVA comprise), hors du cadre de son mandat d'organe de révision interne.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque de la Banque Valiant SA régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle (Engagement Letter). La lettre de mission d'audit astreint notamment au respect des dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur les banques, de SIX Swiss Exchange, d'EXPERTsuisse et de l'Association internationale des experts-comptables (IFAC) en rapport avec les problématiques d'indépendance de l'organe de révision externe. L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque.

Rapports des organes de révision interne et de révision externe

Les organes de révision interne et de révision externe consignent leurs constatations dans des rapports. L'organe de révision externe établit chaque année, pour chaque société du groupe, un rapport selon l'art. 728b, al. 2, CO à l'intention de l'assemblée générale. Pour la Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, il établit essentiellement un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3 et un rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO à l'intention du conseil d'administration. En 2021, l'organe de révision interne a établi 18 rapports sur les révisions qu'il a effectuées au sein de la Valiant Holding SA et des sociétés du groupe. Le comité d'audit et de risque a traité les rapports fournis au cours de réunions. Le comité d'audit et de risque est informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne et est en contact régulier avec son responsable.

Évaluation des organes de révision interne et de révision externe

Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance des organes de révision externe et de révision interne. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports et des Management Letters présentés au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année l'étendue des organes de révision externe et de révision interne, les plans de révision et les processus déterminants, et discute systématiquement des résultats avec les contrôleurs. Il soumet au conseil d'administration des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision. PricewaterhouseCoopers SA est soumise à la FINMA en sa qualité de société d'audit prudentiel et à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision en sa qualité d'organe de révision. Dans ce cadre, son activité et son indépendance sont vérifiées.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseuses et investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseuses et investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur le site valiant.ch/resultats et peut être commandé à l'adresse ci-dessous. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucllements intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur le site Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir les communications sur les publications relatives à la marche des affaires peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/fr/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch

Dates essentielles pour 2022

Publication du résultat annuel	17 février 2022
Publication du rapport de gestion	29 mars 2022
Publication du boucllement intermédiaire au 31 mars	5 mai 2022
Assemblée générale	18 mai 2022
Publication du boucllement intermédiaire au 30 juin	4 août 2022
Publication du boucllement intermédiaire au 30 septembre	8 novembre 2022

10 Périodes d'interdiction de négociation

10.1 Membres du conseil d'administration

Les périodes d'interdiction applicables au conseil d'administration en matière de transactions (achats et ventes) sur des actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

10.2 Membre du comité de direction et collaborateurs

D'une manière générale, il est interdit aux membres du comité de direction et aux collaborateurs concernés par la période d'interdiction générale d'acheter des actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant. Les périodes d'interdiction applicables pour la vente d'actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

Les personnes suivantes sont concernées par la période d'interdiction générale :

- tous les membres du comité de direction
- tous les membres de la direction dont l'échelon de fonction se situe entre 18 et 20
- tous les collaborateurs du département Investor Relations
- tous les collaborateurs du département Accounting/Controlling
- tous les collaborateurs du département ALM/Treasury
- tous les collaborateurs du département Gestion des risques
- tous les collaborateurs du département Legal et Compliance
- tous les collaborateurs du secrétariat général
- tous les collaborateurs du département Communication
- tous les collaborateurs du département HRM
- tous les collaborateurs du département Investment
- tous les collaborateurs du département Négocce
- tous les collaborateurs du département Développement de l'entreprise
- Toutes les assistantes et tous les assistants des membres du comité de direction

10.3 Période d'interdiction générale

La période d'interdiction dure toute l'année, à l'exception des quatre moments suivants :

- du jour de la publication des résultats annuels à la fin du mois de mars
- du jour de la publication des résultats du 1^{er} trimestre à la fin du mois de juin
- du jour de la publication des résultats semestriels à la fin du mois de septembre
- du jour de la publication des résultats du 3^e trimestre à la fin du mois de décembre

10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets

Des périodes d'interdiction ponctuelles sont définies pour les projets contenant des informations ou mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours. Ces dernières s'appliquent, indépendamment des informations mentionnées au point 10.3, à tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs impliqués dans les projets concernés.

La direction du projet en question détermine et communique ces périodes d'interdiction liées au projet aux personnes concernées, et en informe le département HRM. Les périodes d'interdiction liées à des projets sont intégrées dans le système de reporting à la disposition du contrôle des risques.

10.5 Exceptions

Lorsque la situation le justifie, le comité de direction peut exempter les collaborateurs concernés qui en font la demande des périodes d'interdiction susmentionnées.

rapport relatif aux rémunérations 2021



Rapport relatif aux rémunérations**111** Avant-propos**Éléments clés et principes de la politique de rémunération****112** 1.1 Un système de rémunération simple et transparent**112** 1.2 Orientation vers le marché**112** 1.3 Orientation vers les performances et la réussite**112** 1.4 Égalité salariale**113** 1.5 Conscience du risque**113** 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %**113** 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction**113** 1.8 Réduction de la rémunération**Compétences dans la détermination de la rémunération****114** 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration**114** 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction**115** 2.3 Règles statutaires**Éléments de rémunération****116** 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration**118** 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction**Calcul de la rémunération variable****119** 4 Calcul de la rémunération variable**Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction****120** 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2021**121** 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction**121** 5.3 Objectifs pour l'exercice 2022**Rémunération approuvée par l'assemblée générale****122** 6.1 Conseil d'administration**122** 6.2 Comité de direction**Rémunération de l'exercice sous revue****123** 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration**125** 7.2 Rémunération des membres du comité de direction**127** 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction**Rapport de l'organe de révision****128** 8 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Valiant a un modèle d'affaires simple et, donc, un système de rémunération simple et transparent. Les taux d'approbation des propositions sur les rémunérations à l'assemblée générale du 19 mai 2021 étaient élevés, ce qui renforce notre approche. C'est pourquoi aucune modification n'a été apportée au système de rémunération durant l'exercice 2021.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un principe important de notre politique de rémunération. Depuis 2018, elle fait l'objet d'une évaluation annuelle. Le cas échéant, nous prenons les mesures appropriées – par exemple, des négociations salariales spécifiques pour les femmes.

« Valiant évalue chaque année l'égalité salariale et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires. »

En outre, entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021, nous avons mené l'analyse de l'égalité des salaires imposée par la loi sur l'égalité. Il est ressorti de cette analyse que Valiant, comme les années précédentes, se situe largement sous la zone de tolérance de 5 %.

Chez Valiant, la rémunération variable dépend du résultat opérationnel (voir page 119). Le résultat opérationnel de l'exercice 2021 a été légèrement inférieur à celui de 2020. Cette baisse est attribuable à la constitution de provisions pour le programme d'amélioration de la rentabilité.

Valiant a voulu reconnaître l'engagement extrêmement important des collaboratrices et des collaborateurs. Le conseil d'administration et le comité de direction ont donc décidé d'affecter à la rémunération variable des moyens financiers supplémentaires issus de provisions constituées au cours des années précédentes dans ce but. Valiant a ainsi permis que les rémunérations variables des collaboratrices et des collaborateurs soient en moyenne maintenues au niveau de l'année précédente.



Maya Bundt

présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Le résultat opérationnel, qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés, constitue la base de mesure de la réussite économique, dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité salariale

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre femmes et hommes est contrôlée annuellement, et des mesures nécessaires sont adoptées le cas échéant.

Conformément à la loi sur l'égalité, la Banque Valiant SA est par ailleurs tenue de procéder à une analyse des salaires. Celle-ci a été réalisée entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021. L'analyse portait sur le mois de septembre, comme mois de référence. Il ressort de cette dernière que la Banque Valiant SA a, comme les années précédentes, respecté l'égalité salariale dans les limites du seuil de tolérance de 5 %.

L'entreprise de révision PwC, homologuée à cet effet, a été mandatée en tant qu'organe indépendant pour le contrôle formel de l'analyse des salaires conformément à l'art. 13d L'Eg et à l'art. 7 de l'Ordonnance sur la vérification de l'analyse des salaires. Le rapport d'audit indique que l'analyse des salaires de la Banque Valiant SA est conforme aux exigences légales.

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaboratrices et collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et d'une indemnité forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de la Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	–	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	–	P	D	A
Rémunération variable maximale du comité de direction	–	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	–	D	A	–
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	–

^D Demande

^R Recommandation

^A Approbation

^P Préparation

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

2.3 Règles statutaires

Les statuts de la Valiant Holding SA édictent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par Valiant.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration			
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.		
		Honoraires par mandat en CHF	
	Fonction	2020/2021	2021/2022
	Président :	390 000	380 000
	Vice-président :	170 000	140 000
	Membre :	90 000	90 000
	Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000	50 000
	Membre :	25 000	35 000
	Président du comité stratégique :	50 000	50 000
	Membre :	30 000	35 000
	Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000	50 000
	Membre :	35 000	35 000
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais	Président :	10 000	10 000
	Membre :	5 000	5 000
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe		
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.		
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.		
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.		
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.		

Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Des conditions spéciales pour les collaborateurs ne sont pas accordées.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes témoins, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes témoins est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été le cas, également durant l'exercice 2021. Le premier groupe témoin comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre CHF 1 et 3 milliards). Le second groupe témoin comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État.

Le groupe témoin 1 a perdu deux entreprises : la Cembra Money Bank et le groupe VZ. Ces deux entreprises présentaient une capitalisation boursière de plus de CHF 3 milliards en date de référence. Le groupe témoin 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Indices de référence pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe témoin 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Swissquote, Vaudoise Assurances, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe témoin 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

¹ Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 7.1, page 123. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 188. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 168.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction	
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Frais forfaitaires	CEO : CHF 24 000 Suppléant CEO : CHF 18 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : – Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement – Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 19,9 et 40,0 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
Prestations complémentaires	– Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{re} classe – Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) – Prestations subrogatoires en matière de prévoyance professionnelle – Primes d'ancienneté – Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs – Concession d'avoirs Reka
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Modalités de versement	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

Informations complémentaires :

- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 page 114.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Par contre, aucun benchmarking général n'existe. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 7.2, page 125. Les prêts et crédits au comité de direction figurent dans le tableau 7.3, page 127. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 188. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 168.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs et collaboratrices de Valiant reçoivent une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance. Cela ne s'applique pas aux collaboratrices et collaborateurs en cours de formation ni aux salariées et salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Le résultat opérationnel de 2021 est inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable à la constitution de provisions pour le programme d'amélioration de la rentabilité. Pour pouvoir les maintenir en moyenne au niveau de l'année précédente, 0,55 million de francs supplémentaires ont été utilisés à partir des provisions constituées à cet effet ces dernières années.

Rémunération variable 2021

Résultat opérationnel 2021	CHF 143,96 millions
dont 9 %	CHF 12,96 millions
Dissolution des provisions affectées	CHF 0,55 million
Total de la rémunération variable¹	CHF 13,51 millions

Rémunération variable 2020

Résultat opérationnel 2020	CHF 147,0 millions
dont 9 %	CHF 13,2 millions
Total de la rémunération variable¹	CHF 13,2 millions

¹ Total de la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y c. les membres du comité de direction

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction depuis 2017. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2021

Le conseil d'administration a fixé des objectifs ambitieux au comité de direction pour l'exercice 2021. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2022, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2021. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait bien atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2021. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour exercice 2021 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Objectifs dépassés
En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.		– Bénéfice consolidé supérieur à l'exercice précédent (+ 1,0 %) – Augmentation du résultat brut et net des opérations d'intérêts (respectivement + 3,4 % et + 3,6 %) – Croissance des prêts de 5,3 % – Résultat des opérations de commissions et des prestations de service en nette hausse (+ 9,7 %) – Objectif d'avoirs clientèle (valeurs de dépôt comprises) dépassé
Pour l'exercice 2021, les objectifs suivants ont été fixés :		
– Bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent – Maintien du résultat des opérations d'intérêts – Croissance des prêts > 3 % – Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service 3 %		
En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.		
Objectifs de fond		Objectif atteint
Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2021. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.		
Secteurs	Objectifs	
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 selon les plans	– La mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 est sur la bonne voie (ouverture de cinq succursales notamment). – Les valeurs du Net Promoter Score déjà très satisfaisantes ont encore pu augmenter. – La satisfaction des collaborateurs a pu être maintenue.
Clientèles et clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)	
Collaboratrices et collaborateurs	Maintien des valeurs de satisfaction des collaborateurs	
Évaluation globale par le conseil d'administration		Les objectifs ont été atteints de manière satisfaisante

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Elle varie donc en conséquence. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2022

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs ambitieux suivants au comité de direction pour l'exercice 2022.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2022

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2022, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés :

- Bénéfice consolidé légèrement supérieur à l'exercice précédent
- Augmentation du résultat opérationnel
- Croissance des prêts > 3 %
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service 3 %

En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2022. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Objectifs
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans
Clientèles et clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximums approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2021 et la période de mandat 2020/2021 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021	13.05.2020	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021		1 546
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022	19.05.2021	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2021/2022 (jusqu'au 18 mai 2022) sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2022.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2021	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2021	13.05.2020	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2021		2 990
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2021	19.05.2021	1 750
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2021		1 521

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2022	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2022	19.05.2021	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2022		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2022 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2022.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Rémunération par exercice

	2021				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gyga, président	193	132	174	–	499
Christoph B. Bühler, vice-président	118	58	25	–	201
Barbara Artmann, membre	81	34	17	–	132
Jean-Baptiste Beuret, membre	83	36	15	–	134
Maya Bundt, membre	89	33	18	–	140
Roger Harlacher, membre ⁴	68	–	11	–	79
Nicole Pauli, membre	92	41	19	–	152
Ronald Trächsel, membre	81	34	17	–	132
Franziska von Weissenfluh, membre ⁵	16	41	8	–	65
Total	821	409	304	–	1534

	2020				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gyga, président ⁶	244	34	60	–	338
Jürg Bucher, président ⁷	52	133	20	3	208
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	85	43	18	–	146
Maya Bundt, membre	76	34	16	–	126
Nicole Pauli, membre	95	41	20	–	156
Ronald Trächsel, membre ⁸	66	–	10	–	76
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	20	–	156
Total	927	418	207	3	1555

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

³ Part privée véhicule de fonction

⁴ À partir de l'assemblée générale du 19 mai 2021

⁵ Jusqu'à l'assemblée générale du 19 mai 2021

⁶ À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

⁷ Jusqu'à l'assemblée générale du 13 mai 2020. / Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

⁸ À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021¹

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	238	132	126	–	496
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	28	–	221
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	82	36	17	–	135
Maya Bundt, membre	75	33	16	–	124
Nicole Pauli, membre	95	41	20	–	156
Ronald Trächsel, membre	79	34	16	–	129
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	20	–	156
Total	878	409	259	–	1 546

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020⁶

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations ⁴ en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président ⁵	309	133	52	7	501
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	20	–	161
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Markus Gygax, membre	79	34	16	–	129
Nicole Pauli, membre	95	41	19	–	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
Total	969	418	185	7	1 579

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2020/2021 (du 14 mai 2020 au 19 mai 2021) ont eu lieu en novembre 2020 et avril 2021. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

³ Les prestations sociales comprennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/APG et CAF.

⁴ Part privée véhicule de fonction

⁵ Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

⁶ Les versements des rémunérations pour le mandat 2019/2020 (du 17 mai 2019 au 13 mai 2020) ont eu lieu en novembre 2019 et avril 2020. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction

Rémunération par exercice

2021

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	371	297	128	9	398	1 203
Martin Vogler	265	145	63	9	256	738
Stefan Gempeler	227	148	64	7	215	661
Hanspeter Kaspar ⁵	252	101	–	9	220	582
Marc A. Praxmarer	228	122	53	9	238	650
Christoph Wille	230	152	66	9	220	677
Total	1 573	965	374	52	1 547	4 511

2020

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	374	297	128	9	393	1 201
Martin Vogler	266	142	61	8	255	732
Stefan Gempeler	225	148	64	9	212	658
Hanspeter Kaspar	269	106	46	9	186	616
Marc A. Praxmarer	228	122	53	9	238	650
Christoph Wille	228	152	66	9	213	668
Total	1 590	967	418	53	1 497	4 525

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

⁴ Durant l'exercice 2021, deux membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 59 500.00 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2020, deux membres du comité de direction ont reçu CHF 59 422.50 pour la même raison.

⁵ En fonction jusqu'au 31.10.2021. Sont incluses les rémunérations dues contractuellement jusqu'au 31 décembre 2021, conformément au contrat de travail et à la convention de résiliation des rapports de travail du 25.10.2021.

Présentation de la rémunération variable du comité de direction

2021 ¹					
	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	965	374	–	182	1 521

2020					
	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	967	418	–	191	1 576

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2021 est versée en avril 2022, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2021				
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 573	52	1 365	2 990

2020				
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 590	53	1 306	2 949

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

Conseil d'administration

Afin de renforcer l'indépendance, aucun nouveau prêt ou crédit ne sera accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2021, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2020 : aucune position).

Comité de direction

	2021		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 730	0	2 730

	2020		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300	–	1 300
Total comité de direction	3 450	0	3 450

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Valiant Holding SA

Lucerne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (pages 112 à 127) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Valiant Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

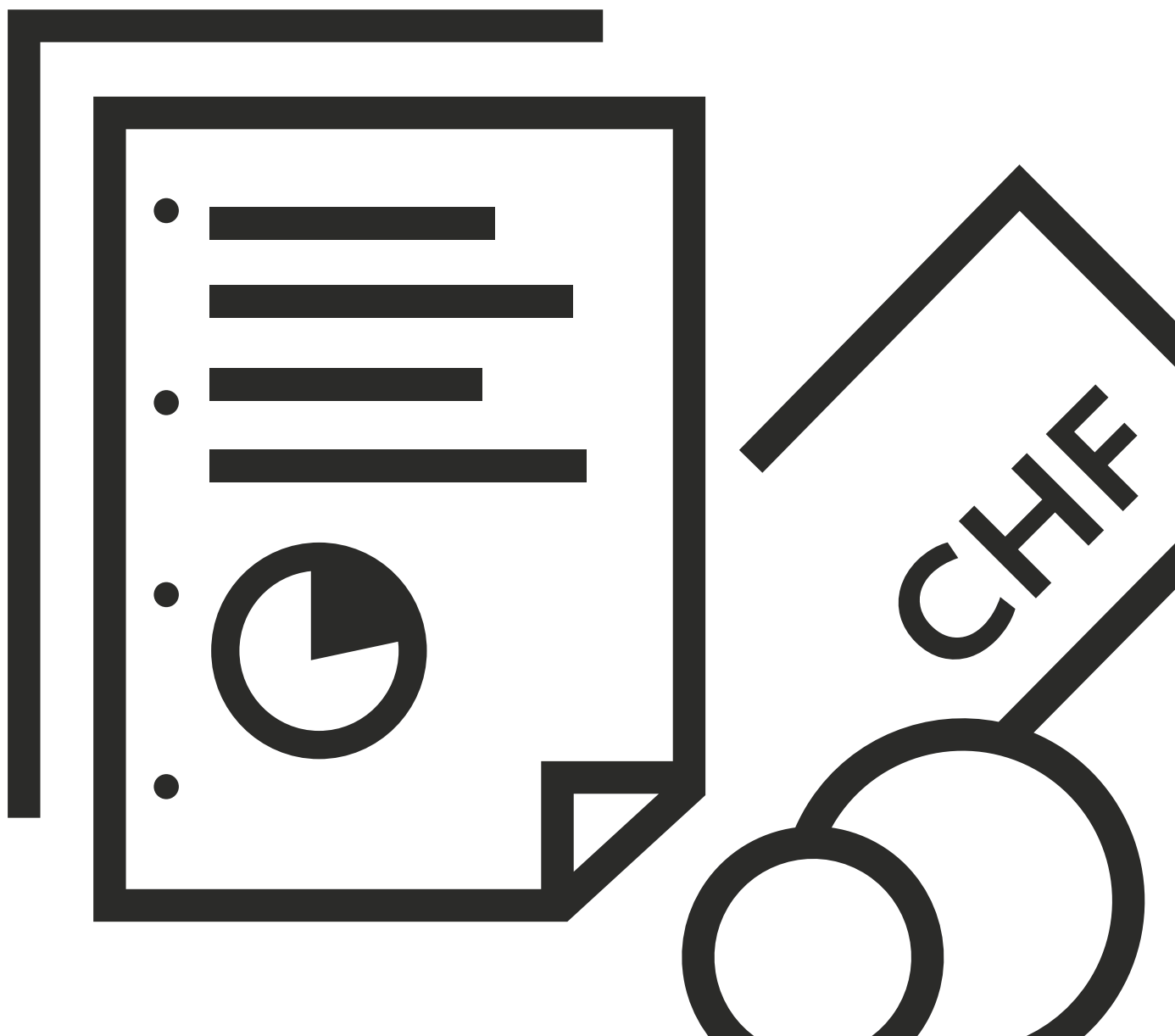
Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2022

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

rapport financier 2021



Comptes consolidés

- 131 Bilan consolidé
- 132 Compte de résultat consolidé
- 133 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 134 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 135 Raison sociale, forme juridique et siège
- 135 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 145 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 155 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 156 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 157 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 158 Événements significatifs survenus après la date du bilan
- 158 Organe de révision
- 159 Informations relatives au bilan
- 173 Informations se rapportant au hors-bilan
- 174 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 177 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 181 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 182 Bilan
- 183 Compte de résultat
- 184 Annexe aux comptes annuels
- 190 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 192 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		6 254 325	5 184 533	1 069 792	20,6
Créances sur les banques	11	69 719	107 313	-37 594	-35,0
Créances sur la clientèle	2	1 535 401	1 655 838	-120 437	-7,3
Créances hypothécaires	2, 11	25 708 253	24 212 132	1 496 121	6,2
Opérations de négoce	3	15 011	5 288	9 723	183,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	57 834	8 126	49 708	611,7
Immobilisations financières	5	1 529 548	1 610 841	-81 293	-5,0
Comptes de régularisation		22 992	20 887	2 105	10,1
Participations non consolidées	6, 7, 37	228 961	229 407	-446	-0,2
Immobilisations corporelles	8	111 114	116 521	-5 407	-4,6
Valeurs immatérielles	9	0	1 508	-1 508	-100,0
Autres actifs	10	27 171	31 843	-4 672	-14,7
Total des actifs		35 560 329	33 184 237	2 376 092	7,2
Total des créances subordonnées		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Passifs					
Engagements envers les banques		2 632 053	2 390 932	241 121	10,1
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 087 860	20 950 936	1 136 924	5,4
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	53 863	38 084	15 779	41,4
Obligations de caisse		50 889	77 551	-26 662	-34,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	8 078 500	7 163 700	914 800	12,8
Comptes de régularisation		138 623	139 974	-1 351	-1,0
Autres passifs	10	79 921	29 646	50 275	169,6
Provisions	16	39 865	32 307	7 558	23,4
Réserves pour risques bancaires généraux	16	34 786	34 786	0	0,0
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 613	592 623	-10	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 640 335	1 603 933	36 402	2,3
Propres parts du capital	21	0	0	0	0,0
Bénéfice consolidé		123 125	121 869	1 256	1,0
Total des capitaux propres		2 398 755	2 361 107	37 648	1,6
Total des passifs		35 560 329	33 184 237	2 376 092	7,2
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Opérations hors-bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	140 056	133 619	6 437	4,8
Engagements irrévocables	2	1 306 210	1 030 762	275 448	26,7
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	55 611	55 701	-90	-0,2
Crédits par engagement	29	0	0	0	0,0

Compte de résultat consolidé

		2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts	Annexe				
Produits des intérêts et des escomptes	33	332 156	340 696	-8 540	-2,5
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	0,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		13 287	16 656	-3 369	-20,2
Charges d'intérêts		-3 799	-26 941	23 142	-85,9
Résultat brut des opérations d'intérêts		341 644	330 411	11 233	3,4
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-14 207	-14 301	94	-0,7
Résultat net des opérations d'intérêts		327 437	316 110	11 327	3,6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		51 573	44 721	6 852	15,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 830	2 965	-135	-4,6
Produit des commissions sur les autres prestations de service		33 302	28 668	4 634	16,2
Charges de commissions		-18 962	-13 695	-5 267	38,5
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		68 743	62 659	6 084	9,7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	16 103	13 187	2 916	22,1
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		345	153	192	125,5
Produits des participations		14 673	15 886	-1 213	-7,6
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		12 115	13 572	-1 457	-10,7
dont autres participations non consolidées		2 558	2 314	244	10,5
Résultat des immeubles		2 262	2 090	172	8,2
Autres produits ordinaires		1 138	3 229	-2 091	-64,8
Autres charges ordinaires		-92	-192	100	-52,1
Sous-total autres résultats ordinaires		18 326	21 166	-2 840	-13,4
Produits d'exploitation		430 609	413 122	17 487	4,2
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-142 564	-134 690	-7 874	5,8
Autres charges d'exploitation	35	-111 789	-106 914	-4 875	4,6
Sous-total charges d'exploitation		-254 353	-241 604	-12 749	5,3
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-22 834	-21 131	-1 703	8,1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-9 463	-3 357	-6 106	181,9
Résultat opérationnel		143 959	147 030	-3 071	-2,1
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	2 945	3 562	-617	-17,3
Charges extraordinaires	36	-130	-470	340	-72,3
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	0	0	0	0,0
Impôts	39	-23 649	-28 253	4 604	-16,3
Bénéfice consolidé		123 125	121 869	1 256	1,0

Flux de trésorerie consolidé

	2021 Source des fonds en milliers de CHF	2021 Emploi des fonds en milliers de CHF	2021 Solde +/- en milliers de CHF	2020 Source des fonds en milliers de CHF	2020 Emploi des fonds en milliers de CHF	2020 Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	123 125			121 869		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux				167	167	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	22 834			21 131		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		277			1 762	
Provisions et autres corrections de valeur	16 585	9 215		3 484	16	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	35 244	20 065		28 737	17 848	
Comptes de régularisation actifs		2 105		2 649		
Comptes de régularisation passifs		1 351		656		
Dividende de l'exercice précédent		78 962			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	197 788	111 975	+85 813	178 693	98 755	+79 938
Variation des propres titres de participation		10			62	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	10	-10	0	62	-62
Participations non consolidées		237			14 486	
Immeubles	2 320	5 055		2 988	2 107	
Autres immobilisations corporelles		10 690			12 921	
Valeurs immatérielles		1 534			2 179	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2 320	17 516	-15 196	2 988	31 693	-28 705
Créances sur la clientèle	109 412				190 846	
Créances hypothécaires		1 504 016			878 009	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		2 576			6 967	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 136 924			1 860 680		
Obligations de caisse		26 662			27 051	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	1 246 336	1 533 254	-286 918	1 860 680	1 102 873	+757 807
Opérations de négoce		9 723			5 180	
Immobilisations financières	81 293				845 765	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	914 800				106 000	
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	996 093	9 723	+986 370	0	956 945	-956 945
Créances sur les banques	37 594			14 624		
Engagements envers des banques	241 121			1 519 535		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	278 715	0	+278 715	1 534 159	0	+1 534 159
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		49 708		1 373		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15 779				5 204	
Autres actifs	4 672			17 212		
Autres passifs	50 275				10 670	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	70 726	49 708	+21 018	18 585	15 874	+2 711
Flux de fonds de l'activité bancaire	2 591 870	1 592 685	+999 185	3 413 424	2 075 692	+1 337 732
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	2 791 978	1 722 186	+1 069 792	3 595 105	2 206 202	+1 388 903

	État 31.12.2021 en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	État 31.12.2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	6 254 325	5 184 533	+1 069 792	5 184 533	3 795 630	+1 388 903
Total liquidités	6 254 325	5 184 533	+1 069 792	5 184 533	3 795 630	+1 388 903

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 623	1 603 933	34 786		121 869	2 361 107
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			42 907			-42 907	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 640		-2 640
Aliénation de propres parts au capital					2 640		2 640
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-58					-58
Dividendes et autres distributions		48				-78 962	-78 914
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			-6 505				-6 505
Bénéfice consolidé						123 125	123 125
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 613	1 640 335	34 786	0	123 125	2 398 755

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de la Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un boucllement consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les boucllements des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2021	Exercice précédent
USD	0.9114	0.8799
EUR	1.0336	1.0809
GBP	1.2300	1.1998

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions Créances sur la clientèle et Créances hypothécaires. Pour les postes du bilan « Créances sur les banques » et « Immobilisations financières » (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ». Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 163.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de rétablissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont activés s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres Immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous « Les valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont activées, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est activé.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non activées sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Certaines propres obligations d'emprunt et propres obligations de caisse figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur des obligations d'emprunt et obligations de caisse sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Facteurs qui, durant la période de référence et par rapport à la période précédente, ont influencé la situation économique de la banque

Au cours de l'exercice sous revue, la situation économique en Suisse s'est progressivement normalisée. Malgré cette tendance réjouissante, la pandémie de coronavirus demeure un facteur d'incertitude.

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité.

Aucun autre facteur significatif ayant une incidence sur la situation économique de la banque au cours de la période sous revue et par rapport à la période précédente n'est survenu.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques » (Circ.-FINMA 20/1) sont déterminantes pour Valiant.

En vertu de l'art. 25 OEPC-FINMA, Valiant applique depuis le 1^{er} janvier 2021 les nouvelles dispositions relatives à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Dans ce contexte, les anciennes corrections de valeur pour risques de défaillance latents ont été reprises comme corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance pour les créances à haut risque. Des corrections de valeur supplémentaires pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur toutes les autres créances clients pour la période transitoire cinq ans.

Les principes comptables de groupe ont été adaptés en conséquence aux sections « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et « Provisions ».

Il n'y a pas eu d'autres modifications dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes annuels.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et régit ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient remplies même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, des détériorations macroéconomiques majeures suscitent en particulier les risques de défaillance, les risques de taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. De plus, le conseil d'administration valide des limites-cadres pour les risques individuels, qui sont adaptées à la limite de la capacité de risque. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des pertes et bénéfices réalisés suite aux risques pris. Il appartient à chaque collaborateur, en particulier aux supérieurs de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (p. ex. directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes Legal et Compliance ainsi que Contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque et des exigences réglementaires du conseil d'administration.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation

qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendant des processus commerciaux, placée sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

En tant qu'établissement financier, Valiant s'expose à différents risques bancaires spécifiques. Il s'agit notamment des risques de défaillance, de marché, de liquidité et de refinancement, ainsi que des risques opérationnels et juridiques.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, placements financiers, produits dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client / de la cliente, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à la clientèle privée sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de risque de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités

de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une exception to policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs précoces ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et de la valeur des

instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (covered bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont soumises à des risques de taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du Chief Financial Officer, l'Asset Liability Committee (ALCO) est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt. Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la duration des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration. Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clients à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régit les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités, les risques de refinancement accrus et les situations d'urgence en matière de liquidités.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de compliance, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire Risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de compliance, réclamations de clients, rapports financiers, etc.)
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p.ex. ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI (« risk owner ») compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents.
- Au sein de la deuxième ligne, les instances de contrôle indépendantes des secteurs d'activité orientés vers le résultat contrôlent des risques et compliance assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise). Par ailleurs, elle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les plans de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Compliance et gestion des risques juridiques

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité (« Compliance Management ») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale durable.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les intermédiaires financiers suisses sont soumis à une réglementation stricte et aux obligations prudentielles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces obligations découlent notamment des normes internationales, en particulier des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), reconnues dans le monde entier et également par le Conseil de sécurité de l'ONU comme norme en vigueur pour la lutte contre le blanchiment d'argent. Le respect des recommandations est régulièrement contrôlé dans les États membres, et les résultats de l'examen sont récapitulés dans le cadre d'un rapport. Ainsi, la Suisse a également fait l'objet d'un contrôle pour la quatrième fois en

2016. Bien que le GAFI ait attesté que la Suisse disposait en principe d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent efficace et que la Suisse ait obtenu un résultat supérieur à la moyenne des pays déjà examinés, des lacunes ont été constatées, notamment en ce qui concerne les activités déconnectées de l'intermédiation financière. Depuis lors, la Suisse se trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. En 2016 et 2020, les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse ont entraîné des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Si l'OBA-FINMA et la CDB sont déjà en vigueur au 1^{er} janvier 2020, l'entrée en vigueur de la LBA révisée est attendue pour la mi-2022. L'objectif de la révision de la LBA est notamment la vérification des ayants droit économiques et un contrôle régulier des dossiers des clients. Valiant applique systématiquement les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'OBA-FINMA et la CDB 20 sont appliquées depuis début 2020.

Loi sur les services financiers (LSFin)/Loi sur les services financiers (LEFin) Après la publication du dernier acte, les lois LSFin et LEFin et les ordonnances correspondantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec en partie des périodes de transition de trois ans au plus. Les dispositions d'application essentielles pour les banques ont été appliquées pour fin 2021.

La LSFin soumet les banques à des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Cela nécessite une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client / de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. En outre, des exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont imposées et une surveillance prudentielle est proposée aux établissements financiers soumis à autorisation.

Même avant 2020, Valiant avait pour l'essentiel transposé la thématique « Investment Suitability and Appropriateness » en s'appuyant sur les prescriptions de la directive MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE) ainsi que selon les projets de loi LSFin/LEFin. Un éventuel besoin d'adaptation ponctuel au regard de ces nouvelles dispositions législatives a été analysé.

Loi sur la protection des données (LPD) Le 25 septembre 2020, le Parlement a adopté la nouvelle LPD en s'alignant sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Celle-ci s'écarte du RGPD ici et là, et le dépasse sur certains points. La consultation sur les dispositions d'application dans l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) s'est achevée le 14 octobre 2021. L'entrée en vigueur de la LPD révisée et des dispositions d'application est actuellement prévue pour le second semestre 2022. La loi ne prévoit aucune période de transition pertinente. Valiant a lancé un projet de réalisation de la conformité à la protection des données résultant de la nouvelle législation en matière de protection des données. Le projet était subdivisé en divers lots de mesures, dont la plupart (registre des activités de traitement, déclarations de protection des données, instructions sur la protection des données, conseillers et conseillères en protection des données) sont déjà terminés. Pour permettre à la clientèle de s'informer sur le traitement de ses données personnelles par Valiant, la nouvelle déclaration de protection des données lui sera envoyée avec l'envoi de fin d'année 2021, et sera également mise en ligne sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs seront formés en 2022 conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face aux clientes et clients domiciliés à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientes et clients domiciliés à l'étranger.

En prévision des prescriptions de la MiFID et en raison des risques sous-jacents, Valiant a renforcé ses règles internes en ne proposant à ses clientes et clients domiciliés à l'étranger que des financements et plus aucune opération sur titres. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données devant être communiquées de clientes et clients imposés à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine sur la satisfaction des obligations fiscales relatives aux comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clientes et clients bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques environnementaux/liés à la durabilité (risques ESG)

Les risques ESG, et notamment les risques climatiques liés à la finance, sont des risques qui, s'ils ne sont pas pris en compte ou pondérés dans le modèle d'affaires, peuvent avoir des retombées économiques importantes, voire nuire à la réputation. Les risques ESG sont intégrés dans les processus clés de Valiant (notamment dans le processus de financement et de placement) et sont gérés par différentes mesures (p. ex. l'adaptation de la gamme de produits ou des critères d'exclusion dans les opérations de financement). Valiant assure dans ce contexte un reporting adéquat sur les progrès réalisés à l'intention du conseil d'administration. Des informations générales sur la durabilité figurent dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise aux pages 45-48.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte est par ailleurs mis en œuvre afin de détecter en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques » à la page 147.

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide d'un système de rating client permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour la clientèle privée, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou connues, ainsi que pour les positions à haut risque, une correction de valeur individuelle est constituée sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, à la page 137.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, bureautiques, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou une éventuelle estimation externe.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Les couvertures acceptées consistent essentiellement dans les titres courants sur le marché et liquides. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins des clients et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients, ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première approche qu'en cours de durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

		Nature des couvertures				
		Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Prêts						
Créances sur la clientèle		215 163	801 547	564 217	1 580 927	
Créances hypothécaires		25 705 517		25 847	25 731 364	
Immeubles d'habitations		22 126 255		7 966	22 134 221	
Immeubles commerciaux		794 224		1 093	795 317	
Immeubles artisanaux et industriels		1 660 713		15 708	1 676 421	
Autres		1 124 325		1 080	1 125 405	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)		Exercice sous revue	25 920 680	801 547	590 064	27 312 291
		Exercice précédent	24 459 898	855 681	602 108	25 917 687
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)		Exercice sous revue	25 906 562	801 351	535 741	27 243 654
		Exercice précédent	24 427 597	855 681	584 692	25 867 970
Hors-bilan						
Engagements conditionnels		19 013	13 883	107 160	140 056	
Engagements irrévocables		1 196 767		109 442	1 306 210	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				55 611	55 611	
Total du hors-bilan		Exercice sous revue	1 215 780	13 883	272 213	1 501 877
		Exercice précédent	937 508	12 207	270 367	1 220 082
		Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Créances compromises		65 471	36 785	28 686	28 686	
Année de référence		51 835	32 730	19 105	19 105	
Année précédente						

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 9,6 mio en comparaison annuelle. La détérioration de la situation est principalement due aux changements de notation et à la baisse des valeurs estimées de réalisation.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 42,0 mio (contre CHF 29,4 mio. l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	15 011	5 288
Titres de participation	15 011	5 288
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	15 011	5 288
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Swaps					55 108	14 493	6 337 000
Instruments de taux		0	0	0	55 108	14 493	6 337 000
Contrats à terme		2 519	39 163	1 618 518			
Devises/métaux précieux		2 519	39 163	1 618 518	0	0	0
Options (exchange traded)		207	207				
Titres de participation/indices		207	207	0	0	0	0
Total dérivés	Exercice sous revue	2 726	39 370	1 618 518	55 108	14 493	6 337 000
	Exercice précédent	3 943	7 563	1 353 928	4 183	30 521	5 127 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	2 519	39 163		55 108	14 493	
	Exercice précédent	3 776	7 396		4 183	30 521	

		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Après prise en compte des contrats de netting			
Exercice sous revue		57 834	53 863
Exercice précédent		8 126	38 084

		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Selon les contreparties				
Valeurs de remplacement positives		0	56 034	1 800
Valeurs de remplacement négatives		0	53 128	735

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

		Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Banques selon durée résiduelle				
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an		728	38 341	1 518 301
Avec durée résiduelle de plus de 1 an		55 306	14 787	6 350 173

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Titres de créance	1 527 633	1 607 563	1 564 836	1 662 531
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 527 633	1 607 563	1 564 836	1 662 531
Titres de participation	1 856	2 175	7 106	6 865
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	59	277	58	277
Immeubles	0	826	0	827
Total immobilisations financières	1 529 548	1 610 841	1 572 000	1 670 500
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 526 333	1 605 863		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1 516 333	11 300					1 527 633

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'ac- quisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investisse- ments en milliers de CHF	Désinvestis- sements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équiva- lence / reprises d'amortisse- ments en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équiva- lence	177 948		177 948					278	178 226
sans valeur boursière	177 948		177 948					278	178 226
Autres participations non consolidées	53 083	-1 624	51 459		237	0	-961		50 735
sans valeur boursière	53 083	-1 624	51 459		237	0	-961		50 735
Total des participations non consolidées	231 031	-1 624	229 407	0	237	0	-961	278	228 961

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services AG, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

¹ Nouvelle raison sociale au 3 décembre 2020 ; anciennement Viseca Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient avec 69,90 % la majorité des voix au sein de l'organe suprême. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.

- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les fonds propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission d'obligations sécurisées (voir annexe 15). Elles font office de garantes des obligations sécurisées émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Valiant Garantie SA a été fondée le 6 avril 2021. Au 31 décembre 2021, elle n'a pas encore commencé son activité commerciale.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Immeubles	197 660	-102 085	95 575	5 055	-2 320	-6 485	91 825
Immeubles à l'usage de la banque ¹	176 408	-92 568	83 840	5 055	-2 320	-6 156	80 419
Autres immeubles	21 252	-9 517	11 735			-329	11 406
Autres immobilisations corporelles	40 967	-20 021	20 946	10 690		-12 347	19 289
Total des immobilisations corporelles	238 627	-122 106	116 521	15 745	-2 320	-18 832	111 114

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués.

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme de leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	3 536	-2 028	1 508	1 534	-3 042	0
Total des valeurs immatérielles	3 536	-2 028	1 508	1 534	-3 042	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Compte de compensation		16 325	56 123	
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 566	1 487		
Impôts indirects	6 786	6 507	1 935	2 015
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	1 559	2 014	20 861	26 259
Divers	17 260	5 510	1 002	1 372
Total autres actifs et autres passifs	27 171	31 843	79 921	29 646

Les autres actifs comprennent des transactions non réglées avec l'intermédiaire Entris Banking AG pour un montant d'environ CHF 10 mio.

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	6 702 362	6 487 154	5 335 500	5 095 700
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 500	1 500		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	236 257	287 266	223 500	271 600
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	3 956 073	3 866 538	2 743 000	2 068 000
Créances sur les banques	27 900	58 400		
Actifs mis en gage	10 924 092	10 700 858	8 302 000	7 435 300

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	15 883	16 221
Total des engagements	15 883	16 221

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans la Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2021 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2021 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2021 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2020 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1 566		1 566	1 487		

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/ insuffisance de couverture 31.12.2021 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2021 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2020 en milliers de CHF	Modification de la part écono- mique par rapport à l'année précé- dente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	1 029	1 029	991
Plans de prévoyance avec excédent	p.m.	0	0	0	10 283	9 677	8 997

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 113,3 % pour un taux technique de 1,5 % (contre 1,75 % l'exercice précédent). La réserve provisoire pour fluctuation de valeurs s'établit à CHF 59,7 mio.

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que même un excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26 ne doit pas entraîner d'avantage économique pour l'employeur, mais qu'il doit être employé en faveur des assurés.

Les membres du comité de direction et de direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective avenirplus.ch. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et de la fondation collective avenirplus.ch est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2021	Aucune	25.08.2022	115 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2018	Aucune	23.04.2024	500 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.10.2025	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2021	Aucune	20.01.2026	270 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	Aucune	29.01.2027	303 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	Aucune	06.12.2027	250 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.07.2029	400 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	Aucune	29.11.2030	215 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	Aucune	07.05.2031	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	Aucune	04.12.2034	310 000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	0,751 ¹				5 335 500
Total						8078 500

¹ Valeur moyenne

L'obligation sécurisée émise est garantie par des créances hypothécaires (exclusivement immeuble d'habitation). Les créances hypothécaires sont alors cédées à la garante de l'obligation sécurisée Valiant Hypothèques SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.

	Échéance 2022 en milliers de CHF	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance >2026 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	115 000		500 000	190 000	270 000	1 668 000	2 743 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	574 500	504 400	384 400	505 300	500 500	2 866 400	5 335 500
Total	689 500	504 400	884 400	695 300	770 500	4 534 400	8078 500

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2020 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en CHF 1 000	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 908					3	-381	2 530
Provisions pour engagements de prévoyance	1 487	-57				136		1 566
Provisions pour risques de défaillance	9 660			188				9 848
Provisions de restructurations ¹	6 940	-3 136				15 836		19 640
Autres provisions ²	11 312	-1 123				610	-4 518	6 281
Total des provisions	32 307	-4 316	0	188	0	16 585	-4 899	39 865
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	0	0	0	34 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	19 105	-2 568		3 772	983	14 441	-7 047	28 686
Corrections de valeur pour les risques latents ⁴	30 612	-8	6 505	-3 960		19 820	-13 018	39 951
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	49 717	-2 576	6 505	-188	983	34 261	-20 065	68 637

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020–2024

² Provisions pour risques juridiques et pour la mise en œuvre de projets stratégiques.

³ CHF 0,5 mio. non imposé

⁴ Les corrections de valeur pour risques latents (approche basée sur la notation) ont été totalement transférées dans les corrections de valeur pour risques inhérents. En outre, au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de 6 505 000 francs, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge de la réserve issue du bénéfice.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

18. Droits de participations ou des options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 428	5 424	363	371
Membres du comité de direction	4 502	4 646	369	317
Membres de direction	6 620	7 660	543	523
Total	15 550	17 730	1 275	1 211

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction

et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	4 780	4 124	1 794	1 730
Affaires d'organes ²	2 730	3 450	3 616	3 996
Autres parties liées ³	6 174 123	5 112 683	4 749	5 911

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding AG, y compris Entris Banking SA, Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 77,1 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de la Valiant Holding SA.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, veuillez vous référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2021		0
+ Achats	98.54	26 800
- Ventes	95.13	-11 250
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	97.64	-15 550
Propres actions nominatives au 31.12.2021		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,058 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés et acquis n'ont impliqué

aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations à publier selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	6 254 325							6 254 325	
Créances sur les banques	62 496	4 473	2 155	595				69 719	
Créances sur la clientèle	4 215	379 331	109 283	186 047	422 942	433 583		1 535 401	
Créances hypothécaires	1 322	1 872 282	1 770 660	2 788 889	11 345 429	7 929 671		25 708 253	
Opérations de négoce	15 011							15 011	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834							57 834	
Immobilisations financières	1 914		49 596	102 402	954 483	421 153		1 529 548	
Total	Exercice sous revue	6 397 117	2 256 086	1 931 694	3 077 933	12 722 854	8 784 407	0	35 170 091
	Exercice précédent	5 301 637	720 785	2 065 967	3 464 310	13 799 511	7 431 034	827	32 784 071
Engagements envers les banques	30 144	233 500	2 114 891	253 518				2 632 053	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15 441 763	4 748 974	1 465 476	416 647	15 000			22 087 860	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	53 863							53 863	
Obligations de caisse			11 276	10 197	19 600	9 816		50 889	
Emprunts et prêts des lettres de gage			190 400	499 100	2 854 600	4 534 400		8 078 500	
Total	Exercice sous revue	15 525 770	4 982 474	3 782 043	1 179 462	2 889 200	4 544 216	0	32 903 165
	Exercice précédent	10 144 789	9 875 283	3 002 873	856 694	2 709 516	4 032 048	0	30 621 203

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2021		31.12.2020	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	6 253 639	686	5 183 915	618
Créances sur les banques	55 854	13 865	97 966	9 347
Créances sur les clients	1 528 164	7 237	1 648 284	7 554
Créances hypothécaires	25 708 253		24 212 132	
Opérations de négoce	15 011		5 288	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834		8 126	
Immobilisations financières	1 267 260	262 288	1 320 757	290 084
Comptes de régularisation	22 992		20 887	
Participations non consolidées	228 961		229 407	
Immobilisations corporelles	111 114		116 521	
Valeurs immatérielles			1 508	
Autres actifs	27 171		31 843	
Total des actifs	35 276 253	284 076	32 876 634	307 603
Passifs				
Engagements envers les banques	1 003 629	1 628 424	1 231 607	1 159 325
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 198 418	889 442	20 452 424	498 512
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	53 863		38 084	
Obligations de caisse	50 889		77 551	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 078 500		7 163 700	
Comptes de régularisation	138 623		139 974	
Autres passifs	79 921		29 646	
Provisions	39 865		32 307	
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 613		592 623	
Réserve légale issue du bénéfice	1 640 335		1 603 933	
Bénéfice consolidé	123 125		121 869	
Total des passifs	33 042 463	2 517 866	31 526 400	1 657 837

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	6 246 715	6 798	529	283	6 254 325
Créances sur les banques	36 214	6 579	3 077	23 849	69 719
Créances sur la clientèle	1 441 898	82 564	10 939		1 535 401
Créances hypothécaires	25 708 253				25 708 253
Opérations de négoce	15 011				15 011
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834				57 834
Immobilisations financières	1 487 940	27 879	13 670	59	1 529 548
Comptes de régularisation actifs	22 992				22 992
Participations non consolidées	228 961				228 961
Immobilisations corporelles	111 114				111 114
Valeurs immatérielles					
Autres actifs	26 931	90	150		27 171
Total des actifs bilantaires	35 383 863	123 910	28 365	24 191	35 560 329
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	88 962	1 182 227	274 308	73 164	1 618 661
Total des actifs	35 472 825	1 306 137	302 673	97 355	37 178 990
Passifs					
Engagements envers les banques	2 040 956	327 095	203 119	60 883	2 632 053
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 058 959	910 155	83 170	35 576	22 087 860
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	53 863				53 863
Obligations de caisse	50 889				50 889
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 078 500				8 078 500
Comptes de régularisation passifs	138 623				138 623
Autres passifs	79 917		0	4	79 921
Provisions	39 865				39 865
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786				34 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 613				592 613
Réserve légale issue du bénéfice	1 640 335				1 640 335
Bénéfice consolidé	123 125				123 125
Total des passifs bilantaires	33 940 327	1 237 250	286 289	96 463	35 560 329
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 568 183	70 501	15 990	633	1 655 307
Total des passifs	35 508 510	1 307 751	302 279	97 096	37 215 636
Position nette par monnaie	-35 685	-1 614	394	259	-36 646

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	23 962	18 891
Garanties de prestation de garantie et similaires	59 681	56 469
Autres engagements conditionnels	56 413	58 259
Total des engagements conditionnels	140 056	133 619

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice (issuée) de la Debit Mastercard, et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	10 435	3 012
Total des opérations fiduciaires	10 435	3 012

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	15 479	12 342
Autres opérations de négoce	624	845
Résultat des opérations de négoce¹	16 103	13 187

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Titres	72	-60
Devises	15 102	12 239
Matières premières/métaux précieux	929	1 008
Résultat des opérations de négoce¹	16 103	13 187

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	333	531
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	36 652	22 583

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	115 091	111 750
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 518	1 442
Prestations sociales	19 751	18 670
Autres frais de personnel	7 722	4 270
Total des charges de personnel	142 564	134 690

35. Autres charges d'exploitation

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Coût des locaux	15 662	16 310
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	61 586	56 978
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 086	2 938
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	830	853
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	821	853
dont pour d'autres prestations de service	9	0
Autres charges d'exploitation	30 625	29 835
Total des charges d'exploitation	111 789	106 914

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	2 880	3 460
Impôt préalable imputable à une autre période	15	73
Autres postes	50	29
Total des produits extraordinaires	2 945	3 562
Charges extraordinaires		
Perte provenant de la vente d'immeubles	0	55
TVA imputable à une autre période	35	313
Droit de timbre hors période	95	
Remise sur les loyers au titre du COVID-19		102
Total des charges extraordinaires	130	470

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	24 026	28 236
dont charges relatives aux impôts courants	26 403	28 378
dont constitution/dissolution de régularisations	-2 377	-142
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	-377	17
Total impôts	23 649	28 253

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2021 à 16,4 % (contre 19,2 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2021	2020
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	7.80	7.72
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 131 à 176).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

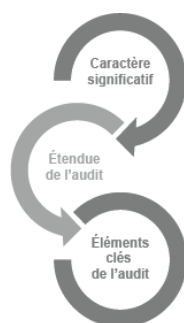
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global pour la groupe : CHF 7'338'700

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 90.4 % du bénéfice consolidé et 99.5 % du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 9.6 % du bénéfice consolidé et 0.5 % du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des créances clients

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'338'700
Référence	Bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 733'870 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes consolidés et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance. Au 31 décembre 2021 les créances clients s'inscrivent à CHF 27.2 milliards et représentent 76.6% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 25.7 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 68.6 millions. La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation. Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 137 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 155 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 156 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.	Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre. Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage. Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés. La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients. Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

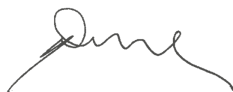
Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés, est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

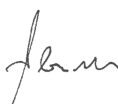
Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2022

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 303 219	2 271 976	2 261 455
2 Fonds propres de base (tier1)	2 303 219	2 271 976	2 261 455
3 Fonds propres totaux	2 307 811	2 276 322	2 261 455
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	14 408 311	14 440 838	14 037 317
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 152 665	1 155 267	1 122 985
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	15,99	15,73	16,11
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	15,99	15,73	16,11
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,02	15,76	16,11
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,02	7,76	8,11
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	0,00	0,00	0,00
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,80	7,80	7,80
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,60	9,60	9,60
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,00	12,00	12,00
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	37 861 935	37 792 071	32 323 368
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,08	6,01	7,00

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	7 722 898	7 945 253	7 415 341	7 267 961	6 794 971
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	5 093 739	4 929 390	4 746 760	4 373 581	4 412 837
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	152	161	156	166	154

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	27 575 196	n.a.	n.a.
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	23 091 259	n.a.	n.a.
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	119	n.a.	n.a.

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de la Banque Valiant SA, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	23 817	24 349	- 532	- 2,2
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	15 011	5 288	9 723	183,9
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	38 828	29 637	9 191	31,0
Autres créances à court terme	82	49	33	67,3
Actifs de régularisation	5 284	5 249	35	0,7
dont envers les entreprises affiliées	5 283	5 247	36	0,7
Total de l'actif circulant	44 194	34 935	9 259	26,5
Immobilisations financières	949	1 291	- 342	- 26,5
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 558	1 222 900	- 342	- 0,0
Total des actifs	1 266 752	1 257 835	8 917	0,7
Passifs				
Autres dettes à court terme	177	157	20	12,7
Passifs de régularisation	736	829	- 93	- 11,2
dont envers les entreprises affiliées	0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	913	986	- 73	- 7,4
Engagements envers les banques	165 000	80 000	85 000	106,3
dont envers les entreprises affiliées	165 000	80 000	85 000	106,3
Provisions	261	261	0	0,0
Total capitaux étrangers à long terme	165 261	80 261	85 000	105,9
Total des fonds étrangers	166 174	81 247	84 927	104,5
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 581	1 591	- 10	- 0,6
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	376 293	452 095	- 75 802	- 16,8
Bénéfice au bilan	2 962	3 160	- 198	- 6,3
dont bénéfice reporté	0	7	- 7	- 100,0
dont bénéfice de l'exercice	2 962	3 153	- 191	- 6,1
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
Total des fonds propres	1 100 578	1 176 588	- 76 010	- 6,5
Total des passifs	1 266 752	1 257 835	8 917	0,7

Compte de résultat

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	2 913	2 877	36	1,3
Recettes des prestations	2 913	2 877	36	1,3
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 766	-2 689	-77	2,9
Charges de personnel	-2 766	-2 689	-77	2,9
Autres charges d'exploitation	-1 295	-1 608	313	-19,5
Autres charges d'exploitation	-1 295	-1 608	313	-19,5
Provisions	0	0	0	n/a
Amortissements et corrections de valeur	0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	-1 148	-1 420	272	-19,2
Résultat financier				
Produit des participations	5 000	5 000	0	0,0
Charges d'intérêts	-735	-380	-355	93,4
dont envers les entreprises affiliées	-735	-380	-355	93,4
Produit des intérêts	178	40	138	345,0
Autres produits financiers	1 751	2 194	-443	-20,2
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	204	0	204	n/a
Autres charges financières	-1 839	-2 289	450	-19,7
Résultat financier	4 355	4 565	-210	-4,6
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	3 207	3 145	62	2,0
Produits exceptionnels	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	-130	0	-130	n/a
Résultat extraordinaire	-130	0	-130	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts	3 077	3 145	-68	-2,2
Impôts	-115	8	-123	-1 537,5
Bénéfice de l'exercice	2 962	3 153	-191	-6,1

Annexe aux comptes annuels

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 11 à 36.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2021 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961 d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 0,9 mio (contre : CHF 1,3 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio (contre : CHF 1 222 mio. l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de la Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de la Valiant Holding SA, 4,6 équivalents plein temps (contre 3,6 équivalents plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services AG, Zürich ¹	Acquisition et gestion de participations	25 000	8,24	8,24		x

¹ Nouvelle raison sociale au 3 décembre 2021 ; anciennement Viseca Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2021		0
+ Achats	98.54	26 800
- Ventes	95.13	-11 250
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	97.64	-15 550
Propres actions nominatives au 31.12.2021		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2021.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 428	5 424	363	370
Membres du comité de direction	1 383	1 364	113	93
Membres de direction	195	234	16	16
Total	6 006	7 022	492	479

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	130	0
TVA imputable à une autre période	35	0
dont adaptation de valeur Triba Partner Bank AG	95	0

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de la Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 5,00% au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de la Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 145.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2021 Nombre d'actions	2020 Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	9 955	8 526
Christoph B. Bühler, vice-président	3 421	2 791
Barbara Artmann, membre	1 667	1 298
Jean-Baptiste Beuret, membre	3 187	2 802
Maya Bundt, membre	1 675	1 321
Nicole Pauli, membre	2 085	1 639
Ronald Trächsel, membre	369	–
Roger Harlacher, membre à partir du 19.05.2021	200	–
Franziska von Weissenfluh, membre jusqu'au 19.05.2021	–	3 547
Total	22 559	21 924
dont total conseil d'administration	22 296	21 161
dont total personnes proches	263	763
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	7 468	6 085
Martin Vogler, responsable clientèle privée et commerciale	3 650	2 989
Stefan Gempeler, responsable produits et opérations	2 165	2 882
Dr. Hanspeter Kaspar, CFO jusqu'au 25.10.2021	–	166
Marc Praxmarer, responsable entreprises et clientèle institutionnelle	2 180	1 612
Christoph Wille, responsable services à la clientèle et canaux	2 212	3 380
Total	17 675	17 114
dont total comité de direction	13 941	14 072
dont total personnes proches	3 734	3 042

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	177	157
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	29 100	29 596
Engagements sur des sociétés affiliées	165 000	80 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour la Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. La Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2021 en CHF	2020 en CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	19	7 214
Bénéfice/perte de l'exercice	2 961 720	3 153 110
Bénéfice au bilan	2 961 739	3 160 324
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	76 000 600	75 802 000
Total à disposition de l'assemblée générale	78 962 339	78 962 324
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0
Versement du dividende	78 962 305	78 962 305
Report à compte nouveau	34	19

Cette page a volontairement été laissée vierge.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Valiant Holding SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 182 à 189).

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

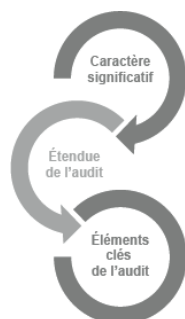
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5'067'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'067'000
Référence	Total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 506'700 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.	Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.
Au 31 décembre 2021 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 96.4% du total du bilan.	Nous avons : comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits;
Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.	- validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; - procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables).
Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 184 et 185 en annexe des états financiers.	Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

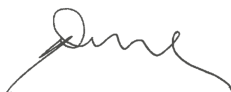
Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2022

Adresse du siège

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA

Bundesplatz 4

Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 320 91 11

info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA

Secrétariat général et Finance

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA, Zürich

Photographie Severin Jakob

Impression Sensia AG, Düringen

Tirage 50 exemplaires

Le présent texte est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2021, Valiant Holding AG »).
Seul le texte en langue allemande fait foi.

Le papier utilisé pour l'impression est certifié FSC.

Les impressions de Valiant sont climatiquement neutres,
grâce à un processus de compensation.

valiant.ch

votre banque en toute simplicité